Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

20 OCTOBRE 2026

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 20 OCTOBRE 2026 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement) 5

1.1 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Fin du conclave budgétaire: quels résultats pour les compétences du ministre?» 5

1.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Prévention des mutilations génitales féminines» 6

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre les fake nudes créés à l'aide de l'intelligence artificielle» 8

1.4 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Retard dans le recensement des féminicides en Belgique et moyens consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes» 10

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Maladies cardiovasculaires chez les femmes» 14

1.6 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Diversité et inclusion dans la programmation des centres culturels» 17

1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Mise en place d'un plan d'action de lutte contre l'islamophobie dans le cadre du Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme» 20

1.8 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Visibilité des personnes bisexuelles et lutte contre la biphobie» 24

1.9 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Personnes en situation de vulnérabilité numérique» 27

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 29

2.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Éducation aux médias dans les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse face aux appels à la violence» 29

2.2 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Résultats du conclave budgétaire» 31

2.3 Question de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Stratégie de lutte contre la drogue» 32

VERSION PROVISOIRE

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réponses structurelles du gouvernement, refinancement du secteur de la jeunesse et des initiatives citoyennes à l'issue du conclave budgétaire» 32

2.5 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Projet de bracelets antirapprochement».....38

2.6 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Capacités de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de surveillance électronique» 40

2.7 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «État des lieux de l'offre de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance» 42

2.8 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)».....46

2.9 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Résultats du conclave budgétaire dans le domaine de l'enfance» 48

2.10 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap» 51

2.11 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Lignes directrices du gouvernement à l'Office de la naissance et de l'enfance» 54

2.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Retour de la rencontre à la Maison des jeunes Saint-Nicolas (Liège)».....57

2.13 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Rencontre avec les jeunes mobilisés à Liège».....57

2.14 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Taxe de la commune de Couvin sur les camps d'été».....66

2.15 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avis de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes relatif aux difficultés croissantes en matière de mobilité».....68

2.16 Question de Mme Clémentine Barzin à Valérie Lescrenier, intitulée «Mise en œuvre du Plan stratégique "Jeunesse"» 71

2.17 Question de M. Thierry Witsel à Valérie Lescrenier, intitulée «Maisons de jeunes: quand les subventions ne suivent plus l'évolution des coûts» 73

2.18 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Suivi de l'étude de l'Institut national de criminalistique et de criminologie relative à la délinquance juvénile».....77

VERSION PROVISOIRE

2.19 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Prise en charge des mineurs impliqués dans les violences survenues à Liège» 79

2.20 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Prise en charge des mineurs à la suite des débordements lors des mobilisations de jeunes à Liège» 79

2.21 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Violences lors de la manifestation nationale du 9 octobre 2026» 79

2.22 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Projets culturels et artistiques dans l'accompagnement éducatif des jeunes placés en institution publique de protection de la jeunesse» 88

2.23 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Renforcement des prises en charge de mineurs en difficulté ou en danger» 91

3 Ordre des travaux 93

VERSION PROVISOIRE

Présidence de Mme Valérie Bluge, vice-présidente.

– L'heure des questions et interpellations commence à 11h05.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Fin du conclave budgétaire: quels résultats pour les compétences du ministre?»

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, votre gouvernement a publié son communiqué de presse concernant l'élaboration du budget initial de 2027 et rien n'y figure concernant vos compétences. Dans ce contexte, pourriez-vous nous fournir davantage de précisions sur l'impact budgétaire des réformes décidées dans le budget initial de 2025 et dans celui de 2026?

Confirmez-vous l'économie de 98 000 euros réalisée sur les appels à projets bisannuels relatifs à la promotion de l'interculturalité et de la citoyenneté? Poursuivrez-vous l'extension du Dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DIVICo) sur l'ensemble du territoire? Confirmez-vous le soutien apporté à dix collectifs, dont cinq dédiés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et cinq pour la promotion des droits des femmes? Une enveloppe de 5 millions d'euros pour les cinq prochaines années était prévue, soit 100 000 euros par collectif et par an. De nouvelles économies sont-elles prévues dans les domaines relevant de vos compétences? Y aura-t-il à nouveau une non-indexation des financements? Des politiques nouvelles seront-elles annoncées?

Vous nous avez présenté votre Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales il y a quelques semaines. Des financements sont-ils alloués à ces politiques afin de que ce Plan soit mis en œuvre de manière effective?

Nous avons également évoqué Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, à travers la présentation du rapport annuel du Conseil consultatif de la personne en situation de handicap (CCPSH). Le centre avait eu la «chance» de bénéficier d'un financement indexé lors du budget ajusté de 2026. Avez-vous revu son financement dans le budget initial de 2027?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, nous venons effectivement de valider une trajectoire budgétaire pluriannuelle jusque 2029. À ce stade, je ne peux pas vous livrer beaucoup de détails; vous comprenez bien qu'il faudra attendre les débats budgétaires. Néanmoins, il est vrai que les discussions du conclave ont été exigeantes et ont nécessité des efforts dans l'ensemble des politiques publiques.

VERSION PROVISOIRE

Nous avons veillé à préserver autant que possible les moyens consacrés aux compétences essentielles que sont les droits des femmes, l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté. Toutefois, un effort d'économies de 98 000 euros a été prévu dans les projets d'aide en milieu ouvert (AMO) concernant la citoyenneté et l'interculturalité. Les dispositifs de lutte contre les violences et les collectifs, quant à eux, ont bien été pris en considération lors des arbitrages budgétaires.

Je ne reviendrai pas spécifiquement sur les éléments que vous avez évoqués, comme le DIViCo et les collectifs. Nous assurerons évidemment la continuité de leur fonctionnement et leur continuité budgétaire, aucune nouvelle économie n'a donc été mise en avant dans ces domaines.

En revanche, je reviendrai sur le Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, ainsi que sur Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. J'apporterai de plus amples précisions quant aux différents dispositifs et aux moyens qui leur seront consacrés et j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler lors des débats budgétaires.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, votre réponse est quelque peu spéciale. Il me semble que vous auriez pu nous répondre aujourd'hui, avant les débats budgétaires, concernant l'indexation ou pas du financement d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, dans le budget initial de 2027. Dont acte.

1.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Prévention des mutilations génitales féminines»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Cela fait plus de vingt ans que la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille avec le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) pour prévenir les mutilations génitales féminines. Depuis 2021, celui-ci pilote, avec trois autres associations, un collectif reconnu de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce travail porte ses fruits: selon son étude d'impact, 86 % des hommes accompagnés ont décidé de ne pas faire exciser leur fille. Cependant, le GAMS alerte sur une recrudescence des discours favorables à l'excision sur les réseaux sociaux. Selon les estimations qu'il a transmises, plus de 12 000 filles mineures sont à risque en Belgique si aucun travail préventif n'est réalisé.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte, quelle est la stratégie actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour prévenir les mutilations génitales féminines, notamment avant les départs à l'étranger? Comment les familles et les professionnels de l'enfance sont-ils accompagnés pour repérer les situations à risque et protéger les filles concernées? Quelles sont vos priorités pour renforcer cette prévention et poursuivre le soutien aux associations?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Il est vrai que les mutilations génitales féminines constituent une

violence grave faite aux femmes et aux filles ainsi qu'une atteinte aux droits humains, à l'intégrité physique et à la santé des personnes concernées. La prévention de ces violences demeure une des priorités du gouvernement en ce qui concerne les droits des femmes.

La stratégie actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans le cadre du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2029, adopté au mois de juillet dernier. Les priorités définies à cet égard visent à renforcer la prévention des mutilations génitales féminines, à améliorer le repérage des situations à risque, à renforcer les compétences des professionnels et à garantir un accompagnement adapté des victimes et des familles concernées.

Le Plan prévoit aussi le développement d'outils dont le but est d'améliorer le repérage des situations à risque et de renforcer les collaborations entre services publics et secteur spécialisé. Cette approche me paraît d'autant plus importante que la prévention des mutilations génitales chez les femmes doit s'articuler avec les autres politiques qui concernent la lutte contre les violences faites aux femmes et, en particulier, les violences sexuelles faites aux enfants. Les situations à risque nécessitent généralement une approche globale associant les secteurs de la santé, de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et associatif spécialisé.

La mise en œuvre de ces priorités repose principalement sur l'expertise des opérateurs de terrain. Citons notamment le GAMS qui joue un rôle central dans la sensibilisation des communautés concernées, la formation des professionnels et l'accompagnement des situations à risque ou déjà avérées. Le GAMS, en raison de son expertise reconnue dans le domaine, est financé depuis plus de vingt ans par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ajoutons que le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit de poursuivre et de renforcer les collaborations qu'il exerce entre les pouvoirs publics et nos associations spécialisées. Une attention particulière est portée aux outils destinés aux professionnels de l'enfance – plus particulièrement au sein de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) –, ainsi qu'à l'intégration de contenus relatifs aux mutilations génitales faites aux femmes dans la formation des futurs professionnels de la santé, du secteur psychosocial et du secteur juridique.

Le soutien au secteur associatif spécialisé demeure donc une de mes priorités. Le résultat de l'appel à candidatures visant à reconnaître cinq collectifs de lutte contre les violences faites aux femmes sera d'ailleurs prochainement soumis au gouvernement. Parmi les programmes proposés à la reconnaissance par le jury figurent plusieurs initiatives visant la prévention des mutilations génitales féminines.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux départs à l'étranger, qui constituent potentiellement des moments de vulnérabilité accrue pour certaines

VERSION PROVISOIRE

jeunes filles. L'un des défis majeurs consiste à permettre aux professionnels de première ligne d'identifier les situations préoccupantes suffisamment tôt, afin d'activer, lorsque c'est nécessaire, les dispositifs de protection existants.

Enfin, la lutte contre les mutilations génitales féminines exige un travail de longue haleine associant un travail de prévention, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Et c'est dans cette logique que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend poursuivre son action les prochaines années.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre engagement. Aucune tradition ne peut justifier que l'on mutile un enfant. Ces violences peuvent être évitées. Le travail des associations auprès des familles est donc essentiel, particulièrement avant les départs à l'étranger.

Comme vous l'avez dit, il faut aussi que les professionnels soient en mesure de reconnaître les signaux d'alerte et les personnes vers qui se tourner pour agir à temps. Derrière chaque situation à risque, il y a une fille que nous pouvons encore protéger. C'est tout le sens de la prévention et du soutien à ces associations.

1.3 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre les fake nudes créés à l'aide de l'intelligence artificielle»

Mme Leila Agic (PS). – L'intelligence artificielle (IA) permet aujourd'hui de créer de faux nus à partir de simples photos de personnes réelles, sans leur consentement. Ces images peuvent ensuite être diffusées en ligne et porter gravement atteinte à la dignité, à la vie privée et à l'intégrité psychologique des victimes. Ces pratiques constituent une forme de violence sexuelle numérique, qui peut notamment toucher les jeunes et s'inscrire dans des rapports de domination sexiste.

Face à ce phénomène, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a lancé la campagne *«Ça te fait rire?! Jusqu'au jour où c'est ta photo qui tourne»*. Elle vise à briser le silence autour de ces pratiques et à encourager les victimes et les témoins à signaler les faits. L'IEFH souhaite également recueillir des témoignages afin de mieux mesurer l'ampleur du phénomène et d'envisager des poursuites contre les applications permettant de créer ces faux nus.

Monsieur le Ministre, le 13 janvier dernier, en réponse à ma question sur les *deepnudes*, vous aviez annoncé une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes de 15 à 20 ans, composée de quatre vidéos. Ces vidéos abordent des stéréotypes de genre et de sexisme, mais ne traitent pas spécifiquement de la création de faux nus à l'aide de l'IA.

Dès lors, des actions de sensibilisation spécifiquement consacrées aux faux nus générés par l'IA sont-elles prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures envisagez-vous pour prévenir ces pratiques auprès des jeunes et les informer des conséquences sur les victimes? Ensuite, quelles actions envisagez-vous, en concertation avec les ministres Galant et Lescrenier, pour lutter contre

la création et la diffusion de faux nus générés par l'IA, en particulier sur les plateformes en ligne? Enfin, quelles actions prévoyez-vous pour mieux informer les victimes de leurs droits et des possibilités de signalement et d'accompagnement?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, les faux nus ou *deepnudes* générés avec l'aide de l'IA constituent une forme particulièrement préoccupante de violence sexuelle numérique. Ces pratiques portent atteinte à la vie privée, à la dignité et à l'intégrité psychologique des victimes. Elles touchent majoritairement les femmes et les jeunes filles et s'inscrivent souvent dans des mécanismes plus larges de cyberviolence sexiste et sexuelle.

La sensibilisation constitue un levier essentiel pour prévenir ces violences. Dans ce cadre, la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé, en mars dernier, une campagne destinée aux jeunes de 15 à 20 ans visant à déconstruire les stéréotypes de genre et à prévenir différentes formes de violence sexiste toujours diffusées à l'heure actuelle. L'une des capsules de la campagne aborde notamment la question de l'objectivation du corps des jeunes filles sur les réseaux sociaux et les comportements qui contribuent à banaliser ces violences. Cette campagne a été diffusée dans le réseau de l'enseignement, dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et du sport.

De son côté, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) contribue, dans le cadre de ce même partenariat, au développement de ressources pédagogiques permettant d'aborder les questions liées à l'IA, au respect de la vie privée, au consentement et à la circulation des images en ligne.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs permettent déjà d'informer et d'accompagner les jeunes confrontés à des situations de diffusion non consentie d'images intimes, y compris lorsqu'elles sont générées par l'IA. Dans le cadre du projet européen *Belgian Safer Internet Center (Betternet)* auquel le CSEM participe, la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus) met à disposition une ligne téléphonique gratuite d'aide, accessible 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7, ainsi que la plateforme www.cybersquad.be destinée aux adolescents. Ces dispositifs offrent un accompagnement spécialisé concernant notamment les *deepnudes*, les violences sexuelles numériques, la sextorsion ou le partage non consenti d'images intimes.

L'IEFH est compétent pour accompagner les personnes majeures, victimes de la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel.

Je salue également la récente campagne lancée par cet organisme afin de sensibiliser le public aux violences sexuelles numériques.

Par ailleurs, le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit plusieurs actions visant à mieux prévenir et prendre en charge les cyberviolences sexistes et sexuelles. Il comprend, notamment, des mesures de

VERSION PROVISOIRE

sensibilisation, d'information et de formation des professionnels afin de renforcer l'accompagnement des victimes et l'identification de toutes ces nouvelles formes de violence.

Face à l'évolution rapide des usages numériques et des outils d'IA, il est essentiel de poursuivre les efforts de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, tout en développant l'esprit critique des jeunes quant aux contenus qu'ils produisent, qu'ils partagent et diffusent en ligne.

Enfin, signalons que le programme Yapaka, de la Coordination de la prévention de la maltraitance, met à disposition des ressources concernant l'IA, notamment des outils de réflexion sur son usage par les jeunes et son incidence sur leur développement.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que vous mélangez tout ce qui touche au numérique. L'objectivation des corps des jeunes filles peut conduire ensuite à une banalisation des *deepnudes*, mais ce n'est pas du tout la même question. Quand on parle d'IA, on ne parle pas forcément de son utilisation pour dénuder des corps sur les réseaux sociaux. Ensuite, vous me citez toute une série d'initiatives qui ont été mises en œuvre, parfois par des structures qui n'ont rien à voir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En général, dans vos réponses, vous dressez tout un catalogue d'initiatives ou mesures qui existent sur la question, mais, en l'occurrence, je vous demande comment vous agissez directement sur cette question bien précise. Je dois bien constater, malheureusement, que rien de bien nouveau n'émane de votre cabinet.

Pour ce qui concerne le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes, la même question se pose une fois de plus: comment, pratiquement, les objectifs cités dans ce plan vont-ils être mis en œuvre? Nous n'en avons pas la moindre idée. Je n'ai pas l'impression que votre cabinet travaille activement sur cette question.

1.4 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Retard dans le recensement des féminicides en Belgique et moyens consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes»

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, ces dernières semaines, trois nouveaux féminicides ont endeuillé la Belgique. Derrière ces meurtres, il y a des femmes dont la vie a été brutalement interrompue, des familles détruites et, parfois, des enfants qui se retrouvent orphelins de leur mère. Ces drames nous rappellent une réalité insupportable: les violences faites aux femmes ne sont pas des faits divers isolés. Elles constituent un problème structurel qui appelle une réponse politique ambitieuse, coordonnée et durable. Nous ne pouvons pas nous contenter de condamner ces crimes une fois qu'ils ont été commis.

L'article publié par la RTBF le 30 septembre dernier, intitulé «Recensement des féminicides en Belgique: une mission plus complexe que prévu et qui continue à prendre du retard», soulève de sérieuses interrogations. La loi du 13 juillet 2023 relative à la prévention et à la lutte contre les féminicides et les homicides fondés sur le genre prévoit la collecte de données et la publication d'un rapport annuel. Pourtant, près d'un an après l'échéance prévue pour la mise en œuvre de ces dispositions, aucun rapport statistique national officiel n'a encore été publié.

Comment construire une politique efficace de prévention si nous ne disposons pas encore d'une vision complète, fiable et actualisée de l'ampleur du phénomène et des circonstances dans lesquelles ces femmes sont tuées? Le recensement n'est évidemment pas une fin en soi. Il est néanmoins un outil indispensable pour comprendre les mécanismes des violences, identifier les situations à risque, améliorer la prévention et évaluer l'efficacité des politiques publiques. La lutte contre les féminicides exige des données fiables, une politique de prévention ambitieuse et un soutien durable aux associations.

La lutte contre les féminicides exige bien sûr des données aussi fiables que possible, une politique de prévention ambitieuse et un soutien durable aux associations. Il en va aussi de la responsabilité de la justice et de son financement, mais pour ce sujet-là, j'interrogerai vos homologues du pouvoir fédéral. Je siège en effet au Sénat. J'ai cette chance et je peux encore poser des questions aux ministres fédéraux!

Au-delà des chiffres, il faut aussi parler des moyens. Sur le terrain, les associations féministes et les services spécialisés accompagnent les victimes, les aident à sortir des situations de violence et assurent un travail absolument essentiel de sensibilisation, de prévention et de formation. Ce travail ne peut reposer durablement que sur l'engagement des équipes, souvent confrontées à une demande importante sur le terrain et à des ressources plus que limitées. Cette situation est encore plus préoccupante en ce qui concerne le travail de terrain, car, lui aussi, s'en trouve fragilisé.

C'est exactement ce que dit le journal «*Le Soir*» dans un article du 29 septembre 2026, qui déplore que la Plateforme féministe contre les violences faites aux femmes (PFVFF) ait dû interrompre ses activités faute de financements suffisants. Depuis des années, son travail permettait pourtant de recenser les féminicides à partir d'une veille médiatique, de documenter les crimes et de préserver la mémoire des victimes. Il est assez regrettable de constater que le recensement officiel tarde à se concrétiser et qu'une initiative associative, essentielle à la visibilisation de ces violences, soit contrainte d'arrêter ses activités faute de moyens. Il y a selon moi une contradiction. En effet, ces associations féministes ne peuvent, d'un côté, être célébrées pour leur travail et, de l'autre, se voir privées des ressources nécessaires pour poursuivre ce travail. Des contradictions comme celle-

VERSION PROVISOIRE

là sont malheureusement nombreuses dans toute une série de domaines. Dans le cas présent, il y a des vies en danger!

Quel est l'état d'avancement du recensement national sur les féminicides? Quelles sont les causes précises du retard? Quel calendrier le gouvernement peut-il désormais garantir pour la publication du premier rapport officiel? Coordonnez-vous ce projet avec les autorités fédérales? Comment comptez-vous assurer une information publique régulière et transparente sur les féminicides? Quelles sont les mesures concrètes que vous entendez prendre vous-même pour renforcer la prévention des violences faites aux femmes, pour améliorer le repérage des situations à risque et pour assurer une meilleure coordination entre les services concernés?

Où en est le pack «Nouveau départ»? Quels sont les moyens financiers et humains actuellement consacrés au soutien de ces associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes? Enfin, comment comptez-vous garantir que les enseignements issus du recensement et de l'analyse des féminicides se traduisent par des mesures aussi concrètes que possible, évaluables et produites par la concertation avec les associations de terrain?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, votre question nous permet d'aborder la situation dramatique des féminicides qui sont des drames familiaux, des drames personnels et des drames pour la société. La collecte et l'analyse des données relatives aux féminicides relèvent d'un dispositif fédéral.

Cette mission a en effet été confiée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), alors que l'analyse des données est faite par le Comité scientifique pour l'analyse des féminicides et des homicides fondés sur le genre, hébergé au sein de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC). Une première réunion de cette instance a eu lieu le 1er avril 2026. Depuis lors, mes services n'ont pas été informés de l'avancement de ses travaux ou d'un calendrier de publication des premiers résultats. L'IEFH a été interrogé à ce sujet. La publicité des travaux du comité scientifique relève également du niveau fédéral. Une fois que les analyses et recommandations de ces instances seront rendues publiques, elles pourront être communiquées par mon administration aux acteurs des secteurs concernés.

En ce qui concerne les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'adoption en juillet 2026 du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes est désormais le principal cadre d'intervention pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan rassemble 45 mesures déclinées en plus de 180 actions qui seront progressivement mises en œuvre jusqu'à la fin de la législature. Certaines sont bien en cours et ce plan prévoit, notamment, le soutien au secteur associatif spécialisé par des subventions ponctuelles, des conventions pluriannuelles, mais aussi le renforcement de dispositifs de prévention,

de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, ainsi que le développement d'outils de coordination entre les acteurs publics et les acteurs associatifs.

Parmi les actions soutenues, je souhaite notamment rappeler le financement des Dispositifs interdisciplinaires de lutte contre les violences dans le couple (DI-Vico), dont l'objectif est de prévenir les situations les plus graves de violence conjugales, les féminicides, les infanticides, les suicides liés aux violences de couple. Il convient d'avoir une répartition territoriale uniforme de ce type d'aides. Le soutien au secteur associatif est également une priorité importante. Cinq collectifs de lutte contre les violences faites aux femmes seront prochainement reconnus pour une période de cinq années, pour un montant global de 2,5 millions d'euros. D'autres projets font actuellement l'objet de procédures d'octroi ou de renouvellement de financement.

La PFVFF, qui porte le blog Stop Féminicide a bénéficié d'un soutien dans le cadre du dispositif des collectifs de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2021-2025. Les nouvelles candidatures introduites dans le cas du futur dispositif de reconnaissance des collectifs ne comportaient toutefois pas ces projets. Dans ces conditions, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose d'aucune base pour poursuivre son financement dans le même cadre que précédemment. Je reste néanmoins disposé à recevoir ses responsables pour discuter de la suite potentielle de leurs actions et de la manière de continuer à collaborer.

Enfin, il apparaît prématuré de se prononcer sur la prise en compte des enseignements tirés des travaux du Comité scientifique pour l'analyse des féminicides et des homicides liés au genre, ses analyses et recommandations n'étant pas encore rendues publiques. Néanmoins, plusieurs espaces de concertation permettent déjà d'assurer un dialogue régulier entre les pouvoirs publics et les secteurs associatifs spécialisés, notamment le Conseil consultatif des droits des femmes, le comité de suivi du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que la *task force* «Violence conjugale et intrafamiliale».

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, je voulais simplement vous faire part d'un élément. J'ai rencontré une dame qui me racontait vivre avec sa fille et ses petits-enfants à la maison. Je lui ai demandé où était le papa des enfants et s'ils étaient séparés, ce à quoi elle m'a répondu qu'il était en prison, car il avait essayé de la tuer. Elle m'a dit qu'il allait être libéré d'ici un an et qu'ils avaient la trouille qu'ils reviennent pour tous les tuer… Cette situation m'émeut énormément. En tant que grand-mère, que faire face à l'impression que la justice n'assure pas son rôle? Que faire quand la vie de sa fille et de ses petits-enfants est en danger? Que faire alors que l'homme qui a essayé de tuer sa fille sort bientôt de prison?

Aujourd'hui, la justice n'a pas assez de moyens pour aider ces femmes et familles en détresse, qui semblent complètement démunies. Il s'agit d'une problématique fédérale, raison pour laquelle j'interroge également vos homologues fédéraux.

VERSION PROVISOIRE

Néanmoins, vous, en tant que ministre, votre rôle est de poursuivre cette concertation avec le gouvernement fédéral afin que la justice puisse assurer un suivi efficace de ces cas particuliers.

Que faire quand les familles ne peuvent plus se tourner vers les associations, tant ces dernières sont démunies et dépossédées pour agir sur le terrain? Que faire quand nos écoles de police ne sont pas assez préparées pour faire face à des situations de ce genre, que les plaintes sont classées sans suite et que les femmes ont le sentiment de ne plus être entendues?

J'insiste pour que la *task force* «Prévention et violences» se réunisse le plus souvent possible, afin que vous inscriviez les féminicides à son ordre du jour et pour que vous en fassiez un combat personnel. Je sais que cela vous tient à cœur et trois féminicides en l'espace de quelques semaines ont été commis. Cela va malheureusement continuer. Si le travail sur les statistiques est essentiel, pendant ce temps, des femmes sont tuées et des enfants en sont aussi victimes.

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Maladies cardiovasculaires chez les femmes»

Mme Leila Agic (PS). – La Semaine du cœur a eu lieu du 21 au 27 septembre dernier. Cette année, la santé cardiovasculaire des femmes était mise à l'honneur. Les maladies cardiovasculaires restent en effet la première cause de mortalité chez les femmes en Belgique. Elles sont responsables de près d'un tiers des décès féminins. Elles causent ainsi davantage de décès chez les femmes que le cancer du sein, alors que ce dernier est souvent le premier risque auquel nous pensons lorsqu'il est question de la santé des femmes.

Les maladies cardiovasculaires restent souvent associées à tort à des maladies principalement masculines. Les symptômes peuvent être différents chez les femmes et sont parfois moins facilement identifiés, ce qui peut entraîner un retard dans la prise en charge. Pendant longtemps, la recherche médicale et la formation des professionnels de santé ont pris le corps masculin comme référence, ce qui contribue encore aujourd'hui à une connaissance moins fine des spécificités cardiovasculaires des femmes.

Certains moments de la vie, comme la périménopause et la ménopause, constituent des périodes importantes en matière de prévention. D'autres facteurs, comme le tabagisme, le stress ou encore certaines contraceptions hormonales peuvent également influencer le risque cardiovasculaire.

Par ailleurs, les inégalités sociales ont également un impact important sur la santé cardiovasculaire des femmes. Les femmes en situation de précarité, notamment les mères célibataires et les femmes confrontées à des emplois précaires ou à l'isolement social, ont davantage de difficultés à accéder aux soins et à la prévention. Ces situations sont également susceptibles d'augmenter le stress et de rendre plus difficile l'adoption de certaines habitudes bénéfiques à la santé. La Ligue

cardiologique belge l'a écrit noir sur blanc: «Protéger le cœur des femmes, c'est aussi s'attaquer aux inégalités sociales».

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance des constats mis en avant à l'occasion de la Semaine du cœur? J'imagine qu'au vu de votre carrière, vous en étiez déjà conscient.

Des actions de sensibilisation ou de formation relatives à la santé cardiovasculaire des femmes sont-elles envisagées dans le cadre des études supérieures ou de la formation des futurs professionnels concernés?

Enfin, quelles sont les mesures prises pour faire en sorte que les inégalités sociales soient prises en compte dans les politiques de prévention et pour faciliter l'accès à l'information pour les femmes en situation de précarité?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, je suis assez limité en termes d'action au vu de mes compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les éléments de ma réponse concerneront donc surtout les leviers dont je dispose en tant que ministre de la Santé en Région wallonne. Cela me permettra toutefois de faire le lien avec les compétences de mes collègues en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en termes de sensibilisation et d'information.

Selon les chiffres de la Ligue cardiologique belge, environ 30 % des décès féminins sont dus aux maladies cardiovasculaires. Ces maladies sont la première cause de mortalité chez les femmes comme chez les hommes, même si les cancers pourraient bientôt les détrôner.

Il est important de mieux prendre en compte les spécificités féminines en matière de prévention, de diagnostic et de prise en charge. Ces spécificités entraînent malheureusement de vraies inégalités dans la prise en charge des maladies cardiovasculaires, notamment des maladies coronariennes, ce qui accroît le risque d'infarctus du myocarde. Ces spécificités sont de mieux en mieux abordées dans les formations des professionnels de santé, mais la problématique n'est pas entièrement réglée. Nous avons tous connu des cas de femmes qui se sont rendues aux urgences ou chez le médecin et dont les problèmes de santé cardiovasculaires ont été diagnostiqués trop tardivement. Le diagnostic différentiel n'est pas toujours bien fait, et ce, pour toute une série de raisons.

Plusieurs indicateurs permettent de suivre l'évolution des maladies cardiovasculaires chez les femmes en Belgique et en Wallonie. Nous nous basons essentiellement sur les données de Sciensano relatives aux causes de mortalité et de morbidité et à la prévalence des maladies cardiovasculaires, mais aussi sur les bases de données hospitalières, qui nous permettent d'évaluer l'évolution du nombre d'hospitalisations pour les pathologies cardiaques et de faire la distinction entre les symptômes masculins et féminins, qui sont très différents. Les données disponibles auprès de l'Agence InterMutualiste et les enquêtes de santé

VERSION PROVISOIRE

publique, qui intègrent des données sur les comportements à risque, sont également prises en compte. Nous avons besoin des enquêtes de santé pour connaître les comportements tabagiques et de sédentarité, ainsi que les comportements liés à l'alimentation et au stress. En bref, tous les facteurs de risque directs de ces maladies cardiovasculaires, ainsi que d'autres facteurs déterminants dans l'apparition de pathologies chroniques.

C'est précisément sur ce point que les Régions peuvent agir en amont. En Fédération Wallonie-Bruxelles, notre responsabilité est de faire de la prévention primaire et de la promotion de la santé.

Le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé met l'accent sur la sensibilisation aux facteurs de risque modifiables que je vous ai cités. Des actions spécifiques consacrées au tabagisme, à l'alimentation et à l'activité physique sont notamment menées.

Nous savons que travailler sur les comportements ne change pas immédiatement les choses. Il faut également agir sur l'environnement dans lequel ces comportements s'inscrivent, et ce, afin d'éviter que les gens adoptent des comportements à risque.

La dimension du genre est transversale dans le plan actuel et les futurs plans. Les opérateurs doivent donc mener leurs activités dans le respect de ce cadre. Des efforts complémentaires restent néanmoins à développer. Ainsi, plusieurs éléments doivent être approfondis pour mieux comprendre et lutter contre les maladies cardiovasculaires chez les femmes.

Mes collègues et moi-même disposons de leviers à nos niveaux de compétence respectifs.

Le premier levier concerne les différences entre les symptômes masculins et féminins et leur reconnaissance. Les symptômes typiques chez les femmes sont encore insuffisamment connus des médecins et des prestataires de première ligne, ce qui entraîne des retards de diagnostic et de prise en charge.

Vous savez également, Madame la Députée, que nous réalisons de plus en plus de dépistages cardiovasculaires en première ligne, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, sur la base des facteurs de risque comportementaux modifiables, mais aussi de paramètres biologiques tels que l'hypertension, l'hypercholestérolémie, etc. Grâce à ce dépistage plus précoce, nous appréhendons mieux l'arrivée potentielle de symptômes atypiques.

Le second levier est l'impact du stress et des déterminants sociaux. Les facteurs psychosociaux tels que la charge mentale, le stress professionnel et le stress domestique exercent une influence non négligeable sur la santé cardiovasculaire des femmes. Cela mérite une analyse approfondie. Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devons approfondir la recherche sur les déterminants

psychosociaux liés aux facteurs professionnels, qui ont un poids majeur dans le développement des maladies cardiovasculaires. Malheureusement, la documentation reste encore insuffisante.

Enfin, différents parcours de soins sont développés, mais leur efficacité doit encore être évaluée.

Tous ces éléments seront pris en considération dans le cadre de l'actualisation du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé.

L'Agence pour une vie de qualité (AViQ) a été invitée à réaliser une analyse qui devrait nous aider à travailler à la réduction des inégalités, à adapter les actions de prévention et à améliorer la littératie en santé. Il s'agit de donner aux personnes les ressources nécessaires pour comprendre leurs problèmes de santé et adopter les comportements préventifs adéquats.

Le futur Plan wallon de prévention et de promotion de la santé nous permettra de créer des liens avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière d'activité physique et d'enseignement sur l'alimentation et d'autres déterminants de la santé. L'une des stratégies de ce futur plan consistera à renforcer les liens avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de développer des approches transversales.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente en termes de formation. Certaines personnes âgées de 30 ou 40 ans – qui ne sont donc pas sorties de l'école ou de l'université il y a très longtemps – ont indiqué que leur formation avait été centrée sur des corps d'hommes et des représentations masculines des corps et que les notions relatives aux corps et à la santé des femmes n'avaient pas été abordées. Il est important que vous en discutiez avec la ministre-présidente.

Vous avez la chance immense d'être à la fois ministre des Droits des femmes et de la Santé. Vous disposez donc des compétences nécessaires pour placer la question du genre au centre de la réflexion sur la santé. Nous sommes encore trop loin d'une situation acceptable à cet égard. Trop de femmes ne sont pas soignées comme elles devraient l'être parce que des biais genrés existent encore dans le domaine de la santé. Vous avez l'opportunité d'allier deux compétences pour progresser. J'espère que vous vous saisirez de la question dans les mois qui viennent.

1.6 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Diversité et inclusion dans la programmation des centres culturels»

Mme Leila Agic (PS). – Un article publié le 30 septembre dernier dans le magazine «*Axelle*» met en lumière plusieurs situations préoccupantes dans des centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'article prend notamment l'exemple de trois villes.

VERSION PROVISOIRE

À Ganshoren, certaines interventions politiques auraient visé la communication autour d'événements féministes et antiracistes, notamment à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars et du Mois de l'histoire des noirs. À Havelange, un spectacle mettant en scène une représentation détournée de la Vierge Marie a été annulé après des menaces et des commentaires haineux visant le centre culturel de la commune. Enfin, à Waremme, une pétition a réclamé l'annulation d'une lecture de contes pour enfants par une artiste *drag-queen*; des réactions homophobes et transphobes ont suivi. L'événement a toutefois pu être maintenu grâce au soutien de la commune et du centre culturel.

Ces exemples illustrent les difficultés rencontrées par les structures culturelles lorsqu'elles proposent des activités qui donnent de la visibilité aux droits des femmes, aux personnes LGBTQIA+ ou aux luttes antiracistes. Au-delà des événements directement visés, ces pressions risquent également de conduire les équipes à renoncer à certaines programmations pour éviter les controverses ou, pire, les menaces. Elles soulèvent donc la question de la capacité des centres culturels à continuer à proposer des espaces de création, de réflexion et de débat autour de sujets qui traversent notre société.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de situations similaires dans les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier lorsque des activités portent sur les droits des femmes, les questions LGBTQIA+ ou la lutte contre le racisme? Comme les événements visés par ces menaces visent la prévention de la haine et de la violence envers les personnes sexisées et racisées grâce à leur message d'ouverture et d'inclusion, quelle est votre lecture de ces situations préoccupantes?

Quelles formations et quels autres mécanismes existe-t-il pour accompagner les équipes confrontées à ce type de situation? Quelles mesures peuvent-elles être prises pour éviter que ces pressions conduisent à l'annulation d'événements ou à l'autocensure des équipes culturelles? Envisagez-vous de renforcer les actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment auprès des publics et des opérateurs de la culture?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je rappelle d'abord que la lutte contre les discriminations constitue un enjeu transversal pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et se traduit par différents dispositifs et plans d'actions en matière de lutte contre le racisme, contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que pour la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

Les centres culturels contribuent au vivre-ensemble en permettant l'exercice effectif des droits culturels par la population, la rencontre de publics différents, la confrontation des idées et la découverte de réalités sociales et culturelles diverses.

Madame la Députée, les situations que vous évoquez sont préoccupantes, car elles interrogent la capacité des centres culturels à exercer leur mission dans un cadre garantissant la liberté de création et la pluralité des expressions sur des sujets qui traversent notre société, et ce, en toute sérénité. J'ai été informé par voie de presse et par les services du gouvernement des incidents arrivés au cours de cette année; si ces incidents restent marginaux, le risque d'autocensure est inacceptable. S'il n'y a pas de recensement systématique des incidents survenus dans les centres culturels, les pressions, les propos haineux, ou les menaces susceptibles de viser des activités abordant les droits des femmes, les questions LGBTQIA+ ou la lutte contre le racisme constituent un enjeu de vigilance démocratique. Il importe de prévenir ces phénomènes sans renoncer aux objectifs d'inclusion, de dialogue et d'émancipation poursuivis par les opérateurs culturels.

À cette fin, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de plusieurs leviers d'action complémentaires. Par exemple, le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité soutient des projets poursuivant des objectifs d'éducation des jeunes à la citoyenneté, dans un contexte multiculturel de dialogue interculturel, et la lutte contre le racisme, ainsi que la protection et la promotion des droits des personnes migrantes, particulièrement des femmes.

Le ministère produit également plusieurs ressources pédagogiques en matière de prévention de la polarisation, de la radicalisation et des extrémismes violents, avec des ressources destinées aux professionnels et des formations. Ces dispositifs ne constituent pas en tant que tels un mécanisme spécifique de protection des équipes culturelles confrontées à des menaces liées à leur programmation, mais l'existence de ressources et de formations constitue un premier levier d'accompagnement adapté aux difficultés rencontrées. Il est essentiel que ces ressources soient davantage mobilisées et valorisées auprès des opérateurs culturels.

Par ailleurs, le Service général de l'inspection de la culture (SGIC), la Direction des centres culturels et les fédérations représentatives des centres culturels sont extrêmement attentifs à ces questions et peuvent s'appuyer sur les dispositions du décret des centres culturels pour intervenir dans des situations problématiques.

Je rappelle que la liberté de création et de programmation doit pouvoir s'exercer dans le respect des droits fondamentaux et sans intimidation. Le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination constitue à cet égard un cadre juridique important pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Il protège notamment contre les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ainsi que la nationalité, la couleur de peau et l'origine ethnique. Son champ d'application couvre plusieurs domaines relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment l'accès aux biens et aux services proposés au public. Il fournit ainsi un cadre transversal pour lutter

VERSION PROVISOIRE

contre les discriminations, y compris lorsqu'elles affectent l'accès à la culture ou les conditions dans lesquelles les activités culturelles sont proposées.

Plusieurs initiatives soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles contribuent à promouvoir l'égalité et l'inclusion dans le secteur. En 2022, trois collectifs culturels ont ainsi été reconnus: Elles Tournent et Elles Font des Films; Nighthawks Production et S-Com; Écarlate la Compagnie et FAME Festival. Leurs projets ont porté sur la visibilité des femmes dans les médias et la culture, la production d'études de données, la création d'outils de sensibilisation, l'organisation de formations, le développement de réseaux professionnels et de dispositifs de mentorat ainsi que la mise en valeur des parcours et de la contribution des femmes dans les secteurs des médias, de l'audiovisuel et des arts de la scène.

Par ailleurs, au moyen de subventions facultatives en matière d'égalité des chances, mon cabinet a soutenu en 2025 le projet intitulé «Pacte pour l'inclusion de la communauté LGBTQIA+» dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles, porté par l'ASBL Pastoo. Élaboré en collaboration avec les ASBL Prisme et Tels Quels, ce pacte vise à fédérer les acteurs culturels autour d'un engagement commun en faveur de l'inclusion et de proposer des pistes d'actions concrètes. Sa publication est prévue à la fin du mois de novembre. D'autres initiatives culturelles ont également bénéficié d'un soutien en 2025: le Festival Familles Arc-en-Ciel organisé par la Ligue des familles; Queer Up, événement de *stand-up* inclusif porté par Univers Santé à Louvain-la-Neuve; le projet de théâtre «Jeunes en Scène contre les discriminations LGBTQIA+» au Théâtre des Rues de Mons; le Festival Expressions mixtes organisé par Artfusion et consacré aux artistes LGBTQIA+ issus de la diversité culturelle; la 25e édition du Festival Pink Screens organisé par l'ASBL Genres d'à Côté.

Mme Leila Agic (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très large. Je suis ravie de voir que vous vous tenez aux côtés des centres culturels. C'était le plus important; il faut leur faire savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera avec eux pour protéger la liberté d'expression, d'autant plus lorsqu'il s'agit de promouvoir des valeurs censées être basiques dans notre société: les droits des femmes, la liberté des personnes LGBTQIA+ et la lutte contre le racisme.

1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Mise en place d'un plan d'action de lutte contre l'islamophobie dans le cadre du Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – L'islamophobie est définie comme une forme d'hostilité, de mépris ou de haine envers les personnes musulmanes ou considérées comme telles. En Belgique, il s'agit d'une réalité structurelle dont la violence ne cesse de franchir de nouveaux seuils. Les institutions de défense des droits humains et les collectifs citoyens démontrent une persistance des actes islamophobes

dans notre pays, bien que la sous-déclaration reste importante et ne permette pas d'avoir une vue globale sur ce phénomène.

L'actualité récente de ces dernières semaines, particulièrement sombre, nous le rappelle avec une effroyable brutalité: le meurtre tragique de M. Driss Atounane, tombé sous les coups de la haine d'un islamophobe, alors qu'il tentait de protéger une femme musulmane agressée dans un transport public; ou encore la profanation inacceptable d'une mosquée à Laeken, dont la façade a été souillée par une croix gammée. Ces actes témoignent d'un climat alarmant de décomplexion de la violence antimusulmane dans une partie de notre pays.

Monsieur le Ministre, si ces actes d'une extrême gravité relèvent du pénal, la dimension structurelle de l'islamophobie relève de vos compétences en matière d'égalité des chances, ainsi que de celles d'autres secteurs encadrés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, de multiples jugements récents démontrent que les citoyennes et citoyens de confession musulmane, et tout particulièrement les femmes, sont entravés dans l'accès à leurs droits fondamentaux au sein même de nos institutions.

À titre d'exemple touchant directement la Fédération Wallonie-Bruxelles, je citerai l'agression de plusieurs femmes musulmanes par un homme, dans l'espace public à Bruxelles, agression qui a été jugée. Des personnes appartenant à la mouvance d'extrême droite Identitaires Ardenne, ont publié des incitations à la haine contre les personnes de confession musulmane et la communauté LGBTQIA+ sur les réseaux sociaux, l'affaire a été jugée à Liège en 2021.

Dans l'enseignement supérieur, deux établissements ont été condamnés en région liégeoise et en région bruxelloise: la Haute École de la province de Liège (HEPL) et la Haute École Francisco Ferrer (HEFF) ont refusé l'accès aux cours à des étudiantes majeures portant le foulard, ce que les juges ont qualifié de discrimination indirecte injustifiée. Dans le sport, en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football à Bruxelles, une centaine de hooligans et d'ultras du Club de Bruges ont mené une expédition ciblée dans les quartiers de Molenbeek et de Ribaucourt. Équipés de matraques, ils ont proféré des insultes xénophobes, racistes et islamophobes, et ont agressé des passants. Enfin, des faits ont été constatés dans les médias et sur les réseaux sociaux. Une dame ayant diffusé sur sa page Facebook des messages virulents visant la communauté musulmane a été condamnée en 2021. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a également rendu, le 23 avril 2026, une décision relative à une vidéo contestée diffusée sur le site Internet et la chaîne YouTube de Radio Judaïca.

Monsieur le Ministre, je tiens à souligner que vous avez déclaré vouloir lancer, en septembre 2026, un Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme. Attendue depuis vingt-cinq ans, depuis la conférence de Durban – Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – cette démarche globale est indispensable pour doter la

VERSION PROVISOIRE

Belgique d'une feuille de route concertée. Toutefois, pour être pleinement concret, un tel Plan interfédéral ne peut diluer les différentes réalités du racisme dans une approche purement générique. Tout comme l'antisémitisme, l'afrophobie et l'homophobie – cette dernière étant protégée par la Stratégie LGBTQIA+ 2025-2029 – qui exigent des réponses ciblées, la lutte contre l'islamophobie commande un traitement opérationnel dédié, tenant compte de ses manifestations spécifiques: profilage, attaques contre les lieux de culte, cyberhaine ciblée et intersectionnalité genrée. Des ressources existent pour alimenter un tel plan sur la base de rapports, de guides et d'initiatives portées au niveau européen et international, ressources que je peux vous transmettre si vous le souhaitez.

Monsieur le Ministre, au vu de cette situation et face à la recrudescence de ces actes, comptez-vous soutenir officiellement la mise sur pied d'un plan d'action national de lutte contre l'islamophobie, dans le cadre plus large du Plan interfédéral de lutte contre le racisme que vous avez lancé? Acceptez-vous aussi de soutenir une cellule de veille pour lutter efficacement contre les délits de haine, dont M. Driss Atounane, notamment, a été victime?

Afin d'assurer une coordination indispensable entre le niveau fédéral et les entités fédérées, vous engagez-vous à inscrire ce sujet, ainsi que l'élaboration d'un tel plan d'action, à l'ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle (CIM) Droits humains et Égalité des chances?

Au regard de la jurisprudence condamnant les discriminations, quelles mesures structurelles comptez-vous prendre, en concertation avec vos collègues du gouvernement, pour garantir que les institutions subventionnées et régulées par la Fédération Wallonie-Bruxelles respectent strictement la législation antidiscrimination?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, la Belgique est très attachée à la liberté d'expression, consacrée dans la Constitution, elle est nécessaire au bon fonctionnement d'une société démocratique. Il convient également de tenir compte du cadre pénal relatif aux discours de haine. En droit belge, certaines infractions sont considérées comme relevant du discours de haine: des paroles, des écrits, des publications voire des gestes et des comportements vecteurs de discrimination, de haine et/ou de violence en raison de l'un des critères protégés par la loi. Il s'agit, par exemple, de l'incitation à la discrimination ou à la haine, de la violence, de la ségrégation ou encore de la diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale.

En Belgique, un crime de haine vise une infraction dont un des mobiles est la haine, le mépris, l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de l'un des critères protégés par la loi. On parle du mobile discriminatoire ou haineux. Il doit être enregistré lorsqu'il est décelé, quelle que soit l'infraction constatée ou dénoncée, et il aggrave la peine. L'un des principaux instruments relatifs à la politique dans le domaine de la lutte judiciaire contre les discriminations, en ce compris les

crimes de haine, le négationnisme ou les discriminations fondées sur le sexe est la circulaire 13/2013 relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discrimination et de délits de haine, établie par les ministres de la Justice et de l'Intérieur, le secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la diversité, et le Collège des procureurs.

En avril 2024, une version révisée de cette circulaire est entrée en vigueur. Elle a été conçue comme un outil complet visant à uniformiser les politiques de lutte judiciaire contre tout type de discrimination. À cette fin, elle prévoit un cadre et des critères uniformes permettant un développement homogène de cette politique sur le terrain.

Elle permet notamment une identification et un enregistrement plus efficace des faits de discrimination, dont les crimes de haine, grâce à une révision complète du système d'enregistrement de ces faits par la police et le ministère public. Elle attire aussi l'attention sur la cyberhaine discriminatoire, à savoir les expressions de haine commises sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. L'objectif dans ce cas étant le retrait du contenu discriminatoire.

La religion est un critère protégé par la législation belge antidiscrimination. Les personnes musulmanes sont donc protégées par les législations antidiscrimination. La Belgique a toujours opté pour une politique intégrée de lutte contre le racisme à tous les niveaux de pouvoir, qui englobe des mesures de lutte contre toutes les formes de racisme, dont l'islamophobie.

Le 7 septembre 2026, les différents niveaux de pouvoir ont adopté le Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme qui regroupera les contributions des différentes autorités. La lutte contre l'islamophobie fait partie intégrante de ce plan d'action. Les associations de la société civile ont donc été consultées de façon transversale sur les mesures proposées. La circulaire de 2013 intègre, entre autres, de nouvelles sous-catégories plus précises pour l'enregistrement des infractions et permet notamment de mentionner le motif «islamophobie». Des statistiques d'infractions plus fiables sont donc désormais disponibles à ce sujet.

Actuellement, plusieurs dispositifs existants contribuent à la prévention des discriminations et à la promotion de l'égalité. C'est notamment le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité qui prévoit le soutien de projets poursuivant notamment l'éducation à la citoyenneté dans un contexte multiculturel, le dialogue interculturel et la lutte contre le racisme, ainsi que la protection et la promotion des droits des personnes migrantes, en particulier ceux des femmes.

À travers ces appels à projets, la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI) soutient les initiatives de terrain qui participent à tous ces objectifs. L'appel à projets ciblant spécifiquement les services d'aide en milieu ouvert (AMO) est en cours. Les candidatures sont attendues jusqu'au 30 octobre 2026.

VERSION PROVISOIRE

Ces leviers peuvent être mobilisés pour renforcer la sensibilisation aux discriminations, favoriser les échanges de pratiques et mieux outiller les acteurs de terrain. L'enjeu est de poursuivre une politique cohérente de prévention du racisme et des discriminations, de renforcer la connaissance des ressources disponibles et de favoriser un environnement dans lequel chacune et chacun peut exercer ses droits fondamentaux sans subir des traitements discriminatoires.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la circulaire de 2013 a beaucoup évolué. J'ai suivi les débats relatifs à cette circulaire et elle est bien meilleure aujourd'hui, j'en conviens.

Les réponses que vous me donnez restent assez globales. Les compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles vous confèrent une responsabilité directe dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, mais aussi sous ses formes spécifiques. Vous le savez, les stéréotypes antimusulmans sont aujourd'hui largement diffusés sur les réseaux sociaux. Cela appelle une réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai entendu Mme Nicolic sur LN24, condamner cette croix gammée sur une mosquée à Laeken en disant que c'était inacceptable et que la puissance publique devait protéger l'ensemble des lieux de culte en Belgique. Je reconnais aussi que vous avez lancé la campagne «Changer de regard», où vous avez intégré la dimension de l'islamophobie. Ce sont des points positifs que je peux souligner.

Ce que je voudrais, c'est qu'au niveau de la Fédération, on puisse travailler sur deux plans: à la fois lutter contre les discriminations et les délits de haine – ce qui est essentiel –, mais aussi, et il s'agit d'un travail spécifique à la Fédération, créer des outils pédagogiques notamment à travers l'éducation de nos jeunes.

J'ai aujourd'hui plus de 40 ans, et je peux prendre de la distance par rapport à cela, mais rendez-vous compte aujourd'hui de la situation des jeunes qui, dans leur construction personnelle, sont victimes de stéréotypes, de discriminations, voire de haine. Cela a véritablement un impact psychosocial sur eux, et je voudrais que cet impact puisse guider un plan de lutte contre l'islamophobie – comme il en faudrait un contre l'antisémitisme ou l'afrophobie.

Je constate qu'au niveau fédéral, un mécanisme est mis en œuvre pour assurer cette coordination. Quand on voit dans le monde du sport un Kepper qui se fait traiter d'extrémiste, ou des personnes qui se voient refuser l'accès à des biens ou des services, cela relève de la responsabilité des autorités. Dès lors, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

1.8 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Visibilité des personnes bisexuelles et lutte contre la biphobie»

Mme Leila Agic (PS). – Le 23 septembre dernier avait lieu la Journée mondiale de la visibilité bisexuelle et de la lutte contre la biphobie. Cette journée met en

lumière les réalités vécues par les personnes bisexuelles et rappelle les discriminations et les préjugés auxquels elles peuvent encore être confrontées.

La bisexualité reste en effet souvent invisibilisée, y compris au sein des communautés de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+). Les personnes bisexuelles peuvent être confrontées à des préjugés sur leur orientation sexuelle, comme l'idée qu'il s'agirait simplement d'une phase ou d'une indécision ou qu'une personne bisexuelle devrait nécessairement être attirée de la même manière par les différents genres. Cette invisibilisation peut également conduire à une forme de double discrimination, les personnes bisexuelles pouvant rencontrer des difficultés aussi bien dans des environnements hétérosexuels qu'au sein des communautés LGBTQIA+.

Le Plan d'action interfédéral LGBTQI+ 2026-2030 inclut les personnes bisexuelles dans son champ d'action, mais ne prévoit pas de mesures spécifiquement consacrées à la biphobie.

Monsieur le Ministre, avez-vous prévu des actions spécifiques sur la visibilité des personnes bisexuelles et la lutte contre la biphobie? Une campagne de sensibilisation à la bisexualité et aux préjugés qui l'entourent est-elle envisagée? Disposez-vous de données permettant de mieux mesurer les discriminations et les réalités vécues par les personnes bisexuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment cette question sera-t-elle prise en compte dans la mise en œuvre des politiques d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en concertation avec les associations LGBTQIA+? Une collaboration spécifique est-elle envisagée avec la Fédération Prisme?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 35 % des personnes bisexuelles déclarent ne jamais parler ouvertement de leur orientation sexuelle à leur entourage, contre 25 % pour l'ensemble des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers (LGBTQ) interrogées.

La Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+, commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, constitue à cet égard notre principal cadre d'action. L'acronyme LGBTQIA+ rassemble des réalités multiples qui doivent toutes être entendues sans être confondues. Notre responsabilité n'est pas de fragmenter l'action publique, mais de construire une politique commune suffisamment solide pour protéger toutes les personnes concernées, et suffisamment attentive pour apporter, lorsque cela s'avère nécessaire, des réponses adaptées à certaines situations particulières.

Plusieurs opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles contribuent déjà à cet objectif. Prisme, la Fédération des associations LGBTQIA+ wallonne,

VERSION PROVISOIRE

joue à cet égard un rôle important dans la centralisation et la diffusion d'informations utiles aux personnes victimes de discrimination, notamment au travers de sa plateforme Mosaiq. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également des initiatives culturelles qui contribuent à diversifier les représentations des sexualités. En 2025, on peut notamment citer *Queer Up* du Stand up inclusif porté par l'ASBL Univers santé à Louvain-la-Neuve, qui valorise notamment des artistes bisexuels. En 2026, le soutien à la 25e édition du festival *Pink Screens* organisé par Genres d'à côté participe également à cette visibilité en mettant en valeur des récits cinématographiques sur des personnages bisexuels dans cinq cinémas indépendants de la capitale.

Concernant plus précisément les données disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles, je souhaite rappeler que c'est Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui assure la récolte systématique des signalements relatifs aux discriminations et violences fondées sur l'orientation sexuelle. Pour 2025, Unia a enregistré 311 signalements relevant de ce critère, qui ont donné lieu à l'ouverture de 151 dossiers. Parmi les dossiers clôturés, les actes de haine représentent une part importante, avec notamment des faits de coups et blessures, et de harcèlements.

Unia précise que les hommes gays et bisexuels et, dans une moindre mesure, les femmes lesbiennes et bisexuelles représentent une proportion importante des crimes de haine parmi les critères relevant de sa compétence. Unia rappelle, à juste titre, que ces signalements et ces dossiers ne reflètent pas le nombre réel de violences homophobes, lesbophobes ou biphobes. Le phénomène de sous-signalement constitue en effet une limite importante lorsqu'il s'agit d'évaluer l'ampleur réelle de toutes ces violences.

Enfin, cette question sera pleinement intégrée à la mise en œuvre de notre politique d'égalité des chances. Les opérateurs sont invités à déposer, sur la plateforme SUBside, des projets en lien avec les différents objectifs de la stratégie pour l'égalité des personnes LGBTQIA+. La lutte contre les discriminations et la prévention des violences constitue le premier axe stratégique de cette stratégie.

La concertation avec les associations restera essentielle dans la mise en œuvre. Prisme, en sa qualité de fédération des associations LGBTQIA+ wallonnes, sera notamment invitée au comité de suivi élargi à la société civile. Cette participation permettra de faire remonter les réalités du terrain et, le cas échéant, d'ajuster des actions de mise en œuvre. Il me paraît donc essentiel que les personnes bisexuelles puissent retrouver leur place dans ces dynamiques et que leur visibilité ne dépende pas uniquement d'action ponctuelle autour du 23 septembre. Notre ambition est bien d'inscrire cette réalité dans la durée au sein d'une politique globale de lutte contre toutes les discriminations.

Mme Leila Agic (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Nous serons vigilants quant à l'application de cette ambition.

1.9 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Personnes en situation de vulnérabilité numérique»

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, le premier axe prioritaire de votre Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales en Fédération Wallonie-Bruxelles vise à garantir l'accès aux droits aux personnes en situation de pauvreté. Le Plan reconnaît notamment que la fracture numérique peut constituer un obstacle au recours aux droits et prévoit, à ce titre, de maintenir des alternatives non numériques aux démarches, ainsi que d'accompagner les personnes lors du déploiement de nouveaux outils numériques.

Comme je vous le disais déjà lors de votre première venue et présentation du Plan en commission, la numérisation des démarches peut renforcer le risque de non-recours aux droits pour les personnes les plus précarisées. Je vous donnais l'exemple des voies de recours désormais numérisées contre une décision de maintien d'un élève, en cas d'absence de réaction écrite des parents. Les familles défavorisées peuvent ainsi être davantage exposées au risque de passer à côté de leur droit de recours, alors même que les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés sont davantage concernés par le redoublement.

Pourtant, la numérisation croissante des services publics et privés essentiels continue de poser des difficultés aux personnes en situation de vulnérabilité numérique. Certaines démarches ordinaires, comme prendre rendez-vous en ligne ou remplir un formulaire, peuvent devenir difficiles, voire empêcher l'accès à certains services. Une plainte collective contre l'État belge a d'ailleurs été déposée devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS). Elle est portée par trois ONG internationales, avec le soutien d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et de plus de cinquante organisations de la société civile.

De telles difficultés peuvent donc contribuer au non-recours aux droits et, plus largement, renforcer certaines situations de précarité. Elles peuvent également reporter la charge de telles démarches sur les proches, sur les travailleuses et travailleurs sociaux ou sur les associations.

Dans ce contexte, quelles mesures concrètes sont-elles prévues pour garantir la mise en œuvre des engagements du Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales concernant la fracture numérique et l'accès aux droits? Comment le gouvernement compte-t-il s'assurer que des alternatives réellement accessibles au numérique restent disponibles pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer seules leurs démarches en ligne? Enfin, un suivi est-il prévu afin d'identifier les situations dans lesquelles la numérisation des services entraîne un non-recours aux droits ou renforce la situation de précarité?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – En vue d'améliorer le recours au droit, l'administration travaille

VERSION PROVISOIRE

notamment à la facilitation de l'accessibilité, à une amélioration de la lisibilité de l'information et à une simplification des procédures.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, un groupe de travail «Lisibilité» a travaillé sur cet objectif, sous forme d'un projet pilote. L'originalité de la procédure est de croiser les regards et les expertises. Sont impliqués dans le processus: des personnes en situation de pauvreté, experts et expertes du vécu; les deux centres de ressources que sont le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (FBLP); ainsi que les administrations, notamment le service fonctionnel chargé de la démarche, la Direction de la langue française, la Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales.

Dans le cadre du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales, que je vous ai présenté en commission le 22 septembre dernier, j'ai précisé qu'il s'agit à présent de systématiser l'approche. Les enseignements du groupe de travail «Lisibilité» seront capitalisés dans l'élaboration d'une procédure administrative. Il s'agit de permettre, de façon plus systématique, l'intégration d'une attention particulière au public en situation de pauvreté. Ce processus doit pouvoir être activé en amont de toute production susceptible d'être communiquée aux usagers et usagères, mais également des productions déjà existantes.

Ce processus peut concerner notamment un droit, une aide, un dispositif, une demande au public, une démarche, un recours, une communication, une sensibilisation, etc., émanant de tous les services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mesure comporte aussi une démarche de priorisation des dispositifs. Cette procédure sera mobilisée pour les démarches tant numériques que non numériques, à l'instar des simplifications déjà réalisées. Je pense ici par exemple à la simplification des procédures relatives aux inscriptions dans le secondaire, à la demande d'une allocation d'études, à la demande d'une allocation entretien «détenu», ou encore aux inscriptions à un stage ADEPS. Conformément au plan susmentionné, nous veillerons à ce que toutes les démarches de l'administration soient accessibles à travers tous les canaux possibles, en ce compris les canaux non numériques.

S'agissant de la vulnérabilité numérique dans l'enseignement, le Service général du numérique éducatif (SGNE) de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) a rédigé, dans le cadre du plan quinquennal, un nouveau numéro de sa collection intitulé *«Focus»* consacré aux inégalités numériques. Cette publication vise notamment à sensibiliser les professionnels de l'éducation aux multiples dimensions des inégalités numériques et à leurs conséquences pour les élèves, les familles et les équipes éducatives, ainsi que leurs impacts sur les apprentissages et l'accès au droit. La publication vise également à outiller les équipes éducatives afin d'adapter leurs pratiques et favoriser ainsi une meilleure prise en

considération de l'inclusion numérique dans leurs établissements, mais aussi afin de contribuer à prévenir les situations de non-recours liées à la numérisation des démarches scolaires.

Enfin, il est effectivement prévu d'assurer un suivi de ces actions. Le comité de suivi du Plan a identifié et adopté des indicateurs de suivi et de résultats.

Mme Leila Agic (PS). – Simplifier, c'est toujours mieux. En revanche, les canaux non numériques doivent être la priorité. Entreprendre n'importe quelle démarche de manière non numérique et être accompagné en ce sens par l'administration relève d'un droit fondamental. C'est la seule manière de nous assurer que des citoyens ne soient pas victimes de la fracture numérique. Cette dernière est bien présente au sein de la population, malgré les processus de simplification en cours. J'espère que la possibilité de réaliser des démarches administratives de manière non numérique restera la principale et première réponse pour résoudre cette problématique.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Éducation aux médias dans les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse face aux appels à la violence»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Ma question a été déposée bien avant les violences que nos voisins français ont connues le week-end dernier. Néanmoins, je voudrais revenir sur des événements qui nous ont déjà inquiétés.

Lors de manifestations, à Verviers, des jeunes tenaient une pancarte où figurait le message «Macron démission». À elle seule, cette pancarte illustre bien à quel point certains jeunes en Belgique se sont laissé emporter par les événements en France, jusqu'à copier certains slogans, alors que le contexte politique belge est tout autre.

Les images des manifestations en France ne vous auront pas échappé. Des vidéos partagées sur TikTok montrent de la violence en marge des mobilisations de lycéens et des lycées incendiés. Ces mobilisations ont trouvé un écho à Liège et à Bruxelles, deux villes qui ont, à leur tour, subi des dégradations.

Je suis interpellée par la vitesse à laquelle ces images et ces appels se propagent. Sur les réseaux sociaux, une scène de violence peut devenir un spectacle, avant d'être perçue comme un exemple à reproduire. Un slogan peut être partagé des milliers de fois sans que sa signification soit réellement comprise. À mes yeux, les réseaux sociaux peuvent devenir de véritables outils de propagande chez les adolescents.

VERSION PROVISOIRE

C'est précisément dans ce genre de cas que l'éducation aux médias doit jouer son rôle. J'ajouterais que nous devons donner aux jeunes le réflexe de se questionner: qui me montre ces images? Qu'est-ce qu'on cherche à me faire croire ou à me faire faire? Est-ce que je comprends le message que je partage?

Manifester est un droit, mais incendier une école ou s'en prendre à des policiers ne fait avancer aucune cause. Nous devons donc permettre aux jeunes de se construire une opinion, de prendre du recul et de comprendre les conséquences de leurs actes.

Madame la Ministre, quels constats les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse vous transmettent-ils quant au rôle des réseaux sociaux dans ces mobilisations et dans la diffusion d'appels à la violence auprès des mineurs? Quelles actions ciblées soutenez-vous dans les maisons de jeunes, les organisations de jeunesse (OJ) et les services d'aide en milieu ouvert (services AMO) pour apprendre aux adolescents à vérifier les informations et à repérer les tentatives de manipulation? Enfin, quelles concertations menez-vous avec la ministre chargée de l'Éducation et avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) pour que ces actions atteignent les jeunes concernés?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, les violences, les dégradations et les appels à la confrontation n'ont pas leur place dans une société démocratique. Face aux contenus qui circulent aujourd'hui sur les réseaux sociaux, notre responsabilité est aussi de donner aux jeunes les moyens de comprendre ce qu'ils voient, d'identifier les tentatives de manipulation et de développer leur esprit critique.

Les acteurs de terrain des secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse soulignent régulièrement l'importance prise par les réseaux sociaux dans les pratiques informationnelles des jeunes et la nécessité de renforcer leur capacité à décrypter les contenus auxquels ils sont exposés.

S'agissant des événements récents que vous évoquez, il est toutefois encore trop tôt pour disposer d'informations consolidées permettant d'en apprécier précisément les ressorts ou les éventuels effets. La Fédération Wallonie-Bruxelles agit d'abord de manière structurelle. Le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse prévoit un dispositif spécifique de soutien à l'éducation aux médias dont bénéficient aujourd'hui six organisations reconnues. C'est notamment le cas d'Action Médias Jeunes ou du Centre de formation d'animateurs (CFA). L'éducation aux médias est ainsi durablement ancrée dans les politiques de jeunesse et ne constitue pas une réponse ponctuelle à l'actualité.

Ce socle est complété par deux appels à projets, l'un porté par le Service Jeunesse, l'autre par le CSEM. Parmi les projets récemment soutenus, citons «Protagoras:

à l'ère des réseaux sociaux», qui aide les jeunes à analyser les contenus diffusés sur les plateformes, ou «Scroll & Réfléchis», qui renforce leur capacité à questionner et vérifier les informations avant de les diffuser.

À titre d'exemple, dans le secteur de l'aide à la jeunesse, le service AMO Oxyjeunes développe depuis plusieurs années l'outil «Réseaux sociaux, parlons-en!», destiné à accompagner les jeunes dans une utilisation critique et responsable des réseaux sociaux.

Cette approche est complémentaire aux apprentissages développés dans l'enseignement, notamment à travers le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), qui vise l'analyse de l'information, la compréhension des réseaux sociaux, l'identification de la désinformation et le développement de l'esprit critique. L'éducation aux médias se construit ainsi de manière cohérente dans les espaces d'éducation formelle et non formelle fréquentés par les jeunes.

J'ai par ailleurs souhaité faire de l'éducation aux médias une thématique à part entière de la Trajectoire Jeunesse 2026-2029. Ce choix se traduit concrètement par une meilleure visibilité des initiatives existantes et par le renforcement de l'appel à projets «Éducation aux médias» afin de soutenir plus d'initiatives sur le terrain.

Madame la Députée, vous l'aurez compris: désigner les réseaux sociaux comme seuls responsables de comportements violents n'est pas une réponse suffisante. Notre rôle est de donner aux jeunes la possibilité de comprendre les mécanismes qui façonnent leur environnement informationnel, de résister aux manipulations et d'exercer leur citoyenneté de manière libre, critique et éclairée.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, soyons clairs: les jeunes ont toute leur place dans le débat public; ils ont le droit de contester et de manifester. Toutefois, exercer son esprit critique, c'est aussi être capable de prendre du recul face à une vidéo virale et refuser un appel à la violence, même lorsqu'il est largement partagé.

J'entends que des initiatives sont prises. Je suis et resterai particulièrement attentive au rôle des maisons de jeunes et des services AMO), qui connaissent les réalités et les difficultés des jeunes. Ces intervenants peuvent ouvrir la discussion, avec des exemples concrets, à partir de messages ou d'images qui circulent sur les téléphones. J'entends que la mobilisation en faveur de l'éducation aux médias se traduit concrètement sur le terrain; c'est une bonne chose, car face à des contenus qui circulent massivement en quelques heures, nous devons pouvoir suivre le mouvement pour apporter une réponse efficace.

2.2 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Résultats du conclave budgétaire»

VERSION PROVISOIRE

2.3 Question de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Stratégie de lutte contre la drogue»

2.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réponses structurelles du gouvernement, refinancement du secteur de la jeunesse et des initiatives citoyennes à l'issue du conclave budgétaire»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Leila Agic (PS). – Les résultats du conclave budgétaire étaient particulièrement attendus par les partis de l'opposition, mais aussi par l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que par des milliers de jeunes et de familles qui, depuis des mois, manifestent leur mécontentement.

Malheureusement, le gouvernement est resté sourd à toutes ces revendications. Alors que les jeunes se dressent contre la dégradation de leurs conditions de vie et craignent pour leur avenir, le gouvernement se félicite d'une baisse du déficit budgétaire. Toute remise en question de la politique qu'il mène jusqu'à présent est donc absente.

Les jeunes devront se contenter des moyens que prévoyait déjà le Pacte pour un enseignement d'excellence pour l'accompagnement personnalisé, ainsi que d'un plan «Ombrage» qui brille par son manque d'ambition… Deux annonces supplémentaires complètent le communiqué de presse qu'a diffusé le gouvernement et qui vous concernent particulièrement, Madame la Ministre. La première annonce n'en est pas une puisqu'il s'agit du transfert déjà annoncé de moyens du gouvernement fédéral vers la Fédération Wallonie-Bruxelles pour augmenter le nombre de justiciables placés sous bracelet électronique. La seconde annonce est pour le moins vague puisqu'elle vise à «l'élaboration d'une stratégie collective de lutte contre la drogue en Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici la fin de cette année».

Je m'attarderai sur cette dernière annonce. Est-ce que des budgets sont prévus pour l'élaboration de cette stratégie? Lorsque vous parlez de «stratégie collective», qu'entendez-vous par ce mot «collectif»? Quels moyens seront-ils prévus pour répondre à la saturation des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)? Quelles politiques comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion de certains jeunes? En termes de prévention, quels seront les moyens alloués? Qu'en est-il de vos contacts avec le gouvernement fédéral, en ce qui concerne les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui sont particulièrement exploités par le milieu du narcotrafic?

Au-delà de ces «annonces» servant à masquer un budget sans compassion, prévoyez-vous des mesures d'économie dans les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse et des maisons de justice? Quels moyens supplémentaires sont-ils prévus pour permettre aux différentes structures de faire face à leurs frais de fonctionnement, qui risquent de flamber avec la hausse du prix de l'énergie?

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – La présentation des résultats du conclave budgétaire atteste d'abord du fait que les efforts et mesures prises par le gouvernement portent leurs fruits, puisque la trajectoire budgétaire pluriannuelle s'améliore. C'est une bonne chose.

Il a également été question du lancement d'une stratégie de lutte contre la drogue; cette mesure vise une approche globale et coordonnée de la problématique, en ce compris l'endiguement de la violence liée au narcotrafic qui sévit de manière exponentielle sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nul besoin de rappeler la situation catastrophique sur le territoire bruxellois qui a connu plus de 150 fusillades liées au narcotrafic en l'espace de 18 mois. Au-delà de Bruxelles, les grands centres urbains, comme Liège, ou Charleroi, sont également concernés. Pour parler de Charleroi, donc de la commune d'où je viens, le procureur du Roi, à l'occasion d'un conseil communal dédié à la sécurité, a fait état des 80 faits de violence grave liés au narcotrafic qui avaient déjà été constatés à ce stade sur le territoire carolorégien.

La problématique est donc généralisée, mais ne se réduit pas pour autant à sa seule dimension criminelle. Elle recouvre évidemment des enjeux plus larges, d'assuétudes, de décrochage scolaire, de désocialisation ou encore de conflits familiaux. Les mineurs et leurs parents peuvent à tout moment croiser la route des services d'aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, comment définissez-vous les contours et les objectifs de votre stratégie? Quelle est particulièrement la contribution attendue de la part des services qui dépendent de vos compétences? Quelle est la méthode de travail retenue, en concertation avec vos collègues du gouvernement? Comment s'organise la consultation avec les acteurs de terrain, premiers spectateurs de l'évolution du phénomène, afin d'apporter des solutions à la problématique? Quelles synergies souhaitez-vous avec les pouvoirs régionaux? Quelles sont les échéances fixées avant l'adoption de la stratégie, attendue pour la fin de l'année? Enfin, quelles articulations et quelles complémentarités sont-elles prévues avec la Stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues pour la période 2026-2029?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, les rassemblements et les mobilisations de ces derniers jours à Bruxelles et en Wallonie ne sont ni un coup d'éclat sans lendemain ni un phénomène imprévisible. Pourtant, au sein de votre gouvernement, personne n'a semblé voir venir la montée en puissance et l'ampleur de cette mobilisation légitime qui porte un message politique et social fort.

Ce que nous voyons s'exprimer dans la rue est la combinaison de deux mouvements. Le premier relève d'une dynamique d'entraînement entre les mobilisations citoyennes étudiantes en France, notamment pour dénoncer les conditions dans lesquelles les élèves doivent vivre leur scolarité, les mobilisations sociales contre les mesures de l'Arizona et de votre gouvernement ou encore les mobilisations en

VERSION PROVISOIRE

faveur du climat. Le second résulte d'une pression insoutenable au quotidien: l'inflation qui étrangle le budget des ménages, l'augmentation du coût du minerval, l'accès difficile aux transports en raison des importantes augmentations des tarifs du TEC, l'explosion de la détresse psychologique chez les jeunes et leurs enseignants, l'épuisement des équipes éducatives et, enfin, le sentiment éprouvant d'une violence institutionnelle face à des réformes subies et à des réponses policières parfois disproportionnées.

Face à cette crise, le constat est sans appel: notre secteur de la jeunesse, qui inclut les maisons de jeunes, les centres de jeunes, les organisations de jeunesse thématiques et les mouvements d'éducation permanente, n'a pas été refinancé à la hauteur des enjeux et des besoins réels. Vous demandez à ces structures de réparer le tissu social, d'amortir les précarités et de prévenir la détresse de nos jeunes, mais sans leur donner les moyens structurels et l'oxygène nécessaires pour ce faire.

Or, notre jeunesse ne demande pas la charité: elle réclame de l'autonomie, de la justice sociale et des espaces d'émancipation démocratique. À titre d'exemple, je citerai le projet novateur d'«Année citoyenne» que les représentants du Forum des jeunes sont venus présenter le 23 juin 2026 en commission parlementaire.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prône l'émancipation, la reconnaissance des acteurs et leur contribution aux politiques publiques. Vous devez y faire correspondre des chiffres et des actes. Le conclave budgétaire vient de rendre ses arbitrages. Vous ne pouvez pas, d'une part, applaudir le travail de terrain des animateurs, des éducateurs et des organisations et, d'autre part, les traiter comme des variables d'ajustement budgétaire.

À la sortie du conclave budgétaire de ce mois d'octobre, quels nouveaux moyens et quelles trajectoires de refinancement structurel avez-vous dégagés pour consolider nos organisations de jeunesse, nos centres de jeunes et nos organisations représentatives étudiantes, dont l'utilité démocratique n'est plus à démontrer?

Quelles suites concrètes et quel calendrier de travail entendez-vous donner, par exemple au nouveau projet d'«Année citoyenne» présenté devant notre commission par le Forum des Jeunes le 23 juin dernier et qui demandait une subvention de 50 000 euros? Vous engagez-vous à soutenir ce projet? Disposez-vous d'un cadastre des initiatives et des autres lieux d'expression citoyenne pour les jeunes? Il s'agit de déterminer les besoins de fonctionnement de ces initiatives et lieux et il s'agit aussi de renforcer ce qui existe avant de prévoir un nouveau dispositif qui pourrait faire doublon. À défaut d'un tel cadastre, envisagez-vous d'en réaliser un? Quelles autres réponses apportez-vous à la mobilisation des jeunes, qu'elles soient financières ou autres?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Mesdames et Messieurs les Députés, le détail des arbitrages budgétaires sera présenté et

débattu, compétence par compétence, au mois de décembre lors des débats budgétaires en commission. Je répondrai alors à vos questions de manière précise, mais je peux déjà vous faire part de l'essentiel aujourd'hui.

Aucune nouvelle économie ne sera imposée dans le cadre de mes compétences, qu'il s'agisse de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse ou des Maisons de justice. Nous nous en tenons aux réductions déjà annoncées lors du budget initial 2026 et de son ajustement. Je tiens à rassurer les acteurs de terrain sur ce point. Quant aux investissements, le renforcement du dispositif de surveillance électronique fait bien partie des décisions prises.

La mobilisation des jeunes demande de l'écoute et du dialogue. J'y suis attentive dans le cadre de mes compétences en matière de Jeunesse. Les conditions d'apprentissage, quant à elles, relèvent des compétences de la ministre de l'Enseignement supérieur.

La participation et l'écoute des jeunes relèvent bien pleinement de mes compétences et je n'ai pas attendu les manifestations pour agir. En septembre dernier, j'ai annoncé au secteur que la participation constituerait l'un des axes prioritaires de la réforme des rôles et missions des centres de jeunes et des organisations de jeunesse. Par ailleurs, depuis juillet, mon équipe est en contact avec le Forum des jeunes pour lancer un projet de participation au niveau local, qui sera soutenu grâce à une subvention de 60 000 euros au cours des trois prochaines années. Je suis impatiente de voir ces projets se concrétiser pour apporter une réponse tangible.

En outre, je travaille sur une proposition que je présenterai au gouvernement ce vendredi afin d'aller encore plus loin sur la participation. Nous pourrons déjà en discuter tout à l'heure lorsque je répondrai aux questions conjointes portant sur ce sujet. Comme je l'ai affirmé dans la Trajectoire «Jeunesse», il m'importe que les jeunes soient entendus et que leurs avis comptent dans l'élaboration des politiques qui les concernent.

Face à la violence liée aux trafics de drogues, le gouvernement a reconnu la nécessité d'une action collective forte et coordonnée et il a décidé l'élaboration d'une stratégie collective de lutte contre la drogue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette stratégie vise à activer rapidement les leviers de la Fédération, à savoir la prévention générale et spécialisée, le repérage précoce, l'accompagnement des publics vulnérables et la coordination des intervenants, en complémentarité avec les compétences internationales, fédérales et régionales.

Sur notre territoire, elle donnera corps à la Stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues 2026-2029, approuvée le 2 mars dernier, et renforcera les initiatives en cours.

Pour répondre à votre question de savoir qui se trouve derrière ce «collectif», Madame Agic, c'est la ministre-présidente qui coordonne la stratégie. Un groupe

VERSION PROVISOIRE

de travail permanent réunit l'ensemble des ministres. Ceux-ci établiront, chacun, la liste des actions qui seront envisagées dans ses compétences et qui seront définies avant la fin de l'année 2026 et adoptées au plus tard fin 2027, avec un état des lieux lors de l'ajustement budgétaire 2027. Les moyens, au niveau de la prévention et aussi en réponse à la saturation des IPPJ, seront examinés lorsque ces actions seront arrêtées. Il serait, par conséquent, prématuré de les chiffrer aujourd'hui. Comme vous le rappelez opportunément, Monsieur Tzanetatos, la problématique ne se réduit pas à sa dimension criminelle.

Le secteur de l'aide à la jeunesse distingue en effet les assuétudes, pour lesquelles l'accompagnement s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés en santé mentale, de l'implication dans les réseaux de narcotrafic, marquée par l'emprise, la loyauté envers les réseaux et l'exposition à des violences graves. Le travail consiste à renforcer le discernement et l'autonomie des jeunes et à construire des alternatives crédibles de formation et d'insertion. C'est le sens des projets pilotes qui soutiennent, après un placement en IPPJ, le désengagement des jeunes impliqués dans ces réseaux, et qui répondent à votre question sur la réinsertion.

Pour leur part, les maisons de justice participent aux chambres de traitement de la toxicomanie installées à ce jour à Charleroi, dans le Luxembourg, à Namur et dans le Brabant wallon. Elles sont encore au stade de projets pilotes. Les protocoles prévus par la loi devront être finalisés pour le 1er janvier 2028. Par ailleurs, pour le secteur de l'aide à la jeunesse, une coopération étroite est déjà engagée avec le Commissariat national aux drogues, le Commissaire bruxellois aux drogues et les partenaires de terrain, tels que les coordinateurs de zone, les chargés de prévention, les services de la protection de la jeunesse (SPJ), les équipes mobiles d'accompagnement (EMA), les CPAS, les zones de police, les opérateurs de la santé et le secteur associatif. Elle répond aux questions sur la consultation et sur les synergies avec les pouvoirs régionaux.

Quant aux MENA particulièrement exposés à l'exploitation par les réseaux, ils font partie du public suivi par les opérateurs de l'aide à la jeunesse. La matière migratoire relevant du pouvoir fédéral, ce volet devra être traité en lien avec ce niveau de pouvoir dans le cadre de la stratégie.

Mon ambition est de développer une approche multisectorielle qui articule prévention, accompagnement éducatif, santé, soutien aux familles, protection de la jeunesse et sécurité.

Mme Leila Agic (PS). – Il est certains plans et certaines listes auxquelles nous n'avons toujours pas accès aujourd'hui. J'espère donc que l'opposition, une fois que la liste des mesures à prendre par chaque ministre aura été arrêtée, y aura accès afin de faire son travail parlementaire et de vérifier, auprès de chaque ministre, que les actions sont bien mises en place.

Vous dites, Madame la Ministre, qu'il est prématuré de donner des chiffres; je peux l'entendre. Mais ce que je veux savoir, c'est s'il y aura bien un financement, quel qu'il soit. Ou alors vous limitez-vous à des annonces choc qui font un bel effet dans la presse, mais qui ne se voient pas concrétisées ou qui sont concrétisées à un horizon bien trop éloigné. Depuis votre première participation à une réunion de commission, vous annoncez l'augmentation du nombre de places en IPPJ à l'horizon 2028; mais la situation est urgente aujourd'hui.

Vos réponses ont toujours l'air très intéressantes, mais elles ont toutes le même défaut: aucun budget, aucun horizon, aucune date. Donc peu de choses changent concrètement sur le terrain. Pourtant le procureur du Roi de Bruxelles le répète, de conférence en interview: il y a un manque de places en IPPJ en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – J'ai entendu que le but poursuivi était d'abord une action collective forte, coordonnée, dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée pour la période 2026-2027. C'est essentiel: personne ne veut évidemment que le problème de Bruxelles s'exporte et je ne le souhaite à aucune autre ville. C'est pour cela que j'invitais, dans le cadre de ma question, à une véritable concertation avec les différents niveaux de pouvoir, y compris avec vos homologues de la Région wallonne et les responsables des villes concernées.

Ce que je constate, c'est qu'une multitude de moyens sont affectés à la lutte contre la drogue. Prenez l'exemple de Liège – Mme Nicolic vous le dirait mieux que moi: la salle de consommation a coûté près de 4 millions d'euros, pour un résultat plus que contestable dans la mesure où cette expérience a montré qu'il manquait une stratégie collective, un chemin pour atteindre un but. Et on a beau y intégrer différents acteurs, tant qu'ils ne se mettent pas autour de la table et ne tracent pas la même route, ils dispersent leurs énergies qui pourraient pourtant être regroupées pour atteindre l'objectif. C'est pourtant fondamental.

Vous avez parlé de projets pilotes et d'une approche multisectorielle. Cela va de soi, d'autant plus pour la compétence en matière de Jeunesse. En effet, le milieu de la toxicomanie n'a pas de conscience: souvent, on recrute les jeunes afin de faire le sale boulot. On sait que la sanction pénale sera moins importante à leur égard qu'envers un adulte. C'est donc souvent le public le plus fragilisé qui est visé par les grands ténors de la toxicomanie et des responsables du réseau de narcotrafiquants.

Le problème ne va pas se régler dans le cadre d'une question orale. C'est un vrai travail en profondeur qu'il y a lieu de mener et qu'il faudra définir avec le plus de justesse possible, tant les enjeux sont importants pour Bruxelles, mais également pour les grandes villes de Wallonie.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis choqué d'entendre que ce que vous avez engrangé comme résultat lors du conclave budgétaire. Vous vous

VERSION PROVISOIRE

félicitez du fait qu'il n'y ait pas de réduction supplémentaire! Étant donné les importantes mobilisations de jeunes, nous attendions de vous que vous alliez chercher des moyens et montrer au gouvernement que la jeunesse constitue un investissement! La jeunesse mérite que le gouvernement y consacre de l'argent!

Vous évoquez un projet concret au niveau local en affirmant que vous allez dégager 60 000 euros. Je souhaite vous rappeler une des premières décisions que vous avez prises lorsque vous êtes devenue ministre de la Jeunesse: la suppression d'un appel à projets concernant les jeunes au niveau local pour un montant de 90 000 euros. Je ne peux que souligner ici l'incohérence de votre gouvernement. D'une part, vous prenez la décision de supprimer un appel à projets concernant les jeunes au niveau local et, d'autre part, vous annoncez relancer un processus avec les jeunes au niveau local. Cela ne va pas! Faire et défaire, c'est toujours travailler! Vous ne pouvez pas supprimer des moyens financiers et faire une annonce inverse. Je me demande bien où vous allez trouver ces 60 000 euros: à ma connaissance, ce montant n'a pas été budgétisé dans votre Trajectoire «Jeunesse». S'agit-il de moyens supplémentaires? Dans ce cas, je soulignerai que vous avez fourni un effort. Ou s'agit-il d'une réaffectation de moyens? Dans ce cas, je suis en droit de se demander qui perd dans l'affaire.

Aujourd'hui, je constate que, du fait des mobilisations de jeunes, nous avons besoin de structures comme le Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE). Or, ce dernier n'est plus subventionné et doit mettre la clé sous le paillasson.

Aujourd'hui, nous vous avons interpellée pour trouver des solutions relatives aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes. Vous n'avez, à ce jour, fourni aucune solution pour ces demandes concernant la mobilité. Je vous ai interpellée au sujet du moratoire de deux ans que vous aviez annoncé. Ce moratoire est violent, car il gèle l'évolution du secteur. Je vous ai demandé si vous étiez prête à vous engager à dégager des moyens structurels avant ou après cette période de deux ans. Je n'ai toujours pas de réponse non plus!

Si j'étais, aujourd'hui, à la tête d'une organisation de jeunesse et que je devais rester en attente des réponses du gouvernement, je dirais que je reste sur ma faim et que je serais déçu de voir que le gouvernement ne répond pas aux attentes du secteur.

2.5 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Projet de bracelets antirapprochement»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) est sans ambiguïté quant à la protection des victimes de violences conjugales: «Le gouvernement mettra en place un projet pilote pour le déploiement de bracelets antirapprochement et de zones d'exclusion. À l'issue de celui-ci, le gouvernement réfléchira à l'opportunité de le généraliser». À cet égard,

au mois de janvier dernier, vous aviez annoncé dans la presse que ce chantier devrait être lancé dans le courant du deuxième semestre avec le soutien d'un budget de 223 000 euros. Les divisions judiciaires de Mons et de Tournai ont été retenues pour accueillir le dispositif pendant une période d'évaluation d'un an, avant son éventuelle extension à l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis lors, le calendrier semble avoir pris du retard. Des concertations ont été menées notamment avec les représentants des zones de police, du parquet et des services d'assistance policière aux victimes. Comme vous l'aviez indiqué au sein de notre commission, ces échanges ont également été complétés par une analyse comparative réalisée par votre administration sur les dispositifs utilisés en France, en Espagne et en Flandre. *In fine*, le dispositif initial de bracelet d'éloignement a évolué vers un dispositif antirapprochement, avec notamment une géolocalisation simultanée de l'auteur des violences et de la victime, permettant de mieux apprécier et de prévenir le risque de rencontre. Cela induit la mobilisation d'assistants de *monitoring*, d'un assistant de justice, ainsi que l'adoption d'un protocole opérationnel avec les services de police.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier? Quels sont les principaux jalons qui restent à franchir? Quelle est l'échéance escomptée pour le lancement opérationnel du projet pilote?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, depuis l'évolution du projet-pilote initial jusqu'à l'adoption du dispositif de bracelets antirapprochement, nous avons engagé une nouvelle phase de travail afin de préciser les modalités concrètes de son implémentation.

Dans ce cadre, une réunion a eu lieu cette semaine avec les chefs de corps des zones de police concernées. Une nouvelle concertation est prévue à la mi-novembre avec les magistrats instructeurs et les représentants du ministère public. L'objectif est de définir les processus opérationnels, les modalités de collaboration entre les intervenants, les conditions de suivi ainsi que les échanges d'informations nécessaires au fonctionnement du dispositif. En parallèle, la Direction de la surveillance électronique (DSE) et les autorités policières devront élaborer un protocole de collaboration. Ce dernier permettra de préciser les articulations entre les différents intervenants, de délimiter les responsabilités de chaque service et de garantir une coordination efficace, avec pour priorité la protection des victimes.

S'agissant du calendrier, l'objectif reste de procéder au lancement opérationnel du dispositif avant la fin de l'année 2026, sous réserve de l'aboutissement des concertations en cours, de la finalisation des processus opérationnels et de la validation du protocole de collaboration entre la DSE et les autorités policières. Les travaux en cours visent à finaliser les modalités nécessaires à l'implémentation du dispositif dans des conditions opérationnelles clairement définies, garantissant

VERSION PROVISOIRE

une coordination efficace entre les services concernés et une protection adéquate des victimes.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Le projet avance avec le plus de célérité possible en ce deuxième semestre. Je serai attentive à vos annonces concernant la concertation, la réalisation du protocole et, ensuite, le développement plus généralisé de cette solution. Elle permettra, j'en suis convaincue, d'améliorer la sécurité des femmes dans ces moments délicats de maintien à distance de l'auteur de violences conjugales.

Mme la présidente. – Je suspends l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h00 et reprise à 14h05*.

Mme la présidente. – L'heure des questions et interpellations est reprise.

(Mme Sophie Pécriaux prend la présidence)

2.6 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Capacités de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de surveillance électronique»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, lors de notre dernier échange en séance plénière, vous avez indiqué que 1 165 personnes étaient actuellement placées sous surveillance électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis le 1er octobre 2026, l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 22 juillet 2026 portant des mesures supplémentaires visant à réduire la surpopulation carcérale a élargi le recours à la surveillance électronique pour un certain nombre de courtes peines. À cet égard, vous avez précisé que la Direction de la surveillance électronique (DSE) devrait passer de douze à 32 placements par semaine, avec une charge supplémentaire compensée par un financement fédéral de 5,86 millions d'euros, destiné notamment au renforcement des ressources humaines et matérielles.

Vous avez indiqué disposer du stock nécessaire de bracelets électroniques jusqu'en janvier et avoir commandé 300 bracelets supplémentaires. Vous avez aussi précisé qu'un délai d'environ neuf jours était observé entre la décision et le placement effectif du bracelet pour les personnes privées de liberté.

Un élément mérite cependant d'être clarifié. Le marché public relatif à la surveillance électronique conclu au cours de la précédente législature prévoyait une capacité de 5 000 bracelets. J'imagine que ce nombre correspond à l'ensemble de la Belgique. Cependant, la différence avec les 1 165 bracelets actuellement placés interroge quant à la capacité réellement disponible.

Madame la Ministre, à quoi correspondent précisément ces 5 000 bracelets? Combien de bracelets sont aujourd'hui physiquement disponibles? Combien sont effectivement opérationnels et quelle est la réserve immédiatement mobilisable?

Pourquoi une commande supplémentaire de 300 bracelets était-elle nécessaire si le marché prévoyait déjà une capacité d'une telle ampleur? Quand ces 300 bracelets supplémentaires seront-ils disponibles?

Quel est le délai moyen de placement sous surveillance électronique pour les personnes en détention préventive? Vous avez effectivement répondu à cette question pour les personnes privées de liberté, mais ce dossier concerne également les personnes en détention préventive et les détenus bénéficiant d'une interruption de peine, qui aggravent le problème de la surpopulation carcérale.

Au-delà de l'aspect matériel, quelle est la capacité maximale de prise en charge simultanée de la DSE, compte tenu des effectifs disponibles et de l'augmentation prévue des placements? Quels indicateurs suivrez-vous dans les prochains mois afin de vous assurer que cette montée en charge n'entraîne ni allongement du délai de neuf jours ni dégradation du suivi des personnes placées sous surveillance électronique?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, les 5 000 bracelets correspondent à l'estimation du nombre de dispositifs de surveillance électronique qui doivent pouvoir être pris en charge simultanément par les Communautés française et flamande, sur la base des projections réalisées lors du lancement du marché EMS². Il ne s'agit donc ni du nombre de bracelets effectivement déployés, ni d'un plafond absolu, mais d'une capacité minimale que le fournisseur doit être en mesure de soutenir, tant en ce qui concerne les équipements que la plateforme de gestion des alarmes. Une telle exigence avait été communiquée aux candidats lors de la publication du marché en novembre 2021.

S'agissant du matériel actuellement disponible, 430 dispositifs GPS destinés à la surveillance électronique des inculpés sont actifs sur le terrain. En complément, 127 sont immédiatement mobilisables et 25 sont en maintenance. Pour les dispositifs à radiofréquence, destinés à la surveillance électronique des condamnés, 721 sont actuellement actifs, 456 sont immédiatement mobilisables et 23 sont en maintenance.

Concernant la commande de 300 dispositifs supplémentaires, le marché EMS² repose sur un système de location facturée à la Communauté française sur la base d'un coût unitaire journalier. Afin de maîtriser les dépenses, les commandes sont effectuées en fonction des besoins opérationnels, de l'évolution du flux de nouveaux mandats et du stock de mandats actifs. Compte tenu de l'impact attendu de la loi du 22 juillet 2026 et du délai de livraison de trois mois imposé par le

VERSION PROVISOIRE

fournisseur, la commande vise à garantir une capacité de prise en charge adaptée à l'augmentation estimée du nombre de mandats et à permettre à la Communauté française de faire face à un nouvel afflux. La livraison des dispositifs sera échelonnée entre les mois de décembre 2026 et de février 2027.

Les délais de placement sont actuellement de quatre jours en moyenne pour les inculpés en détention préventive et de 25 jours pour les condamnés bénéficiant d'une suspension de l'exécution de leur peine.

Au-delà de la disponibilité du matériel, la capacité de prise en charge dépend aussi des ressources humaines disponibles. À l'heure actuelle, la capacité maximale de prise en charge simultanée de la DSE est estimée à 1 400 mandats. Avec les entrées en fonction récentes et les recrutements encore prévus, la capacité devrait bientôt atteindre 1 800 mandats.

Enfin, je serai particulièrement attentive à l'évolution d'une telle montée en charge. Le suivi portera notamment sur les délais de placement par catégories de personnes, le nombre de mandats actifs, le flux des nouvelles entrées et la disponibilité des équipements. Ces différents indicateurs font l'objet d'échanges réguliers avec la DSE.

Ils seront également examinés par le groupe de travail «Monitoring» de la conférence interministérielle (CIM), en concertation avec l'autorité fédérale et les autres Communautés. De tels espaces de concertation doivent permettre d'identifier rapidement toute éventuelle tension opérationnelle, d'en mesurer les conséquences et, le cas échéant, d'examiner les adaptations nécessaires afin de garantir une capacité de prise en charge suffisante et de préserver la continuité et la qualité du suivi des personnes placées sous surveillance électronique.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, votre réponse montre que la Communauté française a anticipé l'entrée en vigueur de la loi du 22 juillet 2026. Tout comme vous, le groupe MR sera attentif à ce qu'il n'y ait pas d'allongement des délais ni de dégradation du suivi. Nous veillerons également à une exécution crédible des peines. Ce sont des piliers fondamentaux de notre Déclaration de politique communautaire (DPC), qui donnent de la crédibilité à la réponse judiciaire, tant pour les inculpations que pour les condamnations à des peines privatives de liberté sous surveillance électronique ou à des interruptions de peines. Nous travaillerons donc main dans la main.

(Mme Valérie Bluge, vice-présidente, reprend la présidence)

2.7 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «État des lieux de l'offre de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je dois faire une petite précision: cette question avait été déposée sous forme de question écrite, parce qu'elle est extrêmement

technique et détaillée; elle n'a pas reçu réponse dans les délais, raison pour laquelle je la pose sous forme de question orale ici.

Le nombre de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles reste particulièrement préoccupant. Nos taux de couverture demeurent en effet largement insuffisants et beaucoup de parents continuent de rencontrer des difficultés à trouver une place à un tarif accessible. Il s'agit pourtant d'une nécessité absolue pour concilier vie professionnelle et vie privée, mais aussi pour permettre aux enfants, dès le plus jeune âge, d'apprendre à se socialiser dans un cadre stimulant. La Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029 s'empare d'ailleurs de cet enjeu, puisqu'elle comporte différents engagements en vue de pérenniser les places existantes et d'en augmenter le volume.

Depuis le début de la législature, vous avez réalisé plusieurs annonces de création de places supplémentaires, principalement en application du Plan «Équilibre» et du développement de mini-accueils.

Pour évaluer l'impact de vos politiques, il me semble dès lors essentiel d'objectiver l'évolution du nombre de places disponibles sur l'ensemble de notre territoire.

Madame la Ministre, quel était le nombre de places existantes dans les milieux d'accueil de la petite enfance au 1er janvier 2025, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chaque subrégion, et cela, en distinguant les milieux d'accueil subventionnés des milieux non subventionnés?

Quel est le nombre de places existantes dans les milieux d'accueil de la petite enfance au 1er septembre 2026, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chaque subrégion, et cela, en distinguant les milieux d'accueil subventionnés des milieux non subventionnés?

Combien de places le gouvernement a-t-il décidé de créer depuis le début de la législature et quel est l'objectif qu'il se fixe en la matière à l'horizon 2029, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chaque subrégion, et cela, en distinguant entre places créées sur la base de plans adoptés par le précédent gouvernement et places créées sur la base de nouvelles politiques adoptées par votre gouvernement?

Combien de places ont été effectivement ouvertes depuis le début de la législature? En distinguant les ouvertures à la suite des décisions du précédent gouvernement et du précédent contrat de gestion des ouvertures liées aux décisions de ce gouvernement?

Combien de places ont été fermées et dans combien de milieux d'accueil en 2025, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chaque subrégion, en distinguant les places subventionnées des places non subventionnées?

VERSION PROVISOIRE

Combien de places ont fermé et dans combien de milieux d'accueil en 2026, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chaque subrégion, en distinguant les places subventionnées des places non subventionnées?

Quelles ont été les mesures adoptées par votre gouvernement pour pérenniser les places existantes?

Il s'agit d'une question écrite qui n'a pas obtenu de réponse. C'est la raison pour laquelle elle est si longue et si détaillée.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question et je tiens à m'excuser pour l'absence de retour dans les temps par rapport à votre question écrite. Je vais essayer d'être la plus complète possible à l'oral et veillerez à ce que vous puissiez disposer des compléments par écrit, le cas échéant.

L'accessibilité des milieux d'accueil constitue une priorité, tant pour les familles que pour le développement des enfants. Pour apprécier l'évolution de l'offre, je souhaite distinguer les places dites subventionnées, à participation financière parentale barémique, qui concernent les crèches de niveaux 2 et 3 et les services d'accueil d'enfants, des places dites non subventionnées, à tarif libre, qui regroupent ici les niveaux 0 et 1. Cette distinction me paraît plus pertinente pour apprécier l'accessibilité financière réelle de l'accueil.

Au 31 décembre 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 45 105 places, dont 34 735 à tarif barémique et 10 370 à tarif libre.

À la fin juin 2026, dernier relevé consolidé disponible, nous comptions 44 746 places, dont 35 084 à tarif barémique et 9 662 à tarif libre. Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les 1 141 places supplémentaires autorisées durant l'été 2026 dans le cadre du Plan «Cigogne +5200».

Depuis le début de la législature, 2 607 nouvelles places ont été autorisées jusqu'à fin juin 2026, auxquelles s'ajoutent ces 1 141 places autorisées cet été. Ces créations découlent principalement de programmations décidées sous la précédente législature – je le reconnais volontiers; mais programmer des places est une chose, les concrétiser en est une autre.

Face aux retards de chantiers, à la hausse des coûts et aux difficultés de financement, nous avons considérablement renforcé le suivi des projets, mobilisé l'ONE et le Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS), et accompagné individuellement les dossiers les plus complexes. Et ce, alors que l'échéance européenne du 31 août 2026 ne pouvait plus être reportée.

Le résultat est là: 1 755 places autorisées pour une cible européenne de 1 700. Nous avons dès lors sécurisé les financements européens. Ce résultat, qui n'était

nullement acquis, témoigne de la mobilisation considérable des administrations et des opérateurs, que je tiens à remercier.

Notre ambition ne s'arrête pas là. Le deuxième volet du Plan «Équilibre» se poursuit en Wallonie, avec environ 1 300 places supplémentaires attendues d'ici fin 2028. Nous avons également lancé l'appel à projets des mini-accueils et co-accueils indépendants, qui vise près de 350 nouvelles places.

Parallèlement, nous préparons un nouveau plan de création, selon des modalités plus souples et plus réactives que les programmations précédentes, afin de mieux tenir compte des besoins des territoires et de la maturité des projets. Les travaux sont en cours, mais notre ambition demeure intacte, malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Concernant les fermetures, 1 365 places ont cessé leur activité en 2025, dont 796 à tarif barémique et 569 à tarif libre. Au premier semestre 2026, ce sont 666 places supplémentaires, dont 388 à tarif barémique et 278 à tarif libre.

Je tiens les ventilations précises par subrégion et par type de milieu d'accueil à votre disposition.

Il faut toutefois souligner qu'aucune crèche de niveau 2 ou 3 n'a fermé durant ces deux périodes. Les cessations à tarif barémique concernent exclusivement l'accueil individuel, notamment au sein des services d'accueil d'enfants. Je souhaite partager ce point d'attention avec vous.

En revanche, la diminution continue des places dans les milieux à tarif libre doit nous alerter. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre d'un côté les places que nous nous efforçons de créer de l'autre. C'est pourquoi je considère qu'un soutien ponctuel et ciblé à ces structures en difficulté est aujourd'hui une nécessité absolue. Il faut pouvoir intervenir rapidement, avant que des difficultés financières, encore surmontables, ne conduisent à des fermetures définitives.

Madame la Députée, j'espère pouvoir compter sur votre soutien à cette démarche, car au-delà de nos sensibilités politiques, préserver ces places doit être une priorité commune. Les familles qui en dépendent ne peuvent pas attendre.

Ce soutien d'urgence ne saurait toutefois constituer notre seule réponse. Mon cabinet mène parallèlement des travaux sur une réforme des modalités de subventionnement, afin de mieux répondre aux fragilités structurelles du secteur et de garantir la viabilité des différents modèles d'accueil.

Nous agissons également sur les infrastructures. En Wallonie, le plan Réno 2026-2030, doté d'une enveloppe prévisionnelle de près de 60 millions d'euros sur cinq ans, vise à contribuer à préserver plus de 4 500 places d'accueil. Son premier appel à projets a recueilli 152 candidatures.

VERSION PROVISOIRE

Enfin, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) renforce l'accompagnement des structures en difficulté, notamment par des aides ponctuelles et des soutiens à la reprise. Une dizaine de situations, concernant 16 milieux d'accueil et 403 places, ont déjà été traitées.

Madame la Députée, malgré les contraintes budgétaires, nous poursuivons une ambition claire: concrétiser les créations engagées, développer de nouvelles places et empêcher que les capacités existantes ne disparaissent faute de soutien, car notre responsabilité n'est pas simplement d'annoncer des places, mais de garantir aux familles une offre d'accueil réellement accessible et durable.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'état des lieux de l'offre des places dans les milieux d'accueil. Étant donné la quantité de données chiffrées citée, je ne suis pas en mesure de répliquer en détail. Cela étant dit, si vous aviez la gentillesse de fournir des informations supplémentaires concernant les volets subrégionaux, cela m'intéresserait vraiment et me permettrait de compléter la question écrite déposée et qui, d'ailleurs, est restée sans réponse.

En tout cas, il me semble que l'état des lieux que vous fournissez est indispensable à la poursuite de notre travail. Cela va faire deux ans que la présente législature est au pouvoir. C'est pourquoi il me semble important de bénéficier de ce genre d'information afin de continuer notre collaboration.

2.8 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Chaque année, le papillomavirus humain (HPV) est impliqué dans de nombreux cas de cancer en Belgique, dont la quasi-totalité des cancers du col de l'utérus. Une part importante de ces cancers pourrait pourtant être évitée grâce à une vaccination précoce, à un dépistage efficace et à une prise en charge rapide.

Tout comme notre résolution du 16 juin 2026 visant à renforcer la lutte contre le papillomavirus humain (HPV), le Plan Cancer belge 2026-2036 pointe un décalage important entre la Flandre, qui se rapproche des objectifs européens de vaccination, et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les taux restent nettement inférieurs. Les objectifs sur lesquels nous nous sommes accordés lors du vote de notre résolution parlementaire convergent d'ailleurs complètement avec l'une des mesures du Plan Cancer belge, qui fait de l'éradication des cancers liés au HPV l'une de ses priorités.

Ce plan rappelle que les programmes de vaccination dans le cadre scolaire sont un élément essentiel de la stratégie, en complément du dispositif de rattrapage vaccinal, récemment étendu aux 19-30 ans par l'État fédéral. Il appelle donc les Communautés – singulièrement notre Fédération vu son retard dans la couverture vaccinale – à amplifier leurs efforts pour apporter leur pierre à l'édifice dans le

renforcement des actions de sensibilisation, de prévention et de vaccination contre le HPV.

Après une résolution parlementaire votée à l'unanimité, c'est donc le plan fédéral de lutte contre le cancer qui vous invite à prendre vos responsabilités, Madame la Ministre. Où en est le suivi de la résolution adoptée par notre Parlement? Quelles mesures ont été concrètement mises en œuvre? Quels sont les projets pour renforcer la vaccination HPV en Wallonie et à Bruxelles? Confirmez-vous que vous comptez demander à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de prévoir des moyens pour mener une stratégie ambitieuse à cet égard?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, soyez rassurée, je suis particulièrement attentive à la question de la vaccination contre le HPV. Dans cette dynamique, je me suis assurée que l'ONE, responsable du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, informe adéquatement les familles, assure le suivi des statuts vaccinaux et facilite l'accès à la vaccination. D'ailleurs, la couverture vaccinale contre le HPV progresse, même si l'objectif n'est pas encore atteint. Comme je l'ai déjà dit, les résultats disponibles constituent toutefois une estimation minimale, compte tenu des statuts vaccinaux inconnus et des données qui pourraient encore être recueillies auprès des médecins traitants.

En concertation avec mon cabinet, l'ONE a créé une *task force*, afin d'identifier les services de promotion de la santé à l'école (PSE) ainsi que les centres PMS de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) rencontrant des difficultés, et de leur proposer un accompagnement ciblé. Des contacts ont également été pris avec le cabinet de Mme Galant, dont relèvent les centres PMS de WBE.

Je suis également de près le déploiement du système de vaccination e-vax 2.0, indispensable pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données de couverture vaccinale, qui repose sur une collaboration entre l'ONE, l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et les réseaux de santé wallon et bruxellois. Cette coordination est essentielle dans un paysage institutionnel où les compétences en santé sont réparties entre plusieurs niveaux de pouvoir.

Plus largement, nous travaillons à une stratégie globale visant à améliorer la couverture de l'ensemble des vaccins prévus dans le programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont celui contre le HPV. Les élèves continueront à être vaccinés selon les lignes directrices du contrat de gestion. Les budgets consacrés à la vaccination sont maintenus. L'ONE prépare le renouvellement du marché public de vaccins et s'appuie, dans chaque choix, sur les recommandations du Conseil supérieur de la Santé (CSS).

VERSION PROVISOIRE

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, il est intéressant d'entendre de votre bouche que la vaccination, au sens large, est importante. Des structures relevant de votre responsabilité – comme les services PSE – peuvent renforcer le travail de l'ONE. Même si je ne souhaite pas être baptisée Mme vaccins, j'ai déposé toute une série de questions orales sur les différents types de vaccination. En l'occurrence, ma question portait sur le HPV, car notre Parlement a voté, à l'unanimité, une résolution visant à renforcer la lutte contre ce virus.

Je sursaute toujours quand j'entends que la Flandre serait en avance sur la Wallonie dans le domaine de la vaccination. Comme vous le savez, j'ai des affinités avec la Flandre, mais je trouve ces comparaisons malheureuses, car il en va de la santé publique. Il est essentiel de réaliser un travail conséquent dans l'accompagnement des équipes vaccinales.

Vous avez d'ailleurs parlé d'un accompagnement ciblé. Il faut taper sur le clou. J'ai travaillé pendant des années dans un service de médecine scolaire et je connais le fossé entre l'importance de certaines vaccinations et l'avis de certains parents qui ne veulent pas que leurs enfants soient immunisés. Cela peut être dû à des difficultés de compréhension du français. Communiquons! Informons! C'est un besoin et une question de santé publique importante pour enrayer ce phénomène de sous-vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut également enrayer certains cancers.

2.9 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Résultats du conclave budgétaire dans le domaine de l'enfance»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, les résultats du conclave budgétaire étaient particulièrement attendus par l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que par les milliers de travailleurs et de jeunes qui, depuis des mois, manifestent leurs inquiétudes quant aux orientations budgétaires de votre gouvernement. Malheureusement, vous semblez être restée sourde à leurs revendications. Alors que les familles s'inquiètent de la dégradation de leur pouvoir d'achat, que les acteurs de terrain dénoncent le manque de moyens et peinent à maintenir leurs activités, votre majorité se félicite avant tout de l'amélioration de sa trajectoire budgétaire.

Déjà confrontés à des difficultés préalables, les acteurs de l'enfance ont été frappés de plein fouet par des mesures d'économies décidées dans le cadre des budgets 2025 et 2026: gel de l'indexation des moyens de fonctionnement de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour toute la législature, gel de l'indexation des subventions des opérateurs de l'enfance en 2026 et réduction structurelle de la dotation de l'ONE de 11 millions d'euros par an. Ajoutons-y une économie additionnelle de 14 millions d'euros, également structurelle à partir de 2029, sur la dotation de l'ONE.

Vous aviez dit précédemment que les 11 millions étaient déjà actés et que c'était une économie passée. C'est en partie vrai, puisque vous avez déjà imposé aux acteurs de l'enfance la non-indexation de leurs subventions en 2026. Je vous rappelle toutefois qu'une mesure de compensation a été prise par l'ONE puisque les difficultés financières induites par votre décision pour les services sur le terrain, puisque ces difficultés sont toujours là et puisqu'elles semblent s'amplifier. À cela s'ajoutent les incertitudes entourant la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) et les problèmes financiers croissants des pouvoirs locaux, problèmes qui se répercutent également sur certains services.

Madame la Ministre, quelles sont les conséquences du dernier conclave budgétaire sur la trajectoire financière de l'ONE? Des montants d'économies supplémentaires sont-ils demandés à l'ONE pour 2027 et les années suivantes?

Concernant l'indexation, quelles compensations sont-elles prévues pour les opérateurs du secteur de l'enfance? Le gouvernement entend-il revenir sur les effets de la non-indexation initialement décidée pour 2026? À défaut, dans un contexte d'inflation galopante, comment garantirez-vous que l'augmentation des charges salariales et de fonctionnement ne se traduira pas par des pertes d'emplois, par une réduction des services ou par une augmentation des prix?

Des moyens supplémentaires ont-ils finalement été dégagés pour financer des objectifs ambitieux dans le cadre du prochain contrat de gestion? Où en est la négociation de ce dernier et quel est le calendrier prévu?

Pouvez-vous renouveler devant notre Parlement votre engagement selon lequel aucune économie imposée à l'ONE ne conduira, directement ou indirectement, à une augmentation de la facture des familles, à une diminution du nombre de places ou à une dégradation de la qualité des services?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je souhaite être très claire: le dernier conclave budgétaire n'a imposé aucune économie supplémentaire à l'ONE pour l'exercice 2027. Les efforts que vous soulevez s'inscrivent dans une trajectoire déjà décidée lors des exercices budgétaires précédents.

L'ONE, comme les autres organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit en effet continuer à contribuer à l'effort collectif. Nous avons également la responsabilité de redresser durablement les finances de notre Fédération. Ne pas le faire reviendrait à fragiliser, à terme, notre capacité à financer les politiques publiques essentielles, dont celles de l'enfance.

En outre, contrairement à ce que pourrait laisser penser votre intervention, la trajectoire de l'ONE ne se résume pas à des économies. Depuis le début de la législature, des moyens structurels supplémentaires ont été mobilisés. Le refinancement prévu pour assurer l'équilibre de l'ONE atteint ainsi 43 millions d'euros

VERSION PROVISOIRE

en 2026 et 46 millions en 2027. L'ajustement de la trajectoire initialement envisagée pour 2027 tient notamment compte des crédits non consommés constatés précédemment.

En ce qui concerne l'indexation, je ne minimise pas les difficultés rencontrées par certains opérateurs. J'estime toutefois qu'une réponse efficace doit d'abord permettre d'identifier les structures réellement fragilisées. Pour cette raison, plusieurs dispositifs, que je demande ardemment à l'ONE depuis le début de l'année 2026, sont en cours de finalisation. Le groupe de travail transversal opérateur (GTTO) travaille sur un bouton d'alerte. Un outil de diagnostic économique individuel des pouvoirs organisateurs en difficulté est établi sur la base d'une méthodologie développée conjointement avec la Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (UNIPSO) et Wallonie Entreprendre. Des possibilités de soutien individuel devront en découler. Notre objectif est d'intervenir rapidement auprès des milieux d'accueil qui en ont effectivement besoin, avant que leurs difficultés compromettent leur activité.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro public doit être utilisé là où il apporte une réelle plus-value. Je privilégie donc des interventions ciblées, fondées sur la situation concrète des opérateurs, plutôt que des mesures générales qui bénéficieraient indistinctement à toutes les structures, quelles que soient leurs difficultés.

Vous m'interrogez ensuite sur les moyens destinés aux politiques nouvelles. Malgré les contraintes, une trajectoire de 2 millions d'euros en 2027, 7 millions d'euros en 2028 et 12 millions d'euros en 2029 est prévue. Ces moyens doivent notamment accompagner la création de nouvelles places, dont le développement des mini-accueils. Nous travaillons également à une meilleure allocation des ressources existantes, afin de concentrer davantage de moyens sur les missions prioritaires et les besoins réels des familles.

Concernant le contrat de gestion, je rappelle que le conseil d'administration de l'ONE n'a pas été en mesure de présenter au gouvernement un nouveau contrat suffisamment abouti et ambitieux, selon la majorité requise. Conformément au décret, le gouvernement a donc fixé des lignes directrices constituant le mandat stratégique de l'ONE jusqu'à la fin de la législature. Je veux insister sur leur portée: il ne s'agit pas d'un simple changement de document, mais d'un changement de méthode. Jusqu'ici, l'organisation de l'Office guidait largement les réponses apportées au terrain. Nous voulons inverser cette logique: partir des besoins des enfants, des familles et des professionnels pour déterminer ensuite l'organisation, les priorités et les moyens nécessaires.

L'ONE sera appelé à réaliser un plan d'alignement, pour le 30 novembre. Ce travail sera mené avec l'Office et en concertation avec les secteurs concernés. Les acteurs de terrain ne seront donc pas de simples destinataires des réformes: ils devront en être des partenaires à part entière.

Enfin, concernant les conséquences pour les familles et les professionnels, je tiens à rappeler que les lignes directrices prévoient explicitement que les efforts budgétaires portent sur l'organisation et le fonctionnement internes de l'ONE. Toute mesure susceptible d'affecter significativement les services rendus devra faire l'objet d'une analyse d'impact préalable, soumise à mon accord. Un suivi budgétaire trimestriel et une évaluation annuelle permettront également d'identifier les difficultés et de procéder aux ajustements nécessaires.

Madame la Députée, notre ambition pour l'enfance ne disparaît pas avec les contraintes budgétaires. Elle nous impose au contraire de mieux cibler nos interventions, de préserver les places existantes, d'en créer de nouvelles et de renforcer l'accompagnement des familles et des professionnels. C'est précisément le sens des lignes directrices que nous avons fixées à l'ONE: une transformation exigeante, construite avec le secteur, pour garantir durablement la qualité et l'accessibilité de nos politiques de l'enfance.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse extrêmement détaillée. Il aurait été intéressant que cette réponse nous soit parvenue en amont de la proposition de résolution de ce matin; le travail relatif à cette proposition aurait été différent.

Quoi qu'il en soit, votre réponse me permettra d'aborder, à tête reposée, les travaux budgétaires. Pour le groupe PS, il était essentiel que cette question soit posée. Madame la Ministre, votre réponse sera analysée en détail dans le but de faire preuve d'un maximum d'efficacité dans la poursuite de nos travaux.

2.10 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Lors de son audition en commission de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Jeunesse, M. Sauvage, président du Conseil consultatif de la personne en situation de handicap (CCPSH) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a attiré notre attention sur la prise en compte du handicap dans les politiques de la petite enfance. Il a notamment fait état d'échanges avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et du constat d'une diminution, au cours des dernières années, de l'importance accordée aux questions d'accessibilité et d'inclusion.

L'inclusion des enfants en situation de handicap doit être intégrée de manière transversale dans les différentes missions de l'ONE et, plus largement, dans la manière dont nous concevons l'accueil et l'accompagnement des enfants dès leur plus jeune âge. Pour les familles concernées, l'accès à un milieu d'accueil adapté constitue une condition essentielle pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Les obstacles à l'accès aux structures de la petite enfance renforcent des inégalités déjà existantes.

VERSION PROVISOIRE

M. Sauvage a plaidé en faveur d'une approche plus transversale de ces questions au sein de l'ONE, ainsi qu'en faveur de leur inscription plus visible dans son futur contrat de gestion. Cette demande intervient à un moment particulièrement important, puisque ce futur contrat de gestion doit définir les priorités de l'ONE pour les prochaines années.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des constats formulés par M. Sauvage lors de son audition? Partagez-vous son appréciation selon laquelle les questions liées au handicap, à l'accessibilité et à l'inclusion auraient progressivement perdu de leur importance dans les politiques menées par l'ONE? Comment expliquez-vous cette perception?

Disposez-vous d'un bilan des dispositifs actuellement consacrés à cette politique? Combien d'enfants et de familles en bénéficient-ils? Comment les représentants des personnes en situation de handicap sont-ils associés à l'élaboration, à l'évaluation et à l'évolution des politiques de l'ONE qui les concernent? À la suite de l'audition du président du CCPSH, des échanges sont-ils prévus entre ce dernier, votre cabinet et l'ONE afin d'identifier les difficultés et les améliorations nécessaires?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, même si l'intervention de M. Sauvage portait essentiellement sur l'enseignement inclusif, j'en ai bien pris connaissance.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je m'autorise un rappel qui me semble nécessaire: le législateur a souhaité que tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques, puissent être accueillis dans n'importe quel milieu d'accueil, et ce, afin de permettre une mixité au sein des milieux d'accueil et d'éviter aux parents de devoir parcourir de nombreux kilomètres pour trouver un milieu d'accueil ayant une approche spécifique.

Si je comprends la perception de M. Sauvage, je ne la rejoins pas entièrement. Les questions liées au handicap, à l'accessibilité et à l'inclusion n'ont pas perdu de leur importance dans les politiques actuelles de l'ONE. Je suis par ailleurs attentive aux mesures qui devraient encore être développées par l'ONE.

En revanche, je rejoins M. Sauvage lorsqu'il affirme qu'il faut placer l'accessibilité en trame de fond à l'ensemble des lignes directrices.

La perception du président du CCPSH s'explique probablement par plusieurs facteurs. Premièrement, les données relatives aux enfants porteurs de handicap inscrits dans nos milieux d'accueil manquent, tout comme celles relatives aux enfants dont l'inscription aurait été refusée. Deuxièmement, il n'existe pas de formalisation justifiant le refus d'accueillir un enfant à besoins spécifiques. Troisièmement, l'ONE a une certaine vision du «tout inclusif». En disant que tout est

inclusif, il est vrai que nous manquons peut-être de lisibilité pour aider les parents à savoir ce qu'il en est réellement sur le terrain.

Je ne suis pas naïve. Je sais que certains pouvoirs organisateurs refusent des enfants porteurs de handicap. Cela résulte parfois de difficultés liées aux ressources humaines, mais également d'un manque de connaissance des aides qui sont à la disposition des pouvoirs organisateurs pour recevoir les enfants à besoins spécifiques. À titre d'exemple, l'ONE a conclu des conventions de collaboration avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) en Région wallonne et le service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée) en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces conventions visent à créer au moins un dispositif mobile de soutien à l'inclusion (DSI) dans chaque sous-région. Je pense notamment à l'organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (OCAPI) à Bruxelles. Les lieux d'accueil peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. Le but est que l'équipe pédagogique réfléchisse de façon transparente à l'accueil de l'enfant avec ses parents. Il est aussi possible pour le milieu d'accueil d'obtenir, pour une durée déterminée, l'aide d'un membre du personnel issu d'un DSI.

J'ai interrogé l'ONE sur le bilan des DSI consacrés à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Malheureusement, je n'ai pas obtenu de réponse précise à ce jour.

Madame la Députée, vous avez pris connaissance du rapport d'activité publié sur le site Internet du Parlement. Vous avez pu y lire que des rencontres entre l'ONE et le CCPSH ont bien eu lieu. L'ONE a fait part de sa politique en matière d'inclusion. La coordinatrice de la *task force* a également participé à une réunion plénière du CCPSH afin d'y présenter les travaux menés par l'institution en matière d'accessibilité.

Les membres de mon cabinet sont également invités à participer aux réunions du CCPSH lorsque l'ordre du jour concerne mes compétences, ce qui me semble être pragmatique. À titre d'exemple, mon équipe a participé à des réunions consacrées à l'avis d'initiative relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'accueil de la petite enfance. Je suis donc bien au fait des difficultés observées par le CCPSH.

M. Sauvage et les autres membres du CCPSH seront interpellés sans hésitation à chaque fois que ce sera opportun.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, en écoutant la présentation de M. Sauvage, j'ai été vraiment interpellée par le volet consacré à la petite enfance et aux crèches. Même si le rapport d'activité contient des informations sur la façon dont vous avez travaillé avec le CCPSH, il m'a laissée sur ma faim. J'avais vraiment envie d'en savoir plus et j'avais besoin d'éclairages. Vous venez de me les apporter et je vous en remercie.

VERSION PROVISOIRE

2.11 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Lignes directrices du gouvernement à l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Faute d'accord sur le contrat de gestion, le gouvernement a récemment adopté les lignes directrices stratégiques concernant l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour la période 2027-2030. Ces orientations visent à transformer en profondeur l'organisation et les missions de l'ONE, afin de mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et des professionnels, tout en respectant la trajectoire budgétaire fixée.

Nous saluons la méthode retenue, qui prévoit une large concertation avec les secteurs concernés, les professionnels, les partenaires sociaux, les représentants des familles et les opérateurs de terrain, ainsi qu'un pilotage renforcé par les résultats et une évaluation annuelle structurée.

Madame la Ministre, quels sont les premiers retours des acteurs de terrain concernant la concertation engagée autour de l'opérationnalisation des lignes directrices? Comment la méthode de pilotage par les résultats, telle que prévue, permettra-t-elle de renforcer l'efficacité des actions de l'ONE au bénéfice des familles et des enfants? Comment le gouvernement veillera-t-il à ce que la transformation de l'ONE se fasse dans un esprit d'accompagnement des services et des professionnels, afin de garantir la continuité et la qualité de l'offre tout au long de cette transition?

Trois dossiers me tiennent particulièrement à cœur: l'accueil temps libre (ATL), la prévention et la santé, notamment la promotion de la santé à l'école (PSE), ainsi que la numérisation des services. Dans ces trois domaines, quelles sont les principales mesures et évolutions prévues entre 2027 et 2030, au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels? Enfin, concernant le budget 2027, comment les décisions prises s'articulent-elles avec les orientations stratégiques de l'ONE? Quelles garanties peuvent-elles être apportées quant aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je voudrais d'abord insister sur un élément fondamental: ces lignes directrices constituent un véritable changement de paradigme dans notre manière de concevoir et de piloter l'action de l'ONE.

Jusqu'à présent, les politiques étaient largement construites à partir de l'organisation et du fonctionnement de l'ONE. Nous souhaitons désormais inverser cette logique: partir des besoins réels des enfants, des familles, des professionnels et des opérateurs pour déterminer ensuite les missions, l'organisation et les moyens nécessaires pour y répondre. C'est une ambition forte, mais également un défi considérable pour l'ensemble du secteur et pour l'ONE lui-même. Je veux d'ailleurs

être très claire: cette transformation ne se fera pas sans l'ONE, mais avec lui, en mobilisant pleinement son expertise et celle de ses collaborateurs.

Les premiers retours qui nous proviennent des opérateurs de terrain sont encourageants sur la méthode. Les acteurs rencontrés saluent la volonté de les associer directement à la réflexion et à l'évolution des lignes directrices. Le document venant toutefois de leur être transmis, il serait prématuré de prétendre disposer déjà de retours approfondis sur son contenu. Cette concertation ne fait que commencer et devra se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du projet.

Madame la Députée, vous m'interrogez également sur le pilotage par les résultats. Je tiens à lever toute ambiguïté: il ne s'agit absolument pas de remettre en cause les valeurs fondamentales de l'ONE, sa proximité avec les familles, la qualité de son accompagnement ou son rôle essentiel en termes de prévention. Bien au contraire, nous voulons les renforcer. L'objectif est de mieux mesurer les effets concrets de nos politiques sur le terrain. Par exemple, en matière d'accueil, nous devons pouvoir apprécier non seulement le nombre de places autorisées, mais aussi les places effectivement disponibles et accessibles aux familles.

Nous travaillons donc avec l'ONE à la définition d'un nombre limité d'indicateurs fiables et pertinents. Il ne s'agit pas de multiplier les obligations administratives, mais de mieux comprendre les besoins, d'identifier les difficultés et d'adapter nos réponses en fonction.

C'est aussi la réponse à votre troisième question: l'accompagnement des professionnels et la continuité des services seront au cœur des résultats attendus. Nous voulons un ONE qui simplifie les démarches, soutienne davantage les opérateurs, accompagne les équipes et consacre ses ressources là où elles apportent le plus de valeur. La transformation de son organisation devra être progressive, décidée en concertation et attentive aux agents comme aux services rendus. Concernant les trois chantiers que vous évoquez, les lignes directrices fixent des ambitions précises.

Pour l'ATL, l'objectif est de mener à bien une réforme d'ici 2028, afin de simplifier les règles, de renforcer l'accessibilité, d'améliorer la coordination territoriale et de soutenir la professionnalisation des équipes. Nous souhaitons également pérenniser le dispositif des 43 équivalents temps plein (ETP) de responsables de projet et d'accueillants, ainsi qu'étudier son extension dans les limites budgétaires disponibles.

Dans les domaines de la prévention et de la santé, notre priorité est d'améliorer encore la prévention universelle dès le plus jeune âge, d'augmenter le taux de couverture vaccinal là où il reste insatisfaisant et de renforcer la détection précoce des vulnérabilités. Cela implique une meilleure articulation entre prévention médicale, accompagnement psychosocial et soutien à la parentalité, ainsi qu'une

VERSION PROVISOIRE

coordination renforcée avec les autres acteurs, notamment dans les parcours de santé des enfants.

Enfin, concernant la numérisation, nous voulons améliorer la maîtrise du pilotage informatique et simplifier concrètement les démarches. La collecte unique de données des personnes physiques et morales (principe du «*only once*»), mais aussi une meilleure circulation des données entre administrations et des outils conçus à partir des besoins des utilisateurs doivent permettre de réduire les encodages répétitifs. Ici, nous avons une conviction simple: moins de temps consacré à l'administration, c'est davantage de temps pour les enfants et les familles.

L'informatique et le numérique peuvent aussi bien être des leviers d'efficience que des sources d'enlisement et de complexité, entraînant des situations de paralysie ou de mésinformation totale, tant pour les équipes de l'ONE que pour les partenaires extérieurs et les familles.

Loin de moi la volonté de jeter la pierre à quiconque. Ce serait d'ailleurs totalement contre-productif. Mais les technologies de l'information (IT), la numérisation, l'informatisation, les logiciels et la collaboration avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) sont de réels sujets, comme le montre le diagnostic réalisé par le cabinet de conseil Edge. Cependant, au-delà de ces constats, je veux être orientée «solution» et je veux que les équipes de l'ONE le soient aussi. C'est la raison pour laquelle, sans attendre la mise en œuvre des lignes directrices, j'ai souhaité, en parfait accord avec l'administratrice générale et ma collègue chargée de la Fonction publique, engager temporairement un manager IT, spécifiquement pour résoudre l'ensemble des difficultés auxquelles est confronté l'Office aujourd'hui. Ce manager travaille avec les équipes internes de l'ONE, mais aussi avec ETNIC.

Enfin, sur le plan budgétaire, je ne veux pas éluder les contraintes auxquelles nous sommes confrontés. La trajectoire décidée par le gouvernement impliquera des efforts, notamment sur le fonctionnement interne de l'ONE. Mais ces efforts doivent porter sur l'efficience de son organisation et la simplification de ses processus, afin de préserver ses missions essentielles.

Des moyens restent par ailleurs prévus pour les politiques nouvelles, à hauteur de 2 millions d'euros en 2027, 7 millions en 2028 et 12 millions en 2029. L'ONE est appelé à préparer, pour le 30 novembre, son plan d'alignement sur les lignes directrices. Il permettra de préciser les actions, les moyens et les échéances. Ce travail sera mené en concertation étroite avec le cabinet et avec une attention particulière portée aux parties prenantes et aux partenaires. Dans cette démarche, l'ONE doit être pleinement acteur de sa propre transformation.

En définitive, notre ambition n'est pas simplement de réorganiser l'ONE, mais de renforcer sa capacité à répondre aux besoins constatés sur le terrain. C'est un

chantier exigeant, qui prendra du temps, mais que nous mènerons avec l'Office et les professionnels, dans l'intérêt premier des enfants et des familles.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour cette réponse particulièrement détaillée sur de nombreux points.

Je retiens que le pilotage se fera sur la base des résultats et sera élaboré avec les opérateurs de terrain. C'est un changement de paradigme extrêmement demandé par ces derniers depuis les deux ans et demi que je m'intéresse plus spécifiquement à cette matière. Vous évoquez la pérennisation du nouveau dispositif ATL, voire son renforcement dans la limite des budgets disponibles; le renforcement de la vaccination en gardant un vrai point d'attention sur tout le volet relatif à la santé; la simplification administrative et la numérisation. Nous ne pouvons que saluer tous ces objectifs.

J'apprends qu'un manager IT a été engagé pour avancer sur ce dossier impliquant l'informatique. C'est un vrai sujet, même s'il peut paraître secondaire en comparaison avec toutes les matières touchant à l'enfance. C'est toutefois un véritable nœud dans la structure de l'ONE, et je vous remercie pour les actions que vous menez à cet égard. Vous entendez donc bien préserver les missions essentielles tout en améliorant le fonctionnement de l'ONE. Pour cela, l'ONE doit être pleinement acteur de sa propre transformation. Je suis sûre que nous aurons l'occasion de revenir sur ces lignes directrices à de nombreuses reprises dans le cadre de cette commission.

2.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Retour de la rencontre à la Maison des jeunes Saint-Nicolas (Liège)»

2.13 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Rencontre avec les jeunes mobilisés à Liège»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – À la suite des mobilisations citoyennes et étudiantes qui ont eu lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement à Liège ces derniers jours, vous vous êtes rendue, Madame la Ministre, à la Maison des jeunes Saint-Nicolas, où vous avez rencontré notamment le Forum des Jeunes, le Comité des élèves francophones (CEF) et des membres de cette Maison des jeunes.

Cette initiative va dans le bon sens: écouter les jeunes est essentiel, mais encore faut-il que leur parole soit entendue réellement et aboutisse à des décisions concrètes en leur faveur. Les organisations représentatives, comme le CEF ou le Forum des Jeunes, sont habituées à s'exprimer face à des responsables politiques; ce n'est pas le cas de nombreux jeunes et étudiants, moins expérimentés, moins à

VERSION PROVISOIRE

l'aise aussi pour prendre la parole ou pour formuler à partir de cette parole des demandes concrètes au niveau politique.

Quel retour faites-vous de cette rencontre? Combien de jeunes avez-vous rencontrés à cette occasion? Quelles ont été leurs principales préoccupations? Comment avez-vous organisé cet échange pour que tous les jeunes et les étudiants présents puissent s'exprimer, en ce compris ceux qui ont moins l'habitude de prendre la parole? Quel a été le dispositif mis en place pour permettre à chacun de s'exprimer? Disposez-vous d'un compte rendu de cet échange et, le cas échéant, pouvez-vous nous le transmettre?

Avez-vous pris des engagements à l'issue de cet échange, ou fait une annonce concrète avec de nouveaux moyens financiers pour le secteur? Le cas échéant, pouvez-vous nous préciser lesquels? Enfin, combien de rencontres de ce type avez-vous organisées depuis votre entrée en fonction en tant que ministre de la Jeunesse? Avec quels publics avez-vous eu ces rencontres et selon quelle méthode?

L'objectif est bien de pouvoir profiter dans nos échanges de cette rencontre concrète que vous avez eue dans une maison de jeunes, afin de faire le bilan de vos rencontres avec les jeunes et des préoccupations qui vous ont été rapportées à cette occasion.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, les mobilisations de jeunes, qui ont lieu depuis plusieurs jours à Liège et dans d'autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, témoignent des inquiétudes exprimées par une partie de notre jeunesse quant à son avenir. Au-delà des revendications liées à l'enseignement, ces mobilisations semblent également traduire des préoccupations plus larges, concernant entre autres le coût de la vie, les perspectives professionnelles, la santé mentale ou encore la place accordée aux jeunes dans les décisions qui les concernent. Ces préoccupations ont d'ailleurs été largement évoquées dans les commissions de l'Éducation et l'Enseignement supérieur. Les ministres Glatigny et Degryse ont rappelé l'importance d'entendre les inquiétudes exprimées par les jeunes, dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes économiques, sociales, climatiques et géopolitiques. La ministre-présidente a notamment souligné que ces mobilisations témoignent également de la volonté des jeunes de s'engager et de prendre part au débat démocratique. C'est une analyse que je partage. La mobilisation citoyenne, y compris lorsqu'elle exprime un désaccord avec les décisions politiques, fait pleinement partie de notre démocratie.

Les violences et les dégradations doivent être condamnées, mais il me semble tout aussi essentiel de ne pas réduire ces mobilisations à ces seuls débordements et de prendre le temps d'entendre les préoccupations exprimées. Il faut veiller à ne pas instrumentaliser cette mobilisation, dans un sens comme dans l'autre. Les jeunes sont capables de forger leurs propres opinions, de formuler des revendications et

de participer au débat public. Notre responsabilité consiste à leur donner les moyens de le faire dans un cadre constructif et respectueux.

C'est dans cette perspective que je tiens à saluer votre initiative d'avoir rencontré, le 8 octobre dernier à Liège, une trentaine de jeunes issus notamment des maisons de jeunes, du CEF et du Forum des Jeunes. Cette démarche me paraît particulièrement importante. Elle rappelle que le dialogue et l'écoute doivent rester au cœur de notre action politique et que les jeunes doivent être considérés comme de véritables interlocuteurs dans la construction des politiques publiques. Cette rencontre s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique de dialogue plus large. En commission de l'Éducation, la ministre Glatigny a rappelé avoir rencontré une délégation du CEF la veille. Elle a évoqué les dispositifs de participation qui existent déjà dans les établissements scolaires, notamment les conseils des délégués d'élèves et les conseils de participation.

De son côté, la ministre-présidente a rappelé que les échanges avec les représentants des étudiants, notamment la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), se poursuivait également dans l'enseignement supérieur. Ces différentes initiatives montrent que le dialogue peut prendre plusieurs formes et se construit à différents niveaux. Il me semble toutefois essentiel que les échanges ne restent pas cloisonnés entre les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les préoccupations des jeunes dépassent largement les seules questions scolaires.

Cette rencontre constitue également une occasion de réfléchir plus largement à la manière dont nous pouvons renforcer la participation des jeunes, au-delà des seules périodes de mobilisation, en nous appuyant notamment sur les structures et les dispositifs qui existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le secteur de la jeunesse a évidemment son rôle à jouer. Les organisations de jeunesse, les centres de jeunes ou encore le Forum des Jeunes constituent des espaces privilégiés pour accompagner les jeunes dans leur engagement, leur permettre de développer leur esprit critique et leur donner les outils nécessaires.

À cet égard, vous avez déjà évoqué plusieurs pistes qui pourraient être envisagées pour prolonger cette dynamique. J'imagine que vous allez pouvoir nous les détailler. Il me semble également intéressant de s'appuyer sur l'expertise d'acteurs comme l'Université de Paix à Namur, qui développe des outils autour de la médiation, de la gestion des conflits et du dialogue. Dans un contexte parfois marqué par des tensions et des incompréhensions, cette notion de paix me semble essentielle.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de cette rencontre avec les jeunes mobilisés à Liège? Quelles sont les principales préoccupations? Dans la continuité de cette rencontre, pensez-vous qu'il serait pertinent d'envisager de nouveaux espaces de dialogue? Une collaboration avec des acteurs spécialisés dans la

VERSION PROVISOIRE

médiation et la gestion des conflits, comme l'Université de Paix, pourrait-elle également être envisagée?

Enfin, quelle suite concrète envisagez-vous de donner à cette rencontre afin que les jeunes puissent être informés de la manière dont leurs préoccupations sont prises en compte et que ce dialogue puisse s'inscrire dans la durée?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame et Monsieur les Députés, merci pour vos questions sur ce que nous faisons de la parole des jeunes.

Nous nous rejoignons sur la nécessité de condamner la violence et les dégradations qui ont accompagné certaines manifestations; cela ne fait pas débat. Cela ne doit toutefois pas effacer les messages portés par la jeunesse. Pour moi, il est essentiel de construire ensemble une nouvelle manière d'intégrer les jeunes à la décision publique. Nous avons pu le lire et l'entendre dernièrement: les jeunes, dans toute leur diversité, veulent et doivent être écoutés. Plus encore, ils doivent être entendus, c'est-à-dire voir leur parole produire des effets et être mieux associés aux décisions qui les concernent.

Il ne faut pas minimiser ce que ces jeunes vivent actuellement et la réalité du monde qui les entoure; je m'y refuse. Le monde change, l'instabilité existe. Cela nourrit de nombreux questionnements et les moyens d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui et ne seront pas ceux de demain. Cette jeunesse doit y faire face. C'est une réalité et non une fatalité. Plutôt que de s'y résigner, nous nous devons de déterminer un cap avec eux: les écouter, comprendre leurs aspirations et leur faire confiance. Par leur action et leur participation, ils sont les mieux placés pour forger le monde et faire de leurs aspirations pour la société une réalité.

De très nombreux jeunes ont contribué à confirmer cette idée: leurs revendications touchent à toute une série de compétences ne relevant pas de la jeunesse au sens strict. L'enseignement, la mobilité, l'intelligence artificielle, le logement, le climat, mais aussi le coût de la vie et les perspectives professionnelles sont parmi leurs principales préoccupations, aux côtés de la place qui leur est laissée dans la prise de décision.

Vous m'interrogez sur la rencontre de Liège, le 8 octobre dernier, à la maison des jeunes de Saint-Nicolas.

J'ai en effet rencontré une quarantaine de jeunes issus de plusieurs maisons de jeunes de la région, rassemblés par la Fédération des maisons de jeunes que je remercie, et des représentants du CEF et du Forum des Jeunes. C'est une étape importante, mais c'est seulement une étape. À ce stade, il ne me paraît en effet pas opportun de communiquer largement sur le contenu des échanges ou d'en faire une conclusion générale issue, en l'occurrence, d'une seule rencontre.

Toutefois, je peux vous dire que l'essentiel des informations me revenant portait sur la prise en compte de leurs revendications, de leur implication dans les décisions publiques, des inquiétudes exprimées sur leurs conditions de formation – dans les enseignements secondaire et supérieur – et des difficultés grandissantes provoquées par le coût de la vie. Toutes les propositions ont été notées. Certaines sont déjà à l'étude, notamment celle sur le processus participatif que nous allons développer ensemble. Pour ma part, ce qui compte désormais, c'est de poursuivre ces rencontres en prise directe, sans nécessairement d'intermédiation, auprès d'autres jeunes et dans d'autres territoires de notre Fédération. L'objectif est de recueillir le plus grand nombre possible de propositions et d'idées. Ces nouvelles rencontres seront organisées dès le mois de novembre.

La question de l'inclusion des jeunes moins habitués à prendre la parole est également essentielle pour moi. Si certains sont déjà familiers du dialogue, d'autres le sont beaucoup moins. Les mobilisations actuelles permettent précisément de faire émerger une diversité de voix et de points de vue. J'ai d'ailleurs pu le constater à Saint-Nicolas. Mon objectif, cette fois, est de toucher l'ensemble des jeunes: ceux en rue, ceux en organisations de jeunesse, ceux en centres de jeunes, ceux qui sont dans les écoles et ceux qui sont chez eux. Ils ont aussi toute une série de revendications légitimes à faire valoir ou de messages à nous transmettre.

Toutefois, ces rencontres ponctuelles ne suffisent pas, car elles touchent principalement les jeunes les plus mobilisés. Comme je viens de le dire, il est nécessaire de mettre également en œuvre avec les jeunes une démarche structurée, transparente et assortie d'un véritable suivi. Je partage votre préoccupation à cet égard, Monsieur El Hajjaji.

À la suite de ces premiers échanges, mais aussi des discussions menées préalablement aux manifestations, je vais soumettre au gouvernement une note d'orientation construite autour de quatre actions, parmi lesquelles l'élaboration de rencontres des jeunes autour de la décision publique. Elles pourraient s'appeler «états généraux de la jeunesse» ou autre chose. Ce n'est pas le nom qui importe. Je propose d'ailleurs de laisser aux jeunes suggérer eux-mêmes le nom qu'ils souhaitent utiliser pour ces rencontres. En cela, je rejoins complètement votre proposition, Madame Fafchamps. Elle alimente utilement les actions à venir. Je ne manquerai pas de prendre contact avec l'Université de Paix, organisation de jeunesse reconnue pour son action, que mes équipes ont déjà rencontrée en juin dernier.

La démarche de participation partirait de rencontres dans chacune des provinces wallonnes et à Bruxelles. Ma volonté est que le Forum des Jeunes y soit associé dès la conception, avec d'autres partenaires. Chaque rencontre serait cadrée, avec un fil rouge commun: la participation des jeunes à la décision, ainsi que deux ou trois thèmes choisis par les jeunes de chaque territoire sur des enjeux sociétaux.

VERSION PROVISOIRE

Je pense qu'on doit aussi être clairs avec les jeunes. Il est important de définir le cadre de la participation citoyenne, pour éviter de fausses promesses. Je préfère qu'on détermine ensemble les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler prioritairement, plutôt que de laisser une feuille de route trop large qui amènerait de la déception collective, tant pour les jeunes que pour les mandataires politiques.

Un deuxième axe que je propose au gouvernement est de construire une méthode qui permet de systématiser l'impact des politiques publiques. Je fais ici référence au «test jeunes», une piste également identifiée par le Forum des Jeunes, le Défenseur des droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies ou encore la Flandre, qui utilise le dispositif Joker. Cela ne doit cependant pas constituer la seule carte de développement de la participation. Je proposerai aussi des rencontres annuelles entre les membres du gouvernement et les jeunes.

Vous me demandez ce que je dirai aux jeunes sur ce qui est ouvert à la discussion et ce qui ne l'est pas. Je leur répondrai avec transparence que toutes les revendications ne relèvent pas de mes compétences: certaines concernent le gouvernement dans son ensemble, d'autres concernent mes collègues ou d'autres niveaux de pouvoir. Selon les cas, je peux agir directement, faire part de leurs demandes ou leur donner des explications lorsque leurs demandes sont incompatibles avec les décisions en cours. L'essentiel est que chaque contribution reçoive une réponse. De ce qu'il me revient de la part des jeunes, même une réponse négative peut parfois être la bienvenue. Trop souvent par le passé, les modalités de concertation ont été pensées comme des processus formels qui n'engageaient pas la réaction des exécutifs. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire bouger.

Le projet en cours de développement avec le Forum des Jeunes figure également dans la note au gouvernement. Discuté avec le Forum depuis juin, ce projet part du constat qui nous occupe aujourd'hui: malgré tous les dispositifs existants, les jeunes se sentent moins écoutés qu'avant. Le Forum des Jeunes nous a proposé un projet reposant sur la création d'un consortium regroupant toute une série d'acteurs qui accompagnent les initiatives locales de participation. Le Forum des Jeunes va les rassembler et travailler à une meilleure diffusion de tous ces outils auprès des jeunes et des autorités communales. Il créera aussi un site «boîte à outils» leur étant destiné et proposera des temps de formation et de rencontre pour soutenir les initiatives de ce type, qu'elles soient communales ou non. Ce projet a d'ores et déjà été introduit cet été dans le cadre de mes subventions facultatives. J'ai choisi de le soutenir à hauteur de 65 000 euros par an pendant les trois prochaines années. La demande est en cours auprès du cabinet de la ministre du Budget et les crédits sont disponibles.

Le Forum des Jeunes est un outil fiable qui doit devenir encore davantage un outil de référence pour la participation des jeunes. Je remercie ses membres vraiment du fond du cœur pour tout le travail qu'ils fournissent au quotidien. À

l'issue de son évaluation, toujours en cours, il faudra certainement interroger la place et les missions du Forum. Pour avoir rencontré, à plusieurs reprises, les jeunes qui s'y mobilisent, je suis convaincue qu'ils sont un atout pour cette réflexion dans son ensemble. Cependant, il ne faut pas minimiser, ni oublier, le rôle des organisations de jeunesse et des centres de jeunes qui sont eux aussi actifs dans le même domaine. Ils exercent aussi une incidence positive sur la parole des jeunes.

C'est dans ce sens que mon équipe, dans le cadre du chantier n° 2 de la Trajectoire «Jeunesse», a pu leur présenter le cadre politique que je compte mettre en œuvre dans ce chantier. Ma volonté est de développer et d'affirmer la participation des jeunes au sein de ces structures, au-delà des instances de gestion, dans les projets, mais aussi dans les orientations des associations, les espaces de vie et leur ancrage local.

Un dernier élément présent dans ma note concerne le lancement d'un chantier de réflexion concernant la participation des jeunes aux processus électoraux et démocratiques de manière générale. Ce travail et ces différents projets s'inscrivent dans une mission de meilleure valorisation de la voix de la jeunesse. Nous aurons l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises, je n'en doute pas.

Mon rôle, vous l'avez compris, est de porter la voix des jeunes au sein du gouvernement. L'idée que la jeune génération actuelle vivrait moins bien que celle de ses parents est récurrente. Je la partage, certainement en ce qui concerne l'instabilité et l'incertitude des perspectives. Devant ce constat, il importe de travailler encore plus avec les jeunes. La jeunesse n'est évidemment pas un problème à gérer. C'est une force! Notre responsabilité est de créer les conditions qui lui permettent de participer aux défis qui la concernent. J'ai confiance dans la capacité de la jeunesse de changer la société pour lui créer un avenir, plutôt que de le subir.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je découvre, au sens littéral du mot, ces informations. J'aurai donc besoin de temps pour mieux analyser la note d'orientation et les éléments que vous avez communiqués. Sauf erreur de ma part, la rencontre à la Maison des jeunes de Saint-Nicolas a été réalisée dans une certaine urgence. Ne vous méprenez pas, ce n'est pas négatif: vous avez réagi, vous avez rencontré une quarantaine de jeunes. C'est positif. Mme Glatigny avait annoncé qu'elle rencontrerait des professeurs à Liège. Sauf erreur de ma part, cette rencontre n'a pas eu lieu. Vous avez donc le mérite d'avoir tenu votre parole. De cette rencontre sont ressortis des éléments positifs.

Vous reconnaissez l'utilité du Forum des jeunes. Très bien. Ce forum, aujourd'hui, a trois détachés pédagogiques dont nous ne savons pas s'ils pourront être conservés et financés. Aujourd'hui, ces trois personnes font partie d'un pot commun d'une trentaine de détachés pédagogiques, alors qu'elles ne relèvent pas du même décret. Pouvez-vous pérenniser les moyens du Forum des jeunes afin de lui permettre de réaliser ses actions?

VERSION PROVISOIRE

Vous parlez d'un chantier concernant les processus électoraux. Je rappelle qu'aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre 1,17 million d'euros aux organisations de jeunesse thématiques, notamment par le projet Apprentis Citoyens. Ils effectuent exactement ce travail.

Je m'interroge. Parce que vous avez pris la décision incroyable de supprimer les organisations de jeunesse politique. Or les objectifs que vous annoncez aujourd'hui rejoignent le travail réalisé par ces dernières. Je sens que vous prenez conscience de la situation et que vous avez envie de mener des actions. Personnellement, je suis plutôt d'avis de renforcer l'existant au lieu d'essayer de construire quelque chose de nouveau.

Par ailleurs, vous avez dit, et c'est à peine croyable: «Les moyens d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui et ne seront pas ceux de demain.» En disant cela, vous ne précisez en rien les moyens financiers que vous êtes prête à mobiliser pour répondre aux attentes exprimées par les jeunes. Ma question est claire: combien d'argent supplémentaire allez-vous débloquer pour répondre à la mobilisation des jeunes? J'estime que 60 000 euros par an pour réaliser un travail au niveau local sont insuffisants.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je voudrais ajouter quelques éléments en réaction à votre intervention, Monsieur El Hajjaji. La ministre Glatigny a effectivement rencontré le Comité des élèves francophones (CEF). Je pense que cette rencontre a eu lieu au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (*Réaction de M. El Hajjaji*)

Mme Glatigny est régulièrement présente dans différentes écoles. Il suffit de regarder son agenda et ses déplacements sur le terrain pour s'en rendre compte. En ce qui me concerne, vous mettez en avant mon déplacement sur le terrain en urgence. Effectivement, je me suis rendue sur place pour faire le suivi des manifestations et répondre aux revendications des jeunes qui y ont participé, mais vous ne laisserez pas entendre que je ne suis sur le terrain qu'en réaction à ces manifestations. Quinze jours avant celles-ci, j'étais présente dans une maison de jeunes à Liège, dans le cadre de l'événement «Passe à la Maison!», entre autres.

Nous pourrons rediscuter des détachés pédagogiques, du rôle du Forum des Jeunes et des perspectives dans ce domaine lors de travaux plus approfondis, mais nous nous posons évidemment les questions adéquates concernant l'affectation des moyens et les perspectives. Nous n'allons pas refaire ici tout le débat à ce sujet.

Quant aux organisations de jeunesse politiques, l'objectif est d'éviter le double financement des partis politiques par ces subventions. Nous n'avons jamais remis en question le processus de participation démocratique des jeunes à nos instances; ce sont bien deux choses différentes.

Pour ce qui relève des moyens, de l'argent – toujours l'argent –, nous sommes dans un contexte budgétaire compliqué. Notre responsabilité est aussi de laisser des institutions saines à la jeunesse, qui en prendra la relève demain et qui bénéficiera de leurs services. Nous pourrons aborder les questions plus précises lors de la réunion de commission consacrée au budget.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – J'ai bien pris note de vos commentaires, Madame la Ministre. Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à ma question sur le nombre de rencontres que vous avez eues avec les jeunes depuis deux ans. J'aimerais à tout le moins en avoir une idée, par souci de transparence. Je peux vous adresser une question écrite à ce sujet. J'estime que c'est une information d'intérêt public. Je n'estime pas négatif le fait que vous ayez rencontré les jeunes en urgence. Je reconnais votre réactivité et votre volonté d'aller à leur rencontre. C'est positif.

Quant aux organisations de jeunesse politiques, je persiste à dire que vous supprimez purement et simplement un budget d'un million d'euros au détriment de ces OJ. Vous faites une économie énorme dans le secteur de la jeunesse. Un autre choix politique aurait consisté à réaffecter ces moyens dans ce même secteur. Mais vous avez opté pour une suppression pure et simple. Je prends acte du choix du gouvernement MR-Les Engagés. Prétexter aujourd'hui vouloir sensibiliser les jeunes aux processus électoraux alors que des actions existaient déjà en ce sens me semble totalement contradictoire. Je constate des contradictions entre vos déclarations et vos décisions. Évidemment, je ne demande pas mieux que vous dégagiez à nouveau des moyens financiers.

Nous reviendrons sur le contexte budgétaire. Vous avez même fait des économies dans les subventions facultatives, ce qui a aussi eu un impact sur les OJ. Je conclurai en ne citant qu'un seul exemple, celui du Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE).

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très concrète. Vous avez dit avoir une feuille de route trop large. Je vous rejoins totalement: c'est le meilleur moyen pour que tout le monde soit frustré, aussi bien les jeunes que le politique. Je me réjouis de votre note d'orientation. Les États généraux de la jeunesse, dont les jeunes choisiraient eux-mêmes le nom, constituent un beau signal. Nous ne décidons pas pour eux, nous construisons avec eux. Et le «test jeunes» répond exactement à leur demande: être consultés sur les décisions qui les concernent. Il faudra voir comment concrétiser tout cela.

Je salue aussi le chantier sur le processus électoral – en tout cas, l'implication des jeunes dans la démocratie. Dans une société qui se polarise de plus en plus, remettre la démocratie au centre me paraît essentiel. Nos jeunes doivent pouvoir être formés, éduqués, consultés et s'exprimer dans un cadre serein.

VERSION PROVISOIRE

Je vous remercie aussi de consulter l'Université de paix. Vous l'aviez fait avant le début de ces manifestations. Mais j'insiste vraiment sur son expertise en médiation et en dialogue, qui sera précieuse pour que les rencontres se déroulent dans un climat apaisé. Enfin, un point qui me tient à cœur est que les jeunes reçoivent un retour sur ce que nous avons fait et sur la façon dont nous avons tenu compte de leur parole pour faire évoluer les choses. C'est ce qui transformera l'écoute en confiance, et dans cette société polarisée, la confiance est capitale.

2.14 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Taxe de la commune de Couvin sur les camps d'été»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous avons déjà évoqué la situation particulière des camps de jeunesse à Couvin. À l'automne 2025, la commune a renforcé son règlement relatif à l'accueil des camps de mouvements de jeunesse. Parmi les mesures adoptées figure notamment une taxe de séjour portée à 1 euro par jeune et par nuit, alors qu'elle s'élevait auparavant à 0,25 euro. Le nouveau règlement prévoit également différentes restrictions concernant l'implantation des camps.

Nous pouvons évidemment comprendre la volonté des autorités locales de répondre aux préoccupations des riverains et de rechercher un meilleur équilibre entre l'accueil des mouvements de jeunesse et la tranquillité des habitants, mais les premiers retours d'information de l'été 2026 posent question.

Selon les informations publiées récemment, le nombre de locations d'endroits de camp à Couvin serait passé de 82 en 2025 à 47 cette année. Des propriétaires font également état de plusieurs annulations de camps, certaines étant directement liées aux nouvelles contraintes financières. Un groupe aurait dû renoncer à un emplacement, parce que la taxe représentait plusieurs centaines d'euros supplémentaires pour son camp.

Au-delà du seul cas de Couvin, cette situation nous interpelle sur l'accessibilité financière des camps de jeunesse. Pour de nombreuses familles, le camp représente déjà un coût important et les mouvements de jeunesse cherchent à maintenir des activités accessibles au plus grand nombre.

Avez-vous connaissance de l'impact concret du nouveau règlement et de la taxe communale de Couvin sur l'organisation des camps de jeunesse durant l'été 2026? Disposez-vous d'un état des lieux des annulations ou des déplacements de camps qui seraient liés à ces nouvelles mesures?

Par ailleurs, observez-vous une tendance similaire dans d'autres communes accueillant un nombre important de camps? D'autres communes ont-elles suivi la décision de Couvin? Des échanges ont-ils eu lieu avec les autorités communales de Couvin et avec les fédérations de mouvements de jeunesse afin d'évaluer les effets de ces mesures?

Enfin, comment le gouvernement peut-il accompagner les communes qui souhaitent répondre aux problématiques de nuisances, tout en veillant à préserver une offre suffisante de lieux de camps accessibles financièrement aux mouvements de jeunesse?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de la situation que vous évoquez concernant la commune de Couvin et de l'inquiétude qu'elle suscite quant à l'accessibilité financière des camps de jeunesse. D'après les premiers constats réalisés à l'issue de l'été 2026, le nombre de camps accueillis sur le territoire communal a effectivement diminué.

Pour autant, il convient d'aborder cette évolution avec prudence. Si l'augmentation de la taxe et les nouvelles modalités d'accueil peuvent constituer une partie de l'explication, elles ne sont peut-être pas les seuls facteurs en cause. Une analyse plus fine est nécessaire avant de tirer des conclusions définitives.

À ce stade, je ne dispose pas d'un état des lieux consolidé permettant d'identifier précisément le nombre d'annulations ou de déplacements directement imputables aux mesures prises par la commune de Couvin. Les services de l'administration ont déjà pris contact avec les fédérations de mouvements de jeunesse. De prime abord, elles sont elles-mêmes relativement surprises par l'ampleur de l'évolution observée. Elles analysent actuellement la situation plus en détail, tant pour Couvin que pour d'autres communes ayant adopté des dispositifs similaires.

Les fédérations de mouvements de jeunesse m'ont déjà fait part de dispositifs semblables mis en œuvre à Durbuy, à Chiny ou à Viroinval. La province de Hainaut a également pris des mesures en ce sens. La liste n'est toutefois pas encore arrêtée. Je reprendrai langue avec les fédérations concernées dans les prochaines semaines afin de disposer d'une lecture objectivée de ces tendances.

À ce jour, je ne dispose pas d'éléments supplémentaires permettant de conclure à l'existence d'un mouvement généralisé de taxation comparable, à l'échelle de la Wallonie. Il convient néanmoins de rester particulièrement attentif à cette question au regard de ses conséquences potentielles sur l'accessibilité financière des camps. En fonction de l'analyse des fédérations, je chargerai mes équipes d'entrer en contact avec les communes concernées.

Sur le fond, je suis convaincue que cette réflexion doit s'inscrire dans le travail que nous menons actuellement autour de la charte pour les camps. Cette charte doit permettre de construire un équilibre entre les réalités auxquelles sont confrontées les communes accueillantes et celles vécues par les mouvements de jeunesse.

Les communes font face à des défis légitimes liés à la gestion de leur territoire, à la tranquillité publique ou encore aux services mis à disposition des groupes.

VERSION PROVISOIRE

Toutefois, il n'est pas envisageable que les mouvements de jeunesse soient contraints de multiplier les actions de collecte de fonds pour maintenir des camps accessibles aux enfants et aux jeunes.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement des bénévoles qui rendent ces séjours possibles. Les camps restent aujourd'hui l'une des offres de vacances les plus accessibles financièrement. Pour certains enfants et certains jeunes, ils constituent parfois la seule opportunité de partir en vacances. Au-delà de tarifs volontairement contenus, de nombreux groupes organisent des mécanismes de solidarité, souvent complétés par des dispositifs portés par les fédérations elles-mêmes.

Le travail sur la charte pour les camps permettra aussi de réaffirmer des engagements forts et partagés concernant l'ensemble des dimensions de la vie en camp: le respect des riverains, la gestion du bruit, le tri des déchets, les déplacements, les *hikes* ou encore l'intégration harmonieuse des groupes dans leur environnement local.

Cette question nous concerne tous. Dans chacune de nos communes, ou presque, des enfants et des jeunes participent à un mouvement de jeunesse. Lorsque les coûts d'accueil augmentent, ce sont des groupes, des familles et parfois, des enfants de nos propres territoires qui risquent d'en subir les conséquences. Chacun de nos partis peut donc avoir un rôle à jouer dans cette limitation, qu'il s'agisse de Couvin ou de toute autre commune. Je nous invite donc – si la question de l'accessibilité financière vous intéresse – à interpeller les élus communaux de vos différentes formations à ce sujet.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse très complète. Ces camps sont, en effet, pour certains enfants, la seule opportunité de partir en vacances. Compte tenu de l'encadrement offert quotidiennement par les bénévoles, il me paraît important d'avoir une réflexion sur le long terme. J'entends que des analyses sont en cours avec les communes et les fédérations de mouvements de jeunesse. Cette démarche est essentielle pour que ces camps soient accessibles financièrement à toutes et à tous.

2.15 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avis de la Commission consultative des maïsons et centres de jeunes relatif aux difficultés croissantes en matière de mobilité»

Mme Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, face à la mobilisation du secteur de la jeunesse, qui demande du soutien depuis plusieurs mois, et à celle des jeunes qui dénoncent l'augmentation du coût de la vie, je vous interroge à nouveau à l'heure où se prépare le conclave budgétaire. C'est dans ce contexte particulièrement sensible que la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) a rendu un avis d'initiative qui fait écho à ma question du 8 septembre dernier.

La CCMCJ dresse un constat alarmant en rappelant que la mobilité conditionne la participation des jeunes à la vie sociale, citoyenne et associative. Or l'exercice de ce droit devient de plus en plus difficile. L'avis souligne l'accumulation d'obstacles. L'accès au permis de conduire est complexifié par des délais d'attente très inégaux selon les centres d'examen. Les coûts sont également considérables en raison des frais de formation et d'une surprime d'assurance qui alourdit fortement la facture des jeunes conducteurs. De plus, l'utilisation de la voiture est touchée par la hausse des prix des carburants. L'application d'une nouvelle fiscalité sur les minibus associatifs alourdit considérablement la charge des associations, ce qui touche en priorité les jeunes situés en dehors des villes.

L'usage des transports en commun devient plus onéreux et complexe à organiser. Les conditions de réservation des tarifs de groupe à la SNCB sont peu compatibles avec la réalité de terrain des centres de jeunes (CJ). Concernant spécifiquement le réseau TEC, la récente réforme du gouvernement MR-Les Engagés est globalement défavorable aux trajets de proximité. Le ticket à l'unité est passé de 2,20 euros à 2,80 euros, soit une augmentation de 27,3 %. À cela s'ajoute l'augmentation du coût des abonnements TEC pour les jeunes, une réalité qui a un impact beaucoup plus grand pour les jeunes issus des zones rurales. De plus, la fréquence des dessertes TEC et SNCB en soirée et le week-end reste nettement plus faible en zone rurale, ce qui accentue cette différentiation territoriale.

Comment concilier votre volonté de soutenir un développement équilibré et dynamique de nos territoires avec ces freins financiers et structurels qui limitent drastiquement les possibilités de déplacement, de formation et d'émancipation des jeunes, en particulier ceux issus de milieux ruraux? Avez-vous porté cette problématique auprès de vos collègues compétents afin d'évaluer l'impact de ces mesures sur les jeunes et d'envisager des mécanismes correcteurs? Si oui, quelles solutions envisagez-vous pour soutenir le secteur et les activités des jeunes?

Vous engagez-vous à transmettre un état des lieux chiffré des aides existantes pour l'accès au permis de conduire pour les jeunes, de leurs conditions d'accès, des délais d'attente réels dans les centres d'examen wallons, ainsi que des résultats du projet-pilote «Sessions adaptées», lancé en novembre 2024? Face à l'incohérence territoriale soulignée, quelles actions comptez-vous entreprendre pour garantir aux jeunes ruraux un droit à une mobilité équitable?

Comptez-vous répondre favorablement à la demande de la CCMCJ en étudiant la création d'un soutien structurel aux CJ afin de compenser la hausse de leurs frais de mobilité?

Je ne peux qu'insister en conclusion sur cette phrase de l'avis de la CCMCJ: «Veiller à ce que des mesures, bien que pouvant paraître mineures si elles sont prises isolément, ne finissent pas, une fois cumulées, par compromettre le droit des jeunes à une mobilité émancipatrice.»

VERSION PROVISOIRE

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, comme je vous l'ai déjà indiqué le 8 septembre dernier, la mobilité est un enjeu important lorsqu'elle conditionne l'accès des jeunes aux activités éducatives, culturelles, citoyennes ou associatives. C'est particulièrement vrai lorsque les déplacements conditionnent leur participation à la vie collective, leur autonomie ou leur accès à des espaces d'engagement.

L'avis de la CCMCJ s'inscrit dans cette réflexion. Il rappelle, à juste titre, que les enjeux de mobilité prennent des formes différentes selon les territoires et selon les publics. Il évoque des réalités qui touchent à la fois les transports publics, l'accès au permis de conduire, les déplacements collectifs ou l'accessibilité des activités jeunesse. L'avis de la CCMCJ n'a pas été adressé à la seule ministre de la Jeunesse, mais à plusieurs autorités concernées par les questions qu'il soulève. Même si la politique tarifaire du TEC ne relève pas du gouvernement régional, j'ai réagi dès l'annonce des augmentations en contactant le ministre wallon de la Mobilité. Certaines tarifications ont d'ailleurs été revues.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas, dans le cadre de ses missions, de données permettant de mesurer spécifiquement toutes les réalités que vous évoquez. En effet, mes services ne disposent pas des informations relatives aux aides à l'obtention du permis de conduire, aux délais dans les centres d'examen ou aux dispositifs régionaux associés.

Je ne vois pas de contradiction entre les ambitions territoriales de la politique de jeunesse et l'attention portée aux enjeux de mobilité. Au contraire, si la territorialité est un axe important de mon action, c'est précisément parce que les réalités vécues par les jeunes diffèrent selon les lieux. Le cadre décrétal des centres de jeunes permet déjà le développement d'actions de proximité ou décentralisées afin de rapprocher les activités des jeunes lorsque des contraintes géographiques ou de desserte limitent leur accès. C'est cette dynamique que je souhaite poursuivre.

Comme annoncé, les travaux engagés dans le cadre de la Trajectoire Jeunesse 2026-2029 permettront en 2026 de mieux objectiver de telles réalités territoriales. Dès 2027, les constats seront travaillés avec le secteur afin d'identifier les pistes d'actions les plus pertinentes pour répondre aux besoins. Depuis septembre, ma position est restée constante: garantir l'accès des jeunes aux activités demeure une priorité, que ce soit par des actions décentralisées et au plus proche de leurs lieux de vie, ou à travers l'enjeu lié à la mobilité.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. En effet, j'ai bien noté que vous étiez intervenue auprès du ministre Desquesnes sur les tarifs des TEC. Il n'empêche que, par l'avis d'initiative et quand j'analyse les nombreuses mesures qui impactent le secteur, je reste

convaincu que cette augmentation des tarifs aggrave les conditions de mobilité des jeunes, avec un impact plus grand encore pour ceux issus de milieux ruraux.

Vous me dites ne pas voir la cohérence entre la situation de mobilité et la question de la territorialité. Pour des organisations situées au fin fond de la Wallonie, un déplacement coûte beaucoup plus cher que pour celles situées dans les grandes villes. Cela me semble élémentaire. Aujourd'hui, vous n'apportez pas de réponse à cette situation, sachant qu'il y a certes des avantages à se retrouver dans la ruralité ou dans les grandes villes. Pour la ruralité, il faut apporter une réponse spécifique à cette situation. Vous ne répondez pas non plus à la question de savoir si vous envisagez un soutien structurel aux CJ.

Je pense que, même s'il n'y a pas les moyens financiers, le minimum serait de réaliser une étude pour essayer d'en évaluer le coût et de s'accorder avec la Région wallonne. En effet, nombre de ministres font partie à la fois du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de celui des Régions. Il s'agirait de voir comment une telle étude pourrait être lancée du côté de la Région wallonne.

Les jeunes n'ont pas à payer le prix de l'architecture institutionnelle de notre pays. Aujourd'hui, je vous interpelle en votre qualité de ministre de la Jeunesse. Les discussions avec le ministre de la Mobilité, que ce soit en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale, doivent permettre d'apporter des solutions aux jeunes et aux CJ.

2.16 Question de Mme Clémentine Barzin à Valérie Lescrenier, intitulée «Mise en œuvre du Plan stratégique "Jeunesse"»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, lors de la cérémonie de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 26 septembre, le président du Parlement a consacré l'essentiel de son intervention à l'érosion démocratique et aux angoisses d'une jeunesse à qui l'avenir ne semble plus promettre que des catastrophes climatiques et des périls géostratégiques. Il a rappelé qu'une démocratie sans confiance ne tient plus que par habitude.

C'est précisément le terrain de votre Plan stratégique «Jeunesse». Vous en avez résumé l'ambition en disant vouloir remettre les jeunes en mouvement, leur offrir autre chose que l'écran: des lieux où s'engager et créer du lien, non pas en inventant de nouveaux dispositifs, mais en réactivant et en simplifiant ce qui existe déjà. Quatre axes ont été annoncés: une campagne de valorisation des parcours de jeunes volontaires, l'intégration de modules «Santé mentale et médias» dans le brevet d'animateur dès 2027, un allègement administratif pour laisser plus de temps aux jeunes et un cadastre «Jeunesse» destiné à identifier les territoires où l'offre est absente. Ces orientations vont dans le bon sens, en particulier la logique de simplification et le ciblage territorial, qui visent à satisfaire au mieux et partout les besoins d'une offre pour les 12-25 ans.

VERSION PROVISOIRE

Où en est le cadastre «Jeunesse»? Quelle méthodologie a-t-elle été retenue? Quel est le calendrier de publication? Comment les résultats seront-ils traduits en décisions de subventionnement pour combler les zones blanches?

S'agissant du brevet d'animateur, où en sont les travaux avec les organismes de formation pour les modules «Santé mentale et médias»? Seront-ils effectivement disponibles pour les sessions menant à la saison 2027, et selon quelles modalités – modules obligatoires ou optionnels, formation des formateurs et financement?

Concernant la simplification administrative, quelles démarches ont-elles été concrètement supprimées ou allégées à ce stade pour les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes et les centres de vacances? Disposez-vous d'une estimation du temps administratif économisé?

Enfin, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, pouvez-vous confirmer que le plan est mis en œuvre à enveloppe préservée, comme vous l'aviez indiqué, et nous préciser son articulation avec le futur contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et avec la réforme de l'accueil temps libre (ATL), dont le secteur attend toujours les contours?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, merci de l'intérêt que vous portez à la Trajectoire «Jeunesse». Permettez-moi toutefois de rappeler que les éléments que vous évoquez ne constituent pas les quatre thématiques de cette Trajectoire, mais bien certaines des actions qui en découlent. La Trajectoire «Jeunesse» s'articule autour de quatre priorités que sont la santé mentale des jeunes, la pénurie d'endroits de camp, l'engagement des jeunes et sa visibilité et l'éducation aux médias. Elle comporte également trois chantiers: la simplification administrative, la révision des rôles et missions des organisations de jeunesse et centres de jeunes, et la territorialité.

Concernant le chantier de la territorialité, nous sommes actuellement dans la phase de collecte des données. L'année 2026 est consacrée à l'établissement d'un cadastre de l'offre «jeunesse» par l'administration. Ce dernier vise à identifier la présence effective de l'offre sur le territoire et à la croiser avec différentes données contextuelles. Cet exercice est relativement simple pour certains opérateurs, mais plus complexe pour d'autres dont les activités sont déployées à une échelle plus large ou de manière ponctuelle. Un travail complémentaire est donc mené avec les fédérations concernées. L'année 2027 sera consacrée à l'analyse de ces données avec le secteur afin de construire des propositions pour la suite et la poursuite de la législature. Il est donc prématuré, à ce stade, de tirer des conclusions quant à d'éventuels soutiens sur ces zones.

S'agissant de l'intégration des contenus liés à la santé mentale et à l'éducation aux médias dans les brevets d'animateur, j'ai souhaité partir des réalités de terrain. Les instances consultatives ont remis leurs avis et mes équipes ont

récemment pu échanger avec leurs représentants pour en mesurer à la fois la portée et les limites. L'objectif est d'intégrer ces contenus tout en préservant la finalité des brevets qui doit rester l'animation.

L'administration travaille actuellement à une proposition réglementaire qui suivra ensuite le processus légistique habituel. L'entrée en vigueur est envisagée pour la rentrée 2027. Ces contenus seront bien obligatoires, tout en laissant aux opérateurs une souplesse dans leur mise en œuvre. D'ici là, ceux-ci pourront s'appuyer sur les outils développés dans le cadre de la Trajectoire «Jeunesse» que sont la formation complémentaire de la Croix-Rouge Jeunesse et l'outil transversal développé par l'ASBL RESONANCE et la Fédération Infor Jeunes.

Concernant la simplification administrative, le travail est lui aussi en cours. Ce premier semestre a permis de réunir autour de la table le secteur, l'administration et l'Inspection pour proposer des adaptations sur une première salve de simplifications. Elles seront mises en œuvre progressivement, car certaines sont directement liées aux travaux concernant la révision des rôles et missions. J'avais d'ailleurs indiqué dès le départ que les gains de simplification ne seraient pas immédiats. Il est donc trop tôt pour disposer d'une évaluation fiable du temps administratif récupéré.

Enfin, je vous confirme que la Trajectoire «Jeunesse» est aujourd'hui mise en œuvre à enveloppe fermée. Elle n'entretient pas de lien direct avec la réforme de l'ATL, si ce n'est à travers la question des brevets d'animateur. Pour le reste, nous sommes sur des cadres réglementaires bien distincts.

En tant que ministre de la Jeunesse et de l'Enfance, je veille néanmoins à assurer la cohérence entre les différents chantiers afin qu'ils évoluent de manière complémentaire.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments qui montrent l'état d'avancement du cadastre, puisque les données sont actuellement recueillies, ainsi que pour les précisions concernant les contenus relatifs à la santé mentale et aux médias. Nous avons souvent des débats sur ces sujets, qui sont fondamentaux pour les jeunes. Évidemment, il faut tenir compte de la mission principale de l'animateur, mais ces contenus constitueront une plus-value et une corde supplémentaire à leur arc.

Concernant la simplification, vous dites que le travail est en cours, mais cela fait sans doute aussi partie des attentes du secteur. J'espère que nous pourrons prochainement disposer d'une date pour la concrétisation de cette simplification administrative.

2.17 Question de M. Thierry Witsel à Valérie Lescrenier, intitulée «Maisons de jeunes: quand les subventions ne suivent plus l'évolution des coûts»

VERSION PROVISOIRE

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les maisons de jeunes jouent un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement et l'émancipation des jeunes, particulièrement dans les communes où elles constituent parfois l'un des rares espaces accessibles permettant aux jeunes de se retrouver, de développer des projets et de participer à la vie collective. La situation de la Maison de jeunes de Sprimont illustre toutefois les difficultés financières auxquelles certaines structures sont aujourd'hui confrontées.

D'après les éléments qui m'ont été communiqués, la principale difficulté concerne aujourd'hui la charge salariale. Le financement des emplois repose notamment sur les subventions liées au décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations (décret «Centres de jeunes») ainsi que sur les aides à la promotion de l'emploi (APE). Or, ces mécanismes ne couvrent pas nécessairement l'évolution réelle du coût salarial, notamment lorsque celui-ci augmente avec l'ancienneté et l'évolution des barèmes.

La réforme du dispositif APE a également modifié les mécanismes de réduction des cotisations patronales. Parallèlement, l'inflation et les différentes indexations salariales ont entraîné une augmentation importante du coût réel des emplois. La structure fait ainsi état d'un écart croissant entre les subventions perçues et le coût effectivement supporté par l'association. Cette difficulté serait encore renforcée par le fait que l'évolution des subventions ne suivrait pas systématiquement celle des rémunérations et des charges patronales. Autrement dit, lorsqu'un salaire augmente en raison de l'indexation ou de l'ancienneté, le financement public correspondant n'évoluerait pas nécessairement dans les mêmes proportions.

À cette problématique salariale s'ajoutent des coûts de fonctionnement en hausse: inflation, frais énergétiques, entretien et maintenance du bâtiment. À Sprimont, le déménagement de la maison de jeunes aurait également entraîné une évolution de la prise en charge de certains frais par la commune, notamment en termes de chauffage et d'entretien. À titre d'exemple, l'entretien des systèmes d'alarme représenterait environ 1 300 euros par an.

Les difficultés concerneraient également les subventions sur projets. La Maison des jeunes indique que lorsque les montants sollicités dans le cadre d'appels à projets étaient auparavant davantage couverts, les montants effectivement octroyés seraient aujourd'hui parfois limités à une partie de la demande, de l'ordre de 40 à 60 % selon les dossiers.

Enfin, l'association pointe l'augmentation de la charge administrative et du temps consacré au suivi et au contrôle des différents dispositifs de financement. Ce temps ne peut dès lors plus être consacré aux activités avec les jeunes, à la recherche de financements complémentaires ou au développement de recettes

propres, alors même que les possibilités de développer celles-ci restent limitées pour une maison de jeunes.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'une évaluation précise de l'évolution, depuis 2022, du coût salarial réel des maisons de jeunes par rapport à l'évolution des subventions qui leur sont accordées? Les mécanismes actuels de subventionnement tiennent-ils suffisamment compte de l'ancienneté des travailleurs et de l'évolution automatique des barèmes? Une réflexion est-elle actuellement menée afin de mieux prendre en considération l'évolution réelle du coût de l'emploi dans le financement des maisons de jeunes?

Concernant les subventions sur projets, pouvez-vous préciser l'évolution, ces dernières années, des crédits disponibles et du taux moyen de financement des projets introduits par les maisons de jeunes? Comment expliquez-vous que certaines associations ne puissent plus obtenir l'intégralité des montants nécessaires à la réalisation de projets pourtant retenus dans le cadre des appels à projets? Envisagez-vous des mesures afin d'éviter que l'augmentation des coûts énergétiques, d'entretien et de maintenance ne se traduise par une réduction des activités proposées aux jeunes? Des mesures de simplification administrative sont-elles envisagées afin que les équipes puissent consacrer davantage de temps à leurs missions auprès des jeunes?

Plus largement, envisagez-vous une adaptation du financement des maisons de jeunes afin de garantir que les structures puissent continuer à assumer leurs missions sans devoir progressivement épuiser leurs réserves? Enfin, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour éviter que des maisons de jeunes, pourtant agréées et remplissant leurs missions, ne se retrouvent fragilisées financièrement au point de devoir réduire leur personnel ou leurs activités?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – En tant que ministre de la Jeunesse, mon rôle est de permettre aux jeunes d'avoir accès à des lieux où se rencontrer, où s'exprimer, créer, développer des projets et s'engager dans la vie collective. Les maisons de jeunes jouent à cet égard un rôle essentiel, que je m'efforce de préserver.

Je ne minimise pas les difficultés auxquelles certaines de ces structures sont confrontées. La situation particulière que vous évoquez ne permet toutefois pas, à elle seule, de conclure à une fragilisation générale du secteur. Il me semble également important de rappeler que le financement des maisons de jeunes n'est pas conçu comme un mécanisme de prise en charge intégrale des coûts de chaque opérateur. Il vise à soutenir des missions éducatives, citoyennes et socioculturelles exercées au bénéfice des jeunes, ainsi que les équipes qui les mettent en œuvre, au travers de mécanismes structurels et de soutiens complémentaires à des projets spécifiques.

VERSION PROVISOIRE

Le financement structurel étant conçu sur une base forfaitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas d'une évaluation comparant, maison de jeunes par maison de jeunes, l'évolution des coûts salariaux et celle des subventions. Ces mécanismes n'ont donc pas vocation à suivre individuellement l'ancienneté et l'évolution barémique de chaque travailleur. Les subventions décrétales suivent l'évolution des coûts avec des mécanismes d'indexation. Avec le gouvernement, malgré les difficultés budgétaires, nous avons fait le choix de préserver cette indexation en 2026, ce qui n'a pas été possible pour tous les secteurs. C'est là aussi la preuve que nous sommes conscients de cette augmentation des coûts et que la Fédération Wallonie-Bruxelles y a répondu.

Les subventions facultatives permettent, en complément du financement structurel, de soutenir des projets plus spécifiques. Les chiffres que vous avancez semblent renvoyer à la circulaire «Soutiens aux projets jeunes», dont le taux moyen de financement s'élève actuellement à environ 65 %. L'octroi d'un soutien ne signifie cependant pas nécessairement la couverture intégrale du budget sollicité. C'est le cadre de cet appel à projets qui est actuellement aussi en évaluation par les opérateurs de terrain.

Il existe également un mécanisme consacré aux infrastructures. Une circulaire dédiée permet aux opérateurs de réaliser certains investissements liés à la sécurité, à l'accessibilité, à l'hygiène ou à la sécurisation de leurs locaux. La simplification administrative constitue par ailleurs l'un des chantiers de la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2029. Et je vous rejoins sur l'objectif de permettre aux opérateurs de consacrer davantage de temps à leurs missions auprès des jeunes. C'est en tout cas en ce sens que mon équipe travaille, conformément aux intentions de cette trajectoire.

Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles repose ainsi sur des mécanismes structurels et facultatifs complémentaires. Mon rôle est de les préserver et de les rendre plus lisibles afin que les maisons de jeunes puissent continuer à offrir aux jeunes des espaces de rencontre, d'expression, de création et de participation.

M. Thierry Witsel (PS). – Je sais que le cas que j'évoque n'est peut-être pas représentatif de la situation d'une grande partie des maisons de jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais je sais que cette maison de jeunes spécifique est en difficulté, et on sait que la soutenabilité financière constitue aujourd'hui un enjeu pour certaines maisons de jeunes.

Les jeunes ont effectivement besoin d'espaces pour s'épanouir. Ces structures ont des missions à remplir et doivent pouvoir s'y consacrer, plutôt que d'avoir à chercher constamment de l'argent pour boucher les trous. La question n'est pas seulement celle de l'équilibre budgétaire d'une association, mais bien de la capacité de ces structures à continuer à proposer un accueil et des activités de qualité aux jeunes. C'est important.

Je reviendrai vers vous à propos de ce dossier, notamment à travers la situation concrète de la maison de jeunes de Sprimont. J'insiste sur l'importance de ces dispositifs pour les jeunes – dont les indicateurs de santé mentale et d'isolement social sont dans le rouge –, ainsi que sur la nécessité de trouver des solutions pour permettre aux maisons de jeunes en difficulté de s'en sortir.

(Mme Stéphanie Lange prend la présidence)

2.18 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Suivi de l'étude de l'Institut national de criminalistique et de criminologie relative à la délinquance juvénile»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, je souhaite revenir sur l'étude confiée à l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) relative à la délinquance juvénile. Pour rappel, la Déclaration de politique communautaire (DPC) identifie cette problématique comme un enjeu nécessitant une vigilance particulière au regard de l'évolution des faits constatés, mais aussi de la complexification des profils des jeunes concernés.

Lors de nos précédents échanges, vous indiquiez que cette étude avait commencé en novembre 2025 et suivait le calendrier prévu. Un comité de suivi s'était réuni une première fois en janvier et une nouvelle réunion était programmée le 30 juin 2026 afin de présenter une première analyse quantitative des données issues des parquets de la jeunesse. Le 8 septembre dernier, vous précisiez qu'un premier rapport intermédiaire était attendu dans le courant du mois de septembre, et que ses constats seraient analysés afin d'évaluer la nécessité d'éventuelles mesures complémentaires.

Le mois d'octobre étant désormais bien entamé, quel est aujourd'hui l'état d'avancement de cette étude? Le premier rapport intermédiaire attendu en septembre vous a-t-il désormais été transmis? Dans l'affirmative, quels sont les premiers constats que vous pouvez nous communiquer? Appellent-ils déjà certaines adaptations ou mesures complémentaires?

La réunion du comité de suivi annoncée pour le 30 juin a-t-elle bien eu lieu? Quels ont été les principaux enseignements de la première analyse quantitative présentée à cette occasion? Cette analyse permet-elle déjà d'objectiver certaines évolutions dans le flux des affaires entrantes ou dans la manière dont celles-ci sont traitées par les parquets de la jeunesse? Où en est le second volet de l'étude, consacré à l'analyse documentaire des mesures à la disposition des magistrats de la jeunesse? Enfin, le calendrier initial reste-t-il confirmé pour une finalisation et une remise du rapport durant l'été 2027?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le rapport de recherche intermédiaire de l'INCC dont vous faites état vient de me parvenir et est à l'étude par mes conseillers. Je tiens tout d'abord à

VERSION PROVISOIRE

rappeler que les conclusions finales de la recherche sont attendues pour septembre 2027 et que le rapport intermédiaire ne porte que sur deux volets de la recherche: la synthèse de la connaissance scientifique relative aux mesures mises à la disposition des magistrats et les résultats d'une analyse des statistiques des parquets jeunesse pour les années allant de 2010 à 2025 sur le flux d'affaires entrantes. Le but de ce second volet est de déterminer si les flux d'entrées et le traitement des affaires ont évolué au fil de ces années.

La prudence s'impose quant à une interprétation prématurée des résultats. En effet, les statistiques sont influencées par une multitude de paramètres qui influencent la fiabilité des données puisqu'ils sont dépendants, par exemple, des choix en matière d'orientation des activités policières, du développement de politiques criminelles, de la propension des victimes à déposer plainte, mais aussi de la qualité de leur encodage.

L'INCC réalise, en ce moment même, une enquête auprès des magistrats des parquets en vue de confronter ces chiffres et déterminer, d'une part, les critères qu'ils utilisent pour assurer le traitement des affaires et, d'autre part, si une évolution récente des pratiques peut être constatée. L'INCC mettra ensuite sur pieds des *focus groups* destinés à approfondir et à mettre en perspective – avec les acteurs de terrain concernés, en ce compris des juges de la jeunesse – les résultats.

En ce qui concerne le rapport intermédiaire, ce que je peux d'ores et déjà vous dire c'est que, globalement, le volume annuel moyen de faits qualifiés infraction (FQI) reste relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée et qu'il n'y a pas d'explosion de la délinquance juvénile.

Les FQI, les vols simples, vols avec violence et autres atteintes aux biens ainsi que les infractions en lien avec les stupéfiants seraient en baisse. En revanche, les atteintes aux personnes après la période de la Covid-19; les tentatives de meurtre ou d'assassinat – mais non les meurtres et assassinats exécutés qui restent extrêmement rares – et les atteintes sexuelles seraient en augmentation. Ces derniers faits sont en forte augmentation et c'est l'un des résultats les plus marqués du rapport. Plusieurs explications sont avancées par les chercheurs: le développement du mouvement #*MeToo*; une meilleure sensibilisation des victimes; la création des Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS); la réforme du droit pénal sexuel en 2022; l'amélioration de la reconnaissance du consentement comme critère central.

En ce qui concerne les profils des jeunes, le rapport montre que 75 % sont des garçons et 25 % des filles. L'âge moyen des jeunes reste stable autour de 15 ans et demi. Il n'y a donc aucune preuve d'un rajeunissement massif de la délinquance juvénile. Enfin, les situations d'enfants en danger représentent aujourd'hui une part nettement plus importante de l'activité des parquets que les FQI. À l'échelle nationale, les affaires de mineurs en danger ont augmenté de 42 % depuis 2010. Les chercheurs considèrent que cette évolution doit nous interpeller en tant que

pouvoirs publics sur l'état de vulnérabilité d'une partie de la jeunesse et sur les capacités du système à y répondre.

Enfin, pour affiner encore les résultats, je proposerai aux chercheurs de faire aussi un focus sur les trois dernières années pour des éléments plus actualisés, même si je pense qu'il faut aussi les intégrer dans une temporalité plus longue, en prenant en considération la période liée à la Covid-19 qui doit être particulièrement mise en avant.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, vous attendez les données, nous les attendons aussi. Ce processus court jusqu'en 2027. Cette échéance était connue dès le départ. J'entends que le volume annuel moyen reste stable sur la période selon le rapport intermédiaire qui vous a été remis. Cependant, je note tout de même que ces statistiques ne donnent que des moyennes. La criminalité peut augmenter dans certains endroits et diminuer dans d'autres, et le résultat est que la moyenne des FQI reste constante. Il faut une vision géographiquement plus fine. Je vous poserai une question écrite à ce sujet pour connaître le nombre de FQI en fonction des arrondissements. Il est important de localiser la délinquance, notamment pour la prévention – je sais que c'est très important pour vous. Vous l'avez redit récemment dans la presse. Sachant où est localisée la criminalité et la délinquance juvénile, la prévention ou, à un moment donné les sanctions, sont mieux ciblées.

Les atteintes aux personnes sont en hausse et c'est aussi interpellant. À ce sujet, la parole se libère et c'est vraiment très heureux. Est-elle en réelle augmentation? Enfin, le nombre de mineurs en danger connaît aussi une hausse inquiétante, selon les premières données dont vous disposez. Les mineurs en danger sont des publics vulnérables pour la suite de leur parcours de vie. C'est vraiment une question de société que nous n'aurions pas envie de devoir traiter, mais que nous devons traiter pour justement éviter qu'ils restent en danger.

2.19 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Prise en charge des mineurs impliqués dans les violences survenues à Liège»

2.20 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Prise en charge des mineurs à la suite des débordements lors des mobilisations de jeunes à Liège»

2.21 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Violences lors de la manifestation nationale du 9 octobre 2026»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, les violences, dégradations et pillages survenus à Liège au cours de la semaine du 5 octobre ont impliqué un grand nombre de mineurs. Ces pillages et dégradations se sont produits lors des manifestations pendant lesquelles la majorité des jeunes participants se

VERSION PROVISOIRE

comportaient, rappelons-le, de manière tout à fait pacifique. Les jeunes défilaient dans les rues pour exprimer des préoccupations importantes à leurs yeux, et, malheureusement, ces violences ont invisibilisé une partie de leurs revendications. C'est dramatique.

Selon le procureur du Roi de Liège, la majorité des individus arrêtés judiciairement étaient mineurs, certains âgés de seulement 13 ou 14 ans et sans antécédents judiciaires. Les enquêtes et identifications se poursuivent. Il convient donc de rester prudent quant au bilan et, dans le respect de la séparation des pouvoirs, de ne pas commenter les décisions judiciaires individuelles. Un état des lieux plus complet pourra naturellement être dressé lorsque les procédures auront davantage avancé. Un conseil communal a eu lieu hier à Liège et le bourgmestre a fourni d'autres éléments, que je n'aborderai toutefois pas, ma question ayant été rédigée en amont de ces récentes évolutions.

À la suite de ces événements violents, il s'agit dès à présent de s'interroger sur le problème de l'implication de jeunes auteurs dans des faits graves, et ce, parfois sans parcours délinquant préalable, et de la réponse à y apporter. Madame la Ministre, de quels éléments disposez-vous aujourd'hui concernant les mineurs impliqués et leur prise en charge par les services qui dépendent de vos compétences? Quelles mesures ont-elles jusqu'à présent été prises ou sollicitées?

La presse fait notamment état d'un placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Pouvez-vous confirmer que des mineurs interpellés dans le cadre de ces événements ont fait l'objet d'une telle mesure? Enfin, vos services disposent-ils aujourd'hui des capacités et outils nécessaires pour assurer une prise en charge plus rapide de ces jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de très jeunes primodélinquants? On sait qu'une intervention très rapide à la suite d'un premier fait de délinquance est primordiale.

Je partage avec vous l'importance de la prévention. L'actualité de la semaine dernière et, plus largement, de 2026 montre que le volet des sanctions ne doit pas être négligé afin de lutter contre la récidive et le sentiment d'impunité.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Depuis le début du mois d'octobre, les mobilisations étudiantes que nous connaissons à Liège, mais également dans plusieurs autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont malheureusement été marquées par d'importants débordements. Si la grande majorité des jeunes manifestent pacifiquement pour faire entendre leurs préoccupations – et nous pouvons évidemment les entendre – certains rassemblements ont donné lieu à des violences, des dégradations de biens publics et privés, ainsi qu'à des affrontements avec les forces de l'ordre.

Selon les derniers chiffres communiqués par la police de Liège, pas moins de 194 arrestations ont été recensées entre le 1er et le 7 octobre, dont 114 concernent des mineurs. Parmi celles-ci, 36 arrestations étaient de nature judiciaire. Ces

chiffres témoignent de l'ampleur des événements et soulèvent inévitablement des questions quant aux suites apportées à la situation des jeunes concernés.

Bien entendu, les actes de violence ne peuvent être banalisés et doivent entraîner une réponse appropriée. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de mineurs, cette réponse doit également s'inscrire dans une démarche éducative, proportionnée et attentive à leur situation individuelle. Ces événements interrogent dès lors directement notre système d'aide à la jeunesse, qui connaît déjà des tensions importantes. Nous avons régulièrement eu l'occasion d'évoquer, en commission comme en séance plénière, les difficultés rencontrées par les services, notamment la saturation de certaines structures, le manque de places disponibles en IPPJ ou encore la complexification des situations de prises en charge.

Dans ce contexte, l'arrivée éventuelle de nouveaux jeunes faisant l'objet de mesures judiciaires pourrait accentuer la pression sur des dispositifs déjà fortement sollicités. Il importe donc de savoir comment les services concernés ont pu faire face à ces événements, mais aussi quelles réponses alternatives au placement ont pu être envisagées lorsque la situation des mineurs le permettait.

Par ailleurs, ces mobilisations nous invitent à nous interroger plus largement sur le mal-être exprimé par une partie de notre jeunesse. Madame la Ministre, lors de votre récente rencontre avec des jeunes mobilisés à Liège, plusieurs préoccupations ont été évoquées, concernant leur avenir, leurs perspectives économiques, leur précarité et leur santé mentale. Sans évidemment établir de lien automatique entre ces difficultés et les comportements violents observés, il me semble important de veiller à ce que les jeunes concernés puissent, lorsque cela s'avère nécessaire, bénéficier d'un accompagnement psychosocial adapté. Cela suppose notamment une bonne articulation entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, les services de santé mentale et les autorités judiciaires.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un premier bilan concernant le nombre de mineurs ayant fait l'objet d'une intervention des services de l'aide à la jeunesse (SAJ) à la suite de ces événements? Quelles mesures ont été prises à leur égard, notamment en matière d'accompagnement éducatif, de suivi ou de placement?

Ces événements ont-ils entraîné une pression supplémentaire sur les capacités d'accueil des IPPJ et des services agréés? Des difficultés particulières ont-elles été rencontrées pour assurer une prise en charge rapide et adaptée des mineurs concernés?

Comment la coordination s'est-elle organisée entre les autorités judiciaires, les forces de police et les services de l'aide à la jeunesse? Des dispositifs spécifiques ont-ils dû être mobilisés pour répondre à ces situations?

Enfin, une attention particulière est-elle apportée aux éventuelles vulnérabilités psychosociales des jeunes concernés? Comment les dispositifs existants, notamment les services d'aide en milieu ouvert (services AMO) et les acteurs de la santé

VERSION PROVISOIRE

mentale, peuvent-ils contribuer à proposer un accompagnement adapté et à prévenir de nouvelles situations de rupture?

Mme Clémentine Barzin (MR). – Selon le bilan des premières heures établi par les forces de police bruxelloises, 80 personnes auraient fait l'objet d'une arrestation administrative à l'occasion de la manifestation nationale du 9 octobre dernier et une trentaine d'entre elles ont été privées de liberté par la justice. Ces derniers cas concernent notamment des faits d'incendie volontaire, de rébellion armée, d'actes de violence et de vandalisme, à l'instar du saccage de plusieurs bus des transports en commun et d'un camion de pompiers.

En raison de ces événements, trois magistrats supplémentaires ont été mobilisés par les services du parquet, lequel a émis un communiqué sans ambiguïté: «La liberté d'expression est fondamentale dans un État de droit, mais le respect d'autrui et de l'espace public le sont tout autant. Le parquet appliquera une réponse pénale ferme et systématique aux faits qui se sont déroulés». C'est ainsi qu'il a ordonné 21 mises à disposition qui concernent 17 mineurs et 4 majeurs.

Cette ligne de fermeté était explicite sur le papier, mais dans la pratique, il apparaît que 16 mineurs soupçonnés d'avoir commis des actes graves ont été remis en liberté. Au vu de la gravité des faits reprochés à huit d'entre eux, le parquet avait pourtant requis un placement au sein d'une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Cela concerne entre autres un jeune de 16 ans, déjà connu de la justice, interpellé à proximité immédiate de sept cocktails Molotov prêts à l'emploi, qu'il a reconnu avoir eu l'intention d'emporter à la manifestation. Est aussi concerné un autre individu âgé d'à peine 14 ans qui a lancé à de multiples reprises des pierres et des mortiers pyrotechniques sur les forces de police.

Ce samedi 17 octobre, des violences et débordements lors de la seconde manifestation à Bruxelles ont conduit à 118 arrestations administratives et 32 arrestations judiciaires, notamment pour jets de projectiles sur des agents de police, rébellion et incendie volontaire. Parmi ces arrestations judiciaires figurent 15 mineurs. La police de Liège a quant à elle procédé à 45 arrestations – 40 arrestations administratives et 5 arrestations judiciaires –, dont 12 concernaient des mineurs.

Comme en témoignait le dimanche 11 octobre dernier un magistrat bruxellois interrogé sur un plateau de télévision, si le placement en IPPJ ne doit pas être la première réponse face à la délinquance, force est d'admettre que, face aux cas les plus graves et à la récidive, cette mesure doit pouvoir être imposée par un juge au risque de faire face à un dangereux sentiment d'impunité et à un risque d'escalade.

Il s'est également interrogé sur l'opportunité pour le législateur de réviser la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, dans la mesure où elle ne serait plus totalement en phase avec l'évolution de la délinquance.

Madame la Ministre, vous avez indiqué dans la presse de ce jour que votre administration dégage des places pour les urgences et on sait le travail qui y est mené. Concernant la manifestation du 9 octobre à Bruxelles, vous dites que les trois jeunes dont le juge de la jeunesse avait jugé le placement indispensable ont finalement été pris en charge au cours de la semaine. Dans le même temps, les quatre jeunes ayant commis des faits plus graves que les mineurs qui avaient mis le feu à une poubelle ou cassé une vitrine, sont rentrés en IPPJ dans des places d'urgence.

Nonobstant le respect de la séparation des pouvoirs, au vu des différentes informations lues et entendues, pourriez-vous dresser un bilan précis de la prise en charge des mineurs précités par vos services pour les 9 et 17 octobre? Quelles sont exactement les réponses qui ont été apportées aux demandes exprimées par la justice, en ce compris la prise en charge de certains jeunes au sein d'une IPPJ? Enfin, quel regard portez-vous sur l'hypothèse d'une révision générale de la loi de 1965?

Il est vrai que j'ai évoqué de nombreux chiffres, mais ils sont importants. Il y a aussi toute la problématique du narcotrafic qui touche particulièrement la région bruxelloise. Derrière ces chiffres, il ne faut pas seulement voir une comptabilité, mais véritablement une capacité de savoir comment nous arrivons aujourd'hui à apporter les moyens nécessaires face à des constats particulièrement préoccupants. Aujourd'hui, des manifestations légitimes ont lieu, mais elles font en partie aussi l'objet de dégradations, de violences et de casse, ce qui est tout à fait inacceptable.

Pour ma part, je me suis permis de faire une petite addition et je note une quarantaine de mineurs. Les réponses que vous avez apportées ce matin – j'ai trouvé votre volontarisme intéressant – en mentionnent huit. Il est bien d'utiliser des places vacantes pour les urgences, mais quels sont les autres moyens déployés aujourd'hui pour répondre aux urgences?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Mesdames les Députées, les événements survenus à Liège comme à Bruxelles ont suscité des interrogations légitimes quant à la prise en charge des mineurs impliqués dans ces faits.

Les magistrats de la jeunesse disposent d'un éventail de réponses graduées leur permettant d'adapter leur intervention à la gravité des faits, à l'âge du jeune concerné, mais aussi à sa situation individuelle. Le placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) constitue une mesure de dernier recours. Conformément au Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, les réponses éducatives, restauratrices ou mesures d'accompagnement doivent être privilégiées lorsqu'elles semblent les plus adéquates en fonction des besoins du jeune et des objectifs poursuivis.

VERSION PROVISOIRE

Avant même d'entrer dans le giron de l'aide à la jeunesse, Madame Jacqmin, les possibilités d'accompagnement auprès des opérateurs du secteur de la jeunesse sont déjà très diverses et variées. Je le constate régulièrement lors de mes visites et des échanges tant avec les organisations de jeunesse (OJ) qu'avec les centres de jeunes (CJ), les maisons de jeunes proposant un accompagnement très précieux pour mieux comprendre les questions autour des mobilisations. Au cœur même des mobilisations, des acteurs comme le Comité des élèves francophones (CEF) ou l'ASBL Jeune Et Citoyen agissent en première ligne dans l'accompagnement des jeunes lorsqu'ils font face à des situations de violence.

Concernant les événements survenus à Liège, les informations transmises à mes services font état d'un nombre limité de sollicitations directes des dispositifs relevant de l'aide à la jeunesse, au regard du nombre d'interpellations communiqué dans la presse. Les juges de la jeunesse apprécient chaque situation individuellement, au regard de la gravité des faits, de l'âge du jeune concerné et de sa situation personnelle.

Différentes réponses éducatives et restauratrices ont été privilégiées lorsque la situation du jeune le permettait. Des travaux d'intérêts généraux, des groupes de responsabilisation, ainsi que des dispositifs de médiation et de concertation restauratrice ont été envisagés ou mis en œuvre. Ces mesures s'inscrivent pleinement dans les objectifs de responsabilisation, de réparation et de prévention de la récidive poursuivis dans le cadre du décret et dans le respect du principe de hiérarchisation des mesures.

Une demande de prise en charge en section ouverte d'une IPPJ a été envisagée dans un dossier, avant d'être finalement abandonnée par le magistrat de la jeunesse. À ce stade, les informations communiquées à mes services ne font pas état de placements effectifs directement liés à ces événements.

Madame Barzin, je dispose d'éléments relatifs aux événements survenus, à Bruxelles, le 11 octobre. Je n'ai pas d'éléments plus détaillés à vous transmettre, mais vous pouvez m'envoyer une question écrite pour obtenir des éléments complémentaires. Quoi qu'il en soit, 11 demandes ont été adressées par le tribunal de la jeunesse au cours du week-end concerné. Elles portaient principalement sur des faits de violence, de port d'armes, d'incendie volontaire ou de non-respect de conditions imposées.

En ce qui concerne les capacités de prise en charge du secteur, les tensions auxquelles sont confrontés certains dispositifs de l'aide à la jeunesse sont connues et régulièrement évoquées en commission et en séance plénière. Les éléments transmis à mes services concernant le week-end dont il est question à Bruxelles témoignent d'une activité soutenue des autorités judiciaires. Une seule demande de placement en IPPJ a pu être satisfaite, car une place était disponible en service d'évaluation et d'orientation (SEVOR) régime fermé. Toutefois, aucune intégration effective du jeune n'est finalement intervenue, le magistrat ayant privilégié

une autre mesure. De plus, sept jeunes inscrits sur liste d'attente ont été enregistrés, dont quatre en équipe mobile d'accompagnement (EMA). Dans les jours suivants, trois entrées effectives en IPPJ ont été enregistrées pour les trois autres jeunes.

Concernant les très jeunes mineurs en conflit avec la loi, la condition d'âge pour un placement en IPPJ est 14 ans, tant en régime ouvert qu'en régime fermé, sauf exception où le placement peut être ordonné pour les jeunes âgés entre 12 et 14 ans ayant gravement porté atteinte à la vie ou à la santé d'autrui et dont le comportement est particulièrement dangereux. Par conséquent, le magistrat privilégie pour ces jeunes des mesures alternatives comme les services d'actions restauratrices et éducatives (SARE).

Ces données appellent toutefois une lecture nuancée, car le nombre de demandes ou d'inscriptions sur listes d'attente ne correspond pas mécaniquement à un nombre de placements à exécuter. Certaines situations font l'objet d'une réorientation vers d'autres dispositifs, d'un accompagnement alternatif ou encore d'une réévaluation par les juges de la jeunesse. Toutes les situations ne nécessitent pas une prise en charge résidentielle ou un placement en IPPJ.

Par ailleurs, les informations dont disposent mes services montrent que, pour la très grande majorité des jeunes concernés par un refus de prise en charge ou une inscription sur liste d'attente, un SARE a été mandaté par l'autorité judiciaire. Des constats similaires ont été réalisés dans le cadre des événements survenus à Liège. Cela démontre que, même lorsqu'une prise en charge spécifique ne peut être organisée immédiatement, les magistrats disposent d'autres leviers pour assurer un accompagnement éducatif du jeune.

Évitons toute conclusion hâtive quant à l'évolution de la délinquance juvénile à partir d'événements ponctuels, aussi préoccupants soient-ils. Nous devons évidemment y être attentifs. Je vous renvoie aussi à l'étude de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) et à ses premiers résultats.

La loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait s'applique actuellement à Bruxelles pour les mineurs en conflit avec la loi. Son adaptation relève de la compétence de M. Laaouej et M. De Smedt, ministres du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargés de l'Action sociale. J'ai déjà eu l'occasion par ailleurs de sensibiliser le ministre-président bruxellois à ce sujet.

Toutefois, l'ordonnance du 16 mai 2019 relative à l'aide et à la protection de la jeunesse n'est pas encore entrée en vigueur, faute d'accord de coopération avec les Communautés française et flamande. Ce texte vise à mettre leurs services à la disposition de la Commission communautaire commune (COCOM), cette dernière étant dépourvue de services propres.

VERSION PROVISOIRE

Les discussions qui se tiendront dans le cadre de l'élaboration de cet accord seront l'occasion d'aborder ce qui devrait, sept ans plus tard, être adapté dans l'ordonnance précitée. En effet, il m'est revenu que des adaptations étaient souhaitées par la magistrature bruxelloise. De plus, le nouveau Code pénal est entré en vigueur le 1er septembre dernier; par conséquent, des adaptations doivent être apportées à la loi du 8 avril 1965 et à l'ordonnance précitées pour se conformer aux nouvelles dispositions du Code pénal.

J'appelle une nouvelle fois de mes vœux que le Parlement bruxellois légifère rapidement en tenant compte de ce qui a été fait en Communauté française afin d'aboutir à une prise en charge cohérente des mineurs en conflit avec la loi – qu'ils soient bruxellois ou wallons –, notamment sur les critères d'entrée en IPPJ qui diffèrent aujourd'hui en fonction de la législation appliquée et qui complexifient les prises en charge en institution. Je vais à nouveau réitérer ma demande de concertation auprès de mes collègues bruxellois.

Au niveau de la coordination, les services AMO ont fait partie intégrante des dispositifs mis sur pied en concertation et en synergie avec les autres instances, comme les éducateurs de rue des services communaux, afin de tenter de diminuer les tensions, d'écouter les jeunes et de satisfaire au mieux à leurs besoins. Outre des suivis individuels, les services AMO ont pu réorienter les jeunes qui en éprouvaient le besoin vers des services de santé mentale et des psychologues de première ligne des réseaux.

Enfin, le gouvernement poursuit son action pour renforcer les capacités de prise en charge et améliorer le fonctionnement global du secteur. Mon objectif est double: garantir à chaque jeune une prise en charge adaptée à sa situation et assurer une utilisation optimale des ressources disponibles, dans une logique de protection, de responsabilisation et de prévention de la récidive.

Je le répète, il m'importe que les moyens nouveaux dégagés soient répartis adéquatement entre la prévention, les réponses à apporter aux mineurs en danger et celles à apporter aux mineurs en conflit avec la loi. Sur les 42 millions d'euros investis en politiques nouvelles, 16 millions d'euros sont affectés aujourd'hui aux mineurs en conflit avec la loi, alors qu'ils ne représentent que 5 % du public de l'aide à la jeunesse. Il n'en demeure pas moins que le système reste sous tension. C'est la raison pour laquelle nous étudions avec les membres du gouvernement – nous en discuterons ce vendredi – un projet pilote de déploiement de bracelets électroniques et que nous travaillons avec les magistrats pour optimiser l'occupation des places en IPPJ. Celles-ci passeront de 245 à 301 à l'horizon 2028. Nous ne ménageons pas nos efforts pour tenter de répondre aux énormes besoins du secteur de l'aide à la jeunesse; je pense que nous travaillons dans le bon sens.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie pour toutes ces précisions, Madame la Ministre. Nous poursuivons un objectif commun porté par la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui est de maintenir et d'améliorer l'approche

protectionnelle et de renforcer l'approche sanctionnelle. La crédibilité des pouvoirs publics et de la sanction en dépend. Il est absolument indispensable de mettre fin au sentiment d'impunité et de protéger la société, et ce, d'autant plus dans ce contexte de tensions collectives et répétées.

Mon groupe ne souhaite pas privilégier une approche sanctionnelle ou exclusivement punitive. L'idée de prévoir une surveillance électronique pour certains mineurs délinquants nous semble être une piste crédible; cette mesure pourrait aussi être assortie de mesures éducatives pour éviter qu'une situation explosive n'empire et ne devienne urgente. Nous devons soutenir ces mesures alternatives qui devraient être renforcées suivant les profils.

Je reviens sur un dernier élément essentiel auquel vous n'avez pas répondu. Il concerne la responsabilisation parentale. Cet élément ne relève peut-être pas de vos compétences, mais il devrait figurer en bonne place dans la réponse des pouvoirs publics face aux événements actuels. Les parents ont une part de responsabilité quand leurs enfants s'écartent du bon chemin.

Nous vous soutiendrons en ce sens. Vous ne ménagez pas vos efforts et mon groupe espère qu'ils seront couronnés de résultats, à la hauteur de l'énergie consentie.

(*Mme Valérie Bluge reprend la présidence*)

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Je le redis: les violences et dégradations ne peuvent être banalisées. Il faut les condamner, tout en ne rejetant pas la responsabilité sur le dos de l'ensemble des participants aux manifestations. Nous savons pertinemment qu'il s'agit d'une minorité agissante qui, par ses actes et comportements violents, efface malheureusement les revendications de base. C'est regrettable!

Par ailleurs, je vous rejoins totalement sur l'approche et la vision qui sont les vôtres dans le domaine de l'aide à la jeunesse. Il est toutefois également important d'y travailler avec la Région de Bruxelles-Capitale en associant aussi la Flandre, même s'il est parfois difficile de mettre des choses en œuvre ensemble. Vous l'avez d'ailleurs évoqué.

Au cours de cette législature, le renfort dans les capacités de prises en charge est patent, que ce soit en IPPJ, mais aussi dans les équipes mobiles d'accompagnement (EMA). C'est une alternative qu'il faut mettre en valeur et prioriser. L'IPPJ est le dernier recours, comme vous l'avez dit. À la fois, les opérateurs de l'aide à la jeunesse mettent tout en œuvre, grâce à la prévention et aux mesures d'accompagnement éducatives ou de justice restauratrice, pour que le placement en IPPJ soit le dernier recours.

VERSION PROVISOIRE

Vous avez également parlé des bracelets électroniques. Moi et mes collègues ne manquerons pas d'assurer le suivi sur cette question. Nous la suivrons avec attention lorsque vous aurez conclu toutes les rencontres dont vous venez de parler. La somme de 16 millions d'euros, consacrés uniquement à 5 % du public de l'aide à la jeunesse, est assez colossale.

Je vous remercie pour votre travail et, pour leur accompagnement au quotidien, tous les opérateurs de l'aide à la jeunesse fort sollicités ces derniers jours.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos précisions relatives aux débordements qui ont eu lieu lors de la manifestation du 9 octobre à Bruxelles. Je serai également attentive à vos réponses écrites.

Vous avez évoqué différents leviers et différentes solutions. Il est clair que l'administration et les magistrats ont fait leur possible.

Je voudrais faire écho à un reportage diffusé sur la RTBF. Il présentait plusieurs mineurs auteurs de casses et c'était assez sidérant. Certains parlaient simplement d'un moment d'adrénaline. C'était très perturbant en termes de cohésion sociale, mais c'est un autre sujet.

Ce reportage présentait également les témoignages d'une magistrate de la jeunesse de Liège et du Procureur du Roi de Liège. La magistrate évoquait le sentiment d'impunité susceptible de naître en l'absence de réponse immédiate, alors que le Procureur du Roi parlait d'un sentiment d'inutilité, voire de découragement.

Je suis donc satisfaite d'entendre qu'un Conseil des ministres abordera le sujet vendredi, notamment la question des bracelets électroniques. Il faut une réponse rapide pour les jeunes en conflit avec la loi. Une sanction doit être appliquée en réponse à un fait extrêmement grave, de la manière la plus juste possible, pour ne pas laisser passer et pour que l'enseignement lié à la sanction soit opérant.

2.22 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Projets culturels et artistiques dans l'accompagnement éducatif des jeunes placés en institution publique de protection de la jeunesse»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Jumet a récemment mené une initiative particulièrement intéressante, où des jeunes ont eu l'occasion de s'investir dans un projet théâtral. Au-delà de sa dimension artistique, ce type de projet nous rappelle toute l'importance de proposer aux jeunes placés en IPPJ des activités qui leur permettent de développer leurs compétences, de renforcer leur confiance en eux, mais également de trouver de nouveaux espaces d'expression.

Les jeunes accueillis dans ces institutions présentent souvent des parcours de vie complexes, marqués par des difficultés personnelles, familiales ou sociales. Si le placement répond certes à une décision judiciaire, il doit également s'inscrire dans

une démarche éducative qui offre à ces jeunes des perspectives pour leur avenir. Les activités culturelles, sportives ou citoyennes peuvent, à cet égard, constituer de véritables leviers. Elles permettent, notamment, de travailler sur l'expression des émotions, sur la relation aux autres, sur le respect d'un cadre collectif, mais aussi de faire découvrir aux jeunes des capacités et des centres d'intérêt parfois insoupçonnés. L'initiative de l'IPPJ de Jumet nous offre aujourd'hui l'occasion de poursuivre cette réflexion en nous intéressant plus particulièrement à la place de la culture et de l'expression artistique dans l'accompagnement éducatif.

Quel bilan vos services tirent-ils de ce projet théâtral? Quels retours ont notamment été formulés par les jeunes participants et les équipes éducatives? Plus largement, quelle place les activités artistiques et culturelles occupent-elles aujourd'hui dans les projets pédagogiques des différentes IPPJ? Existe-t-il d'autres initiatives similaires que vous souhaiteriez mettre en lumière? Des partenariats sont-ils développés avec des associations culturelles, des artistes ou des acteurs de l'éducation permanente et de la jeunesse afin de diversifier les activités proposées aux jeunes? Enfin, comment ces initiatives sont-elles intégrées dans le parcours éducatif individualisé des jeunes? Une réflexion est-elle menée afin de favoriser la continuité de certaines de ces activités après leur sortie de l'institution, dans une perspective de réinsertion durable?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989 acte notamment que les États parties – dont la Belgique – «respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité». La reconnaissance de ce droit a été confirmée dans la réglementation applicable aux IPPJ, particulièrement dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif aux institutions publiques de protection de la jeunesse. Celui-ci prévoit, en son article 14, que le projet éducatif commun des IPPJ garantit au jeune le droit d'accéder à une bibliothèque et de pratiquer des activités intellectuelles, culturelles ou artistiques.

Je peux vous confirmer que les activités culturelles et artistiques, comme toutes les activités éducatives et de développement personnel, font partie intégrante des modalités de prise en charge déclinées par chaque IPPJ. Ces activités constituent de précieux supports éducatifs et permettent de développer les compétences, les ressources et les capacités des jeunes.

L'activité de théâtre-action récemment organisée à l'IPPJ de Jumet, qui a abouti à la représentation du 9 septembre dernier, après plusieurs semaines de travail collectif d'écriture de textes et de répétitions, est un exemple concret des collaborations qui se mettent régulièrement en place entre les IPPJ et des partenaires

VERSION PROVISOIRE

extérieurs. Des activités identiques ont d'ailleurs déjà été organisées cette année dans deux autres IPPJ, à Braine-le-Château et à Wauthier-Braine. D'autres IPPJ, comme celles de Saint-Hubert, Fraipont ou Saint-Servais, ont également mis en place ce type d'activités précédemment. Tant les jeunes participants que le personnel éducatif et les partenaires extérieurs impliqués tirent un bilan particulièrement positif et enrichissant de ces expériences. Au-delà de l'activité artistique en elle-même, celles-ci constituent un véritable espace d'expression et de valorisation pour des jeunes souvent en grande difficulté et en attente de reconnaissance positive, comme vous le relevez très justement.

Il existe bon nombre d'activités similaires qui ont notamment permis à des jeunes hébergés en IPPJ de réaliser et interpréter des œuvres, de participer à des compétitions de slam, de prendre part à des joutes verbales, mais également de produire des textes, des bandes dessinées, des peintures, des fresques murales, de la sculpture, ainsi qu'une multitude d'autres formes d'expression artistique. Au-delà de la démarche artistique, cela permet bien souvent aux jeunes d'évoquer leur parcours difficile. La qualité de certaines productions réalisées dans un tel cadre a même parfois été reconnue par l'attribution officielle de prix. Ce fut notamment le cas de jeunes filles prises en charge à l'IPPJ de Saint-Servais, qui ont reçu, il y a quelques années, un prix au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Divers partenaires extérieurs s'associent aux intervenants des IPPJ pour accorder ces moments d'expression aux jeunes: diverses associations, des acteurs, des écrivains, des romanciers, des peintres, des musiciens… Cela traduit concrètement les valeurs partagées par les IPPJ, particulièrement la nécessaire ouverture vers l'extérieur, qui vise à contribuer efficacement à la réinsertion sociale des jeunes qui bénéficient de leur aide.

Je souhaite évoquer l'organisation d'un projet d'ateliers d'écriture, pour la deuxième année consécutive, à l'IPPJ de Fraipont, à l'initiative de la Direction de la langue française. Ce projet consiste à organiser des séances d'écriture, accompagnées par un écrivain professionnel, pour des jeunes dont les productions, au terme du processus d'écriture, seront valorisées sous forme d'un podcast diffusé dans le cadre de l'édition 2027 de l'opération «La langue française en fête». Ce projet est par ailleurs un exemple remarquable de collaboration entre deux administrations générales du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la poursuite d'un même objectif de valorisation et d'intégration de jeunes en difficulté.

Les expériences positives vécues par les jeunes lors des activités de ce type favorisent leur réintégration sociale et éveillent sans doute des intérêts et perspectives positives et pérennes, grâce à la reconnaissance et la valorisation qui leur ont été témoignées à l'occasion d'une activité culturelle ou artistique réalisée durant leur prise en charge en IPPJ. Les intervenants des IPPJ encouragent bien entendu les

jeunes à envisager ce type d'activités constructives dans leur projet individuel et les accompagnent pour inscrire durablement des pratiques, qu'elles soient artistiques, culturelles, mais aussi sportives, créatives, ou encore citoyennes, dans leur parcours dès la fin de leur prise en charge.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme vous l'avez souligné, et je crois que c'est vraiment important, il faut que ces projets ne soient pas uniquement considérés comme des activités occupationnelles. Ils contribuent véritablement à un travail éducatif de reconnaissance et de valorisation. Tant les agents de l'aide à la jeunesse que les jeunes en tirent un bilan positif.

Vous avez évoqué plusieurs projets très intéressants. Certains ont même été primés! Je parle souvent de santé mentale, et ces projets comptent pour les jeunes, car ils leur donnent une occasion de s'exprimer, notamment sur des expériences très difficiles qu'ils ont vécues et qui les ont parfois amenés à être placés en IPPJ. Vous avez parlé d'un atelier d'écriture qui aura bientôt lieu à l'IPPJ de Fraipont. J'ai hâte d'en découvrir le podcast. Je pense vraiment que ces projets doivent être valorisés et encouragés.

2.23 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Renforcement des prises en charge de mineurs en difficulté ou en danger»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, au mois de février dernier, vous avez eu l'occasion d'annoncer par voie de presse un renforcement important du soutien apporté par les services d'aide à la jeunesse (SAJ) aux mineurs en difficulté ou en danger. Dans le sillage de l'objectif de 500 prises en charge supplémentaires sur la législature, une programmation approuvée par le gouvernement prévoit la création d'un total de 316 nouvelles prises en charge en 2026 et en 2027. Cette mesure vient compléter les actions déjà engagées depuis le début de la législature, à l'instar du projet pilote des accueillants professionnels en famille, dont le recrutement est désormais annoncé pour le mois de décembre.

Pour ce faire, deux appels à projets devaient être lancés sur la base d'un outil de programmation pluriannuelle élaboré par votre administration. Ce dernier intègre le taux de couverture, les observations de terrain et les besoins exprimés par les juges et les autres professionnels de terrain. Pour l'exercice 2026, 229 prises en charge ont été retenues, notamment pour l'accompagnement de missions socio-éducatives et l'accompagnement en accueil familial. En 2027, 87 nouvelles prises en charge sont prévues, y compris au sein de structures résidentielles et dans le cadre de l'accompagnement intensif en famille.

Au vu du temps écoulé, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de cette programmation? Quel est le bilan de l'appel à projets pour l'année 2026? Les premières prises en charge sont-elles déjà opérationnelles, et ce, au vu de l'importance et de l'urgence des besoins? Que pouvez-vous nous dire sur

VERSION PROVISOIRE

l'appel à projets relatif à l'exercice 2027? Quels sont les retours obtenus sur ce dossier de la part des professionnels de terrain, en particulier des magistrats et des autorités mandantes?

Enfin, comment cette dynamique répond-elle à la problématique des enfants non malades placés dans un hôpital à défaut de places d'accueil dans des structures adaptées? Selon les derniers chiffres cités en commission, plus de 230 jeunes étaient pris en charge dans le cadre d'une collaboration avec le secteur hospitalier. Une partie des nouvelles prises en charge a-t-elle été spécifiquement orientée vers ce public?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le renforcement des capacités de prise en charge répond directement aux besoins de programmation identifiés sur le terrain. Il constitue l'un des axes majeurs du plan quinquennal mis en œuvre pour renforcer durablement l'offre de l'aide à la jeunesse.

Je tiens d'abord à rappeler un élément essentiel, que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette assemblée. Avant de créer de nouvelles prises en charge, il était indispensable de sécuriser et de pérenniser celles qui avaient été créées de manière provisoire lors de la précédente législature. Il était de notre responsabilité d'y prêter attention et d'offrir aux jeunes, aux familles et aux professionnels des solutions stables et durables. C'est ce que nous avons fait, puisque depuis le 1er janvier 2026, 200 prises en charge supplémentaires ont été pérennisées dans les services d'accompagnement socio-éducatif, psycho-socio-éducatif et d'accueil familial. À cela s'ajoutent 75 prises en charge en accueil familial, précédemment cofinancées avec CAP48. Nous avons donc d'abord consolidé l'existant avant d'engager de nouveaux développements.

Cette étape franchie, j'ai présenté au gouvernement, le 13 février 2026, un appel à projets visant la création de nouvelles prises en charge, plus précisément la création de 323 mandats, dont 226 dès 2026. Après la prolongation du délai de dépôt des candidatures, accordée à la demande du secteur, vingt candidatures recevables ont été analysées par l'inspection, qui a procédé à des visites sur le terrain et remis ses conclusions au jury. Les résultats finaux seront présentés ce vendredi au gouvernement. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet dès l'officialisation de la décision. Je confirme aussi que l'ensemble des services retenus verront leur agrément modifié au 1er novembre 2026, conformément aux engagements pris. Le calendrier a donc été respecté de bout en bout. Je tiens à saluer à cet égard le travail remarquable réalisé par l'administration, dont l'efficacité a permis de concrétiser ce déploiement ambitieux dans les délais annoncés.

L'effort se poursuivra en 2027 avec la création programmée de 87 mandats supplémentaires dans les services résidentiels et l'accompagnement intensif en famille. Les candidatures viennent d'être clôturées et sont en cours d'analyse. Dès

lors, il serait prématuré de tirer aujourd'hui des conclusions sur l'incidence de ces nouvelles capacités sur l'activité des mandants.

S'agissant des enfants maintenus à l'hôpital faute de solution adaptée, je partage pleinement la préoccupation exprimée. Chacun s'accorde à reconnaître que l'hospitalisation sociale ne constitue pas une réponse adéquate. C'est précisément pour réduire ces situations inacceptables que nous augmentons structurellement les capacités du secteur. Les places créées n'ont pas été réservées à une catégorie particulière de bénéficiaires, mais convenons qu'elles contribueront concrètement à fluidifier les parcours et à offrir plus de solutions aux jeunes les plus vulnérables.

Les faits sont donc clairs. En moins de deux ans, nous avons d'abord sécurisé les prises en charge fragilisées par leur caractère provisoire, puis engagé un développement substantiel de l'offre. Au-delà des déclarations d'intention, ce sont aujourd'hui des centaines de prises en charge pérennisées ou créées qui bénéficieront concrètement aux jeunes et aux familles.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. Nous serons donc particulièrement attentifs à la réunion du Conseil des ministres puisqu'à deux reprises vous avez avancé les différents dossiers importants qui y seront abordés. Concernant les enfants à l'hôpital, nous nous assurerons que nous puissions trouver des solutions plus stables et bénéficier de nouvelles places pour ce type de situation.

3 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Marisol Revelo Paredes à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Résultats du conclave budgétaire», est retirée.

L'interpellation de Leila Agic à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Génération Z, une génération sacrifiée», est retirée.

La question orale de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Accompagnement des enfants vivant avec leur mère en prison», est reportée.

Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulées «Résultats du conclave budgétaire» et «Exclusion des allocations familiales pour les parents des jeunes ayant commis une infraction», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Rencontres de la ministre avec les jeunes et évolution des missions du Forum des Jeunes», de Mme Manon Vidal, intitulées «Réponse de la ministre aux mobilisations des jeunes: quelles perspectives concrètes?» et «Violences envers les jeunes lors des

VERSION PROVISOIRE

manifestations pour leurs droits», et de Mme Leila Agic, intitulée «Réduction pour frais de personnel», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h55.*